



▪ Société créée en 1976 ▪ 42 Etats Membres Africains



RAPPORT ANNUEL et COMPTES

2023

Qui sommes-nous ?

La **Société africaine de réassurance (Africa Re) fut créée** par un accord multilatéral en tant que groupe de réassurance intergouvernemental panafricain le **24 février 1976** par 36 États membres de l'Organisation de l'unité africaine (aujourd'hui « Union africaine ») et le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD).

Mission

- **Promouvoir** le développement des activités nationales d'assurance et de réassurance dans les pays africains ;
- **Favoriser** la croissance des capacités de souscription et de rétention nationales, sous-régionales et régionales ; et
- **Soutenir** le développement économique de l'Afrique.

Proposition de valeur

- **Nous déployons nos forces et missions sur notre proximité** avec les clients pour offrir des **possibilités sans fin et protéger nos clients**.
- Nous offrons une protection financière aux assureurs vie et non-vie en Afrique et sur d'autres marchés choisis au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique du Sud.

Actionnariat diversifié

- 42 États africains: **34,53%**
- 113 compagnies d'assurances et de réassurance: **33,85%**
- Banque Africaine de Développement: **8,36%**
- Fairfax Financial Holdings: **7,31%**
- AXA Africa Holdings: **7,31%**
- Allianz SE (SanlamAllianz): **8,36%**
- Personnel: **0,29%**

Avec des **primes brutes souscrites de 1 106 487 000 \$EU en 2023**, soit un **revenu de réassurance de 1 045 516 000 \$EU**, Africa Re est le **leader de la réassurance et le plus grand réassureur** panafricain en Afrique et au Moyen-Orient.

Africa Re est classé **38ème dans le Top 40 des groupes de réassurance dans le monde de S&P en termes de primes de réassurance nettes pour 2022 et 47ème dans le Top 50 d'A.M. Best en termes de primes brutes souscrites non affiliées pour 2022**.

Notre portefeuille est composé à 90% de polices Dommages, le reste étant constitué de polices Vie et Santé. Nos solutions de risque sont classées en **Incendie et Ingénierie, Accident et Automobile, Pétrole et Energie, Transport maritime et Aviation, Vie et Santé et Divers**.

La Société est **dirigée et gérée par des Africains** et compte **281 employés permanents de 28 nationalités africaines**.

Le réseau commercial d'Africa Re est composé de **11 bureaux qui desservent l'Afrique, certaines parties du Moyen-Orient, l'Asie et l'Amérique latine**. Il s'agit de :

- **4 Filiales** : Africa Re South Africa Limited (Afrique du Sud), Africa Retakaful Company (Egypte), Africa Re Underwriting Management Agency Limited (Emirats Arabes Unis) et Sherborne Number Ten Parktown Investments Pty Limited (Afrique du Sud) ;
- **6 bureaux régionaux** au Nigeria, au Maroc, en Côte d'Ivoire, en Égypte, à Maurice et au Kenya ;
- **1 bureau de contact** en Éthiopie ; et
- **2 bureaux de représentation pour la souscription** en Ouganda et au Soudan.

Africa Re est le réassureur africain le mieux noté.

- **A.M. Best Company**: A (Solide / Perspectives stables) depuis 2016 ("A-" depuis 2002)
- **Standard & Poor's**: A – (Solide / Perspectives stables) depuis 2009

Africa Re gère les pools d'assurance continentaux et nationaux suivants :

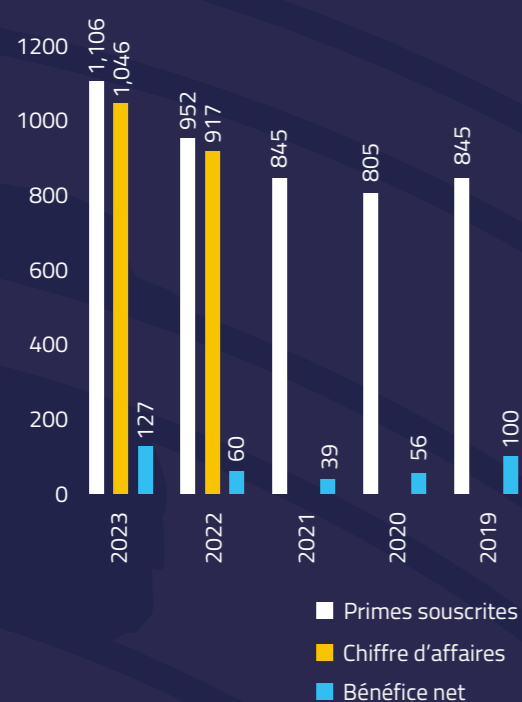
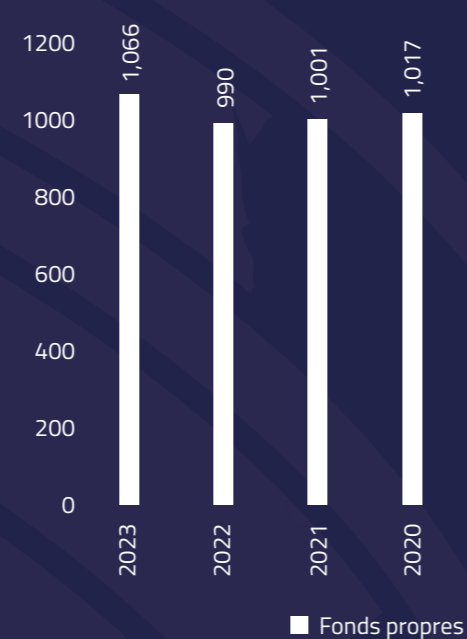
- **Le Pool Aviation africain** créé en 1983 par l'Organisation Africaine des Assurances (OAA) pour les affaires Aviation ;
- **Le Pool Pétrole & Energie africain** créé en 1989 l'Organisation Africaine des Assurances (OAA) pour les affaires Pétrole & Energie ; et
- **L'Energy & Allied Insurance Pool of Nigeria**, créé en 2014 par le Nigerian Insurers Association (NIA) pour les affaires Pétrole & Energie.

Nous contribuons également au bien-être des sociétés où nous opérons par le biais de la **Fondation Africa Re**. Domiciliée à Maurice, la Fondation qui est l'outil dont Africa Re s'est doté pour mener ses activités en matière de **responsabilité sociale d'entreprise (RSE)**. Les domaines d'intervention de la Fondation sont : l'éducation à l'assurance, le développement du secteur, les secours en cas de catastrophe, le développement technologique, le développement communautaire et la prévention des risques, la sensibilisation et la recherche.

Principaux indicateurs financiers

En milliers \$EU	2023*	2022 R*	2021	2020	2019
Résultats					
Primes souscrites brutes	1 106 487	951 789	845 346	804 774	844 786
Revenu de réassurance	1 045 516	917 112			
Dépenses de services de réassurance	780 096	763 080			
Bénéfice net	126 955	59 873	38 823	55 709	99 904
Situation financière					
Fonds propres	1 065 691	989 912	1 000 714	1 017 106	975 198

NB: Les chiffres de 2023 sont conformes aux normes IFRS 9 et 17 et les chiffres de 2022 ont été retraités à des fins de comparabilité.

Résultats 2019 - 2023
(En millions \$EU)

Situation financière 2019 - 2023
(En millions \$EU)


Notation financière

A.M. Best **A**A.M. Best
(Excellent/Perspectives stables)Standard & Poor's **A-**S&P
(Fort/Perspectives stables)Dividende par action
proposé pour 2023**10 \$EU**Dividende 2022:
8,8 \$EU

TABLE DES MATIERES

3	LETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE	37	Gestion intégrée des risques (GIR)
4	CONSEIL D'ADMINISTRATION	40	Gouvernance d'entreprise
4	DIRECTION GENERALE	45	Conformité
4	DIRECTEURS CENTRAUX	46	Responsabilité sociale d'entreprise
11	DIRECTEURS REGIONAUX	47	Ressources humaines et Rémunération
18	DECLARATION DU PRESIDENT	50	RESPONSABILITE DE LA DIRECTION
22	RAPPORT DE LA DIRECTION	51	RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
22	Environnement Economique et Commercial	57	ETATS FINANCIERS
26	Opérations Techniques	57	Etat consolidé de la situation financière
27	Production	58	Etat consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global
28	Cessions légales	59	Etat consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice
29	Répartition de la production par région	60	Etat consolidé des flux de trésorerie
30	Répartition de la production par branche	61	Notes
??	Charges techniques	123	Annexe : Compte de résultat net consolidé par branche
32	Produits de Placements		
32	Performance du portefeuille		
33	Structure de l'actif		
33	Placements à long terme		
33	Actions		
34	Obligations et autres instruments à taux fixe		
35	Instruments liquides et quasi-liquides		
35	Autres revenus d'exploitation		
35	Résultat de l'Exercice 2023		
36	Affectation du résultat		
36	Gestion du capital		
36	Evaluation de la solidité financière et adéquation du capital		

Societe Africaine De Reassurance
Rapport Annuel Et Comptes Au
31 DECEMBRE 2023

**Société Africaine de Réassurance
Assemblée Générale**

**46ème Réunion Ordinaire Annuelle
Juin 2024**

Honorables Délégués à L'Assemblée Générale de la Société Africaine de Réassurance,

Conformément aux dispositions de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, notamment en ses articles 14 et 37, et en application de l'article 8 du Règlement Général de la Société, j'ai l'honneur de vous soumettre, au nom du Conseil d'Administration, le Rapport Annuel et les états financiers vérifiés de la Société pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Veillez agréer, Honorables Délégués, l'assurance de ma très haute considération.

Dr Mohamed Ahmed MAAIT

Président du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Dr. Mohamed Ahmed MAAIT

Administrateur
Président
Président du Comité des Nominations et de la Gouvernance

Nationalité : Egyptian

Circonscription : Egypt: state and companies

Date de fin du mandat en cours : 2024

- Ministre des Finances de la République Arabe d'Egypte, Dr. Mohamed Ahmed MAAIT est titulaire d'une licence en assurances et en mathématiques, d'un M. Phil en assurances, ainsi que d'un Master et d'un PhD en Sciences actuarielles.
- Président du Conseil d'administration de l'Autorité générale égyptienne pour l'Assurance maladie universelle.
- Professeur adjoint au département des Sciences actuarielles et de l'Assurance de la Faculté de Commerce de l'Université du Caire.
- Possède également 40 ans d'expérience dans l'enseignement et la recherche au sein de nombreuses universités en Egypte, au Soudan, en Angleterre et en Ecosse, ainsi que la qualité de membre de plusieurs comités gouvernementaux.
- Membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés et banques en Egypte et à l'étranger.



M. Bakary KAMARA

Administrateur Indépendant
Vice-président
Membre du Comité d'Audit
Membre du Comité Nominations et Gouvernance

Nationalité : Mauritanien

Date de fin du mandat en cours : 2024

M. Bakary Kamara a été Président du Conseil d'administration de l'African Reinsurance Corporation South Africa Ltd et est l'actuel Président du Conseil d'Administration d'Africa Retakaful Company. Ayant rejoint Africa Re en qualité de Secrétaire Général en septembre 1984, il a accédé au poste de Directeur Général du Groupe en 1993.

M. Kamara, qui est Administrateur civil (le poste le plus élevé de la fonction publique dans les pays francophones d'Afrique), a fait ses premiers pas dans le secteur des assurances en tant que Conseiller juridique de la SMAR, la compagnie d'assurances publique de la Mauritanie, au sein de laquelle il a servi du 1er mai au 11 novembre 1978. Il a occupé le poste de Directeur Général Adjoint de cette compagnie de septembre 1979 à janvier 1984. Il a également été professeur invité à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) de Mauritanie, où il dispensait des cours en droit des affaires aux étudiants de 3ème année, pendant l'année académique 1978-1979. De 1980 à 1984, il a été membre du Conseil d'administration d'AFARCO, compagnie immobilière mauritanienne. De janvier à août 1984, il était Conseiller technique du Ministre des Finances et du Commerce, chargé des Assurances et des Relations commerciales internationales. M. Kamara est actuellement Président Directeur Général de Rema Broking Mauritanie et consultant international en management, gouvernance et coaching.

M. Kamara est administrateur indépendant dans plusieurs compagnies d'assurance et de réassurance et dans plusieurs banques ; il a été membre de plusieurs conseils d'administration et organismes professionnels. Il parle français, anglais, soninké, poular, wolof, hassaniya et espagnol.

M. Kamara est titulaire d'une licence en droit et d'une maîtrise en droit civil -droit des affaires- délivrées par la Faculté de droit de l'Université de Dakar, d'un diplôme de l'Institut des Assurances de Tours (France), et d'un D.E.S.S en droit des assurances obtenu en France.



Mme Faouzia ZAABOUL

Administratrice
Membre du Comité d'Audit
Membre du Comité Finances et Investissements

Nationalité : Marocaine

Circonscription : Maroc (Etat et sociétés)

Date de fin du mandat en cours : 2024

Inspectrice des Finances de grade exceptionnel, Mme Faouzia ZAABOUL est actuellement Directrice du Trésor et des Finances Extérieures au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration du Royaume du Maroc. Auparavant, elle avait occupé les postes suivants au sein du même ministère : Adjointe au Directeur du Trésor et des Finances Extérieures, chargée du Pôle « Macro-économie et dette intérieure » (2007 – 2010) ; Chef de la Division du Marché des Capitaux (1995 – 2007) ; Chef du Service du Développement des Instruments Financiers (1994 – 1995) et Chef de service du financement bilatéral (1992-1994).

Mme ZAABOUL occupe différents postes de représentation, notamment ceux qui suivent : Membre de la Commission des Transferts d'entreprises publiques au secteur privé, depuis avril 2019; Membre du Conseil de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), depuis avril 2016; Membre du Conseil de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), depuis 2016; Membre de la Commission de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques, depuis juin 2015.

Mme ZAABOUL est titulaire des diplômes suivants : 2ème CES en Sciences Economiques, 1ère année MBA, ESC, Toulouse ; et Diplôme ISCAE (courte durée, Management stratégique).



Mme Delphine TRAORE

Administratrice
Membre du Comité Finances et Investissement
Membre du Comité Nominations et Gouvernance

Nationalité : Burkinabè

Circonscription : SanlamAllianz

Date de fin du mandat en cours : 2024

Mme Delphine TRAORE est l'actuelle Directrice générale de Sanlam Allianz et à ce titre, elle supervise les filiales du groupe sur le continent.

Elle est titulaire d'un Bachelor of Science en commerce et comptabilité (mention honorable) délivré par l'Université de Pittsburg (Etats-Unis d'Amérique) en 1996. Après avoir obtenu son diplôme, elle est recrutée par l'Ohio Casualty Group Insurance, d'abord comme Souscriptrice principale multi-branches et représentante de marketing, puis comme Manager régionale chargée de la Souscription. Delphine est Souscriptrice agréée des risques IARD reconnue par l'American Institute for CPCU. En 2005, elle obtient son Master's of Science en gestion des assurances à l'Université de Boston aux Etats-Unis.

En 2005, elle rejoint Allianz Global Corporate & Specialty Canada, où elle est notamment Souscriptrice des risques Responsabilité Civile et Cheffe de la section de la gestion du marché. A ce dernier titre, il lui incombait d'identifier des marchés, des clients et des courtiers potentiels pour le développement des opérations au Canada. Delphine s'installe en Afrique du Sud en 2012 pour y occuper le poste de Directrice Générale d'Allianz Global Corporate & Specialty Africa, la filiale du Groupe chargée des risques d'entreprise. A ce poste, elle avait pour tâche l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de la compagnie pour l'Afrique subsaharienne tout entière. Elle est ensuite devenue Directrice générale d'Allianz Africa en 2021 et a dirigé la fusion entre Allianz et Sanlam sur le continent africain, pour le compte d'Allianz. Après la conclusion de l'opération, elle a pris ses fonctions actuelles de directrice générale de l'activité d'assurance générale de la joint-venture.



M. Kamel MARAMI

Administrateur
Président du Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération
Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance

Nationalité : Algérien

Circonscription : Algérie (Etat et Sociétés)

Date de fin du mandat en cours : 2024

M. Kamel MARAMI est actuellement Directeur des Assurances et membre de la Commission de supervision des assurances au Ministère des Finances de l'Algérie. Il est, également, membre du conseil national des assurances en Algérie.

Il est assureur agréé et titulaire de diplômes dans les domaines de l'économie et des finances. Il est aussi titulaire d'un diplôme de 3ème cycle en assurances.



M. Jean CLOUTIER

Administrateur
Président du Comité de la Souscription, de la Gestion Intégrée des Risques et de la Gouvernance Informatique

Nationalité : Canadien

Circonscription : FAIRFAX

Date de fin du mandat en cours : 2024

M. Jean CLOUTIER est actuellement président de Fairfax International, membre du Comité exécutif de Fairfax Financial Holdings Limited et Vice-président des Opérations internationales. Il est titulaire d'une licence en sciences actuarielles délivrée par le Laval University de Quebec City et membre du Canadian Institute of Actuaries (FCIA) et du Casualty Actuarial Society (FCAS). Il représente Fairfax auprès de nombreux conseils d'administration des filiales et de l'industrie.



M. Arthur Nathaniel YASKEY

Administrateur
Membre du Comité d'Audit
Membre du Comité de la Souscription, de la Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique

Nationalité : Sierra-Léonais

Circonscription : Afrique de l'Ouest anglophone (Sociétés et 4 Etats),
et Afrique de l'Est & Afrique Australe (Sociétés)

Date de fin du mandat en cours : 2024

M. YASKEY est actuellement Commissioner of Insurance (chef de l'autorité de contrôle des assurances) en Sierra Leone.

Il a occupé de nombreux postes de responsabilité dans le passé, notamment : Directeur Général de la National Insurance Company et Administrateur/Chef des Opérations d'Activa International Insurance Co (Sierra Leone) Ltd. Il a siégé dans plusieurs conseils d'administration, dont les suivants : Sierra Leone Insurance Commission (SLICOM), WAICA Re, Comité d'Audit de l'Université de Sierra Leone et Sierra Leone Chamber of Commerce.

M. YASKEY est titulaire d'une licence ès lettres et d'un MBA obtenu à l'Université de Sierra Leone. Il est membre du Chartered Insurance Institute (FCII) de Londres (Grande Bretagne).

En 2022, S.E. le Président de la République de Sierra Leone a élevé M. YASKEY au rang de Grand Commander of the Rokel (GCOR), distinction la plus élevée pour les civils, pour l'ensemble de sa contribution au secteur des assurances en Sierra Leone et en Afrique.



M. Belay TULU

Administrateur
Membre du Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération
Membre du Comité de la Souscription, de la Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique

Nationalité : Ethiopien

Circonscription : Afrique de l'Est, Afrique Australe, et Soudan (12 Etats)

Date de fin du mandat en cours : 2024

M. Belay TULU est Directeur du Contrôle des Assurances à la Banque Nationale d'Ethiopie. Auparavant, il avait été Directeur de l'Ethiopian Institute of Financial Studies et Directeur, Planification et Finance des entreprises, p.i. à la Banque Nationale d'Ethiopie.

M. Belay TULU est titulaire d'un MBA en Gestion d'entreprise de la St. Mary's University, et d'une licence en comptabilité obtenue à l'Université d'Addis-Abeba. Il est un expert en assurance reconnu par le Chartered Insurance Institute de Londres (Royaume-Uni) ; il est membre du Fletcher School Leadership Program for Financial Inclusion.



M. Hafed Mohamed Omran

Administrateur
Membre du Comité Ressources Humaines et Rémunération
Membre du Comité de la Souscription, de la Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique

Nationalité : Libyen

Circonscription : Libye, Mauritanie et Tunisie (Etats et compagnies)

Date de fin du mandat en cours : 2024

M. Hafed Mohamed Omran est titulaire d'une licence spécialisée en Analyse de Données, délivrée par la Faculté de Comptabilité de Gharyan, en Libye.

Il possède en outre un MBA délivré par Anglia Ruskin University, à Londres, au Royaume Uni, ainsi qu'une maîtrise en Science informatique de Coventry University, au Royaume Uni.

M. Omran est actuellement Président du Conseil d'administration de Libya Insurance Company (LIC). Auparavant, il avait occupé des postes de haut niveau au Libyan Capacity Building Centre, à Malte et au Libya Trade Network (LTNet), en Libye. M. Omran a également exercé les fonctions de Directeur exécutif du groupe de construction DAR AL-KIBRA, en Libye et celles de chef du département de la distribution et du marketing économique, dans le secteur économique de Gharyan, en Libye.



M. Maurice MATANGA

Administrateur
Membre du Comité Finances et Investissement
Membre du Comité Ressources Humaines et Rémunération

Nationalité : Camerounais

Circonscription : Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale Francophones

Date de fin du mandat en cours : 2024

M. Maurice MATANGA est actuellement Président du Conseil d'administration de CHANAS Assurance S.A. (Cameroun), poste qu'il occupe depuis le 15 novembre 2015, outre celui de Président du Conseil d'administration de Chanas Assurances Vie S.A. (Cameroun), depuis le 12 juillet 2022. Il est également Directeur de la Stratégie et du Développement à la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) du Cameroun, institution dans laquelle il a exercé diverses fonctions depuis qu'il l'a intégrée en 1986. Il a été enseignant vacataire à l'Université de Yaoundé (Cameroun), de 1987 à 1990.

M. Maurice MATANGA est titulaire d'un Master Spécialisé en Génie Industriel (Ingénierie de l'Innovation Technologique) obtenu à l'Ecole Centrale de Paris (France), et d'un Diplôme d'Etudes Approfondies en Economie de la production, option Economie de l'énergie, obtenu à l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (Commissariat à l'Energie Atomique, France) et l'Université de Paris Dauphine (France). Il est également titulaire d'un Diplôme de 3ème Cycle en Economie de l'Energie délivré par l'Université Paris-Dauphine et l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (France). M. Maurice MATANGA prépare actuellement une thèse de Doctorat d'Etat sur la Planification Energétique au Cameroun.

Il est actuellement président des conseils d'administrations de Chanas Assurances et de Chanas Assurances Vie.



M. Hassan El-SHABRAWISHI

Administrateur
Président du Comité Finances et Investissement
Membre du Comité Ressources Humaines et Rémunération

Nationalité : Egyptien

Circonscription : AXA

Date de fin du mandat en cours : 2024

M. Hassan El-Shabrawishi est actuellement Directeur Général Marchés Internationaux d'AXA, chargé de la gestion d'entités sises en Amérique Latine, en Afrique, en Turquie, en Asie du Sud et de l'Est. Il est membre du Comité de gestion du Groupe AXA.

M. Hassan El-Shabrawishi a assumé auparavant les fonctions de Directeur général d'AXA Afrique. Il est titulaire d'une licence en Finance et Econométrie délivrée par le Richmond University au Royaume-Uni et d'un MBA international délivré par l'IE Business School en Espagne. Il est administrateur agréé de la National Association of Corporate Directors aux Etats-Unis d'Amérique. Avant d'intégrer les effectifs d'AXA, Hassan a occupé plusieurs postes dans le secteur des assurances et à la Société financière internationale (SFI), membre du Groupe de la Banque Mondiale.



M. Joseph VINCENT

Administrateur
Membre du Comité d'Audit
Membre du Comité de la Souscription, de la Gestion Intégrée des Risques et de la Gouvernance Informatique

Nationalité : Belge

Circonscription : Banque Africaine de Développement (BAD)

Date de fin du mandat actuel : 2024

M. Joseph VINCENT a fait des études de psychologie industrielle et a travaillé dans le secteur non lucratif pendant 5 ans. Par la suite, il a travaillé pendant 14 ans dans les ressources humaines pour des multinationales japonaises, américaines et européennes. Au cours des 25 dernières années, il a occupé des postes de responsabilité élevés dans l'assurance-crédit et l'assurance risques politiques, ainsi que dans l'atténuation des risques pour des projets sur les énergies renouvelables. M. Joseph VINCENT a été Chief Underwriting Officer de l'African Trade & Investment Development Insurance (ATIDI, anciennement ATI) et Senior Advisor for Financial Products à l'Agence Internationale pour les énergies renouvelables (IRENA).

Il travaille actuellement comme consultant indépendant, spécialisé dans des projets d'assurance-crédit et risque politique, ainsi que d'autres initiatives en matière d'atténuation du risque, avec un intérêt particulier pour le financement des énergies renouvelables.



M. Olorundare Sunday THOMAS

Administrateur
Membre du Comité de la Souscription, de la Gestion Intégrée des Risques et de la Gouvernance Informatique
Membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance

Nationalité : Nigérian

Circonscription : Nigeria : Etat et Sociétés

Date de fin du mandat actuel : 2024

M. Olorundare Sunday THOMAS est devenu Commissaire aux Assurances et Directeur Général de plein exercice de la National Insurance Commission (NAICOM) – autorité de contrôle des assurances du Nigeria – le 30 avril 2020, après sa nomination à titre intérimaire dans ces mêmes fonctions, en août 2019.

Avant sa nomination, M. THOMAS a exercé les fonctions de Commissaire adjoint en charge des questions techniques au sein de la Commission, d'avril 2017 à août 2019.

M. THOMAS est un professionnel chevronné de l'assurance, disposant de connaissances élargies et d'une grande expérience de plus de quatre décennies dans la souscription, la régulation et la gestion pratique des ressources humaines et matérielles.

Au cours de ces années, il a sillonné tout le secteur de l'assurance au Nigeria, sur lequel il a imprimé sa marque de manière indélébile. C'est au cours de son mandat de Directeur Général de la Nigerian Insurers Association (NIA) – association des assureurs du Nigeria –, entre mai 2010 et avril 2017, que cet organisme a mis au point et déployé avec succès le Nigerian Insurance Industry Database (NIID) platform – base de données de l'industrie de l'assurance du Nigeria.

M. THOMAS est titulaire d'une Licence en Sciences actuarielles et d'un MBA en Finances, tous deux obtenus à l'Université de Lagos. Il est Membre Associé du Chartered Insurance Institute de Londres, Membre du Chartered Institute du Nigeria, Membre de la Society of Fellows of the CII London, et Membre du Nigeria Institute of Management, entre autres. Enfin, c'est un grand amateur de sport.



M. Moustapha COULIBALY

Administrateur Indépendant
Président du Comité d'Audit
Membre du Comité Finances et Investissement

Nationalité : Ivoirien

Date de fin du mandat en cours : 2024

M. Moustapha COULIBALY est actuellement Associé Senior au cabinet BDO, en Côte d'Ivoire. Il était auparavant Administrateur Général de Grant Thornton Côte d'Ivoire (2012-2018) et Directeur des Opérations de Deloitte & Touche Côte d'Ivoire (2000-2007).

Il est titulaire d'un C.P.A. (Certified Public Accountants) –Expert- Comptable diplômé-, délivré aux Etats-Unis d'Amérique et d'un MBA (Master of Business Administration) Finances et Gestion obtenu à ADELPHI University, Long Island, New York, Etats-Unis d'Amérique, lesquelles viennent s'ajouter à une Licence en Gestion et une Maîtrise en Finances de l'Université d'Abidjan, en Côte d'Ivoire.

M. COULIBALY a été Commissaire aux Comptes (Associé) du groupe de la BAD pendant 25 ans, et Commissaire aux Comptes (Associé responsable de la mission) d'Africa Re pendant 8 ans et de CICA-RE pendant 9 ans.

Depuis juin 2023, M. COULIBALY est le président élu du Conseil d'Allianz Côte d'Ivoire, Assurance IARD et le président du Conseil d'Allianz Côte d'Ivoire, Assurance-vie.

Il est également membre du Conseil de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie (BICICI Côte d'Ivoire) en qualité d'Administrateur indépendant, depuis avril 2023; il y préside le Comité d'Audit et est membre du Comité des Risques.

M. COULIBALY est le fondateur du Lycée Maurice DELAFOSSE d'Abidjan, en Côte d'Ivoire et en a été le président du Conseil, de la date de création jusqu'en 2017.

DIRECTION GENERALE



Dr. Corneille KAREKEZI

Directeur Général du Groupe
Société africaine de Réassurance (Africa Re)

C'est en 2011 que Dr. Corneille KAREKEZI accède à son poste actuel de Directeur général du Groupe Africa Re, après avoir occupé les fonctions de Directeur général adjoint/Chef des Opérations pendant 2 ans (2009-2011) et avoir siégé au Conseil d'administration du Groupe pendant 3 ans (2003 – 2005). Avant son arrivée à Africa Re, sa carrière professionnelle entamée dans le secteur de l'assurance directe l'a amené à occuper des postes de responsabilité dans la quasi-totalité des départements – finances, marketing, services techniques – au sein des sociétés d'assurance de premier rang au Burundi et au Rwanda, jusqu'à son accession au poste de Directeur général de la SONARWA, alors société leader de l'assurance au Rwanda.

Dr KAREKEZI est titulaire d'une licence en Economie (Burundi), d'un Master en Gestion (Université du Burundi), de diplômes d'études universitaires supérieures en Gestion des entreprises (Ecole de Commerce d'Edinburgh et Université de Liverpool, au Royaume-Uni), d'un Doctorat Honoris Causa en gestion des entreprises (Commonwealth University, Royaume-Uni), ainsi que d'un Doctorat en Gestion des entreprises (Ecole de Commerce de Paris, en France et Institut international de Gestion Galilee, en Israël).

Dr. KAREKEZI parle couramment l'anglais, le français, le swahili et d'autres langues africaines.

Depuis 1996, il a contribué de manière significative au développement de l'assurance et de la réassurance en Afrique, grâce à sa participation à plusieurs initiatives nationales, régionales et continentales et à son leadership, ainsi qu'à ses interventions lors de nombreux séminaires, conférences, symposiums et autres forums dans le monde, en particulier sur des questions liées au développement de l'assurance et à la réduction du déficit de protection, à la gestion des risques, pour le développement, à l'insurTech et, de manière générale, sur des questions relatives au développement économique et au leadership.

Dr. KAREKEZI a servi en qualité de président et membre des organes directeurs de diverses institutions financières et de fondations en Afrique. Il est actuellement Président du Conseil d'administration d'Africa Re (South Africa) Limited, Président d'Africa Retakaful Company (Egypte), membre du Comité Exécutif de l'Organisation des Assurances Africaines (OAA), dont il préside le Comité des Finances, et membre du Conseil Exécutif de la Société internationale d'Assurance (IIS).



M. Ken AGHOGHOVIA

Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations

M. Ken AGHOGHOVIA a été recruté à Africa Re en 1985. Depuis, il a occupé différentes fonctions avant d'être nommé tout premier Directeur du Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest anglophone en 2009 ; il a fortement contribué au redressement de ce centre de production et des pools Pétrole & Energie et Aviation africains.

M. AGHOGHOVIA est titulaire du Bachelor's of Science in Insurance (Nigeria) et d'un Master's Degree in Business Administration (Nigeria). Il est membre

associé de l'ACII et membre (FCII) du Chartered Insurance Institute (Royaume-Uni) Il a été membre de diverses commissions professionnelles régionales.

M. AGHOGHOVIA est Directeur Général Adjoint/Chef des opérations d'Africa Re depuis le 1er juillet 2011.

DIRECTEURS CENTRAUX

**Mme Silifat AKINWALE**

Mme AKINWALE est une professionnelle jouissant d'une expérience de plus de 30 ans dans divers domaines de l'audit, de la comptabilité, des finances et de l'administration. Sa carrière professionnelle a débuté à Deloitte, où elle a travaillé pendant 12 ans, fournissant des services d'assurance et de conseils à des organismes des secteurs privé et public, tout à la fois.

C'est en août 2003 qu'elle a rejoint Africa Re, en tant que Comptable principal. Au cours de sa première année d'activité, elle a élaboré le premier manuel comptable de la Société. Elle a été promue au poste de Sous-directeur, Reporting financier, en janvier 2006. En cette qualité, elle a joué les premiers rôles dans le cadre de l'adoption par la Société, pour la première fois, des Normes internationales de reporting financier (IFRS), ainsi que dans l'élaboration

des politiques et directives comptables du Groupe en matière de reporting financier. Elle a servi à ce poste au Siège et dans deux bureaux régionaux, à savoir ceux de Nairobi, au Kenya et du Caire, en Egypte. Au sein de ces bureaux régionaux, Mme AKINWALE avait la responsabilité globale du reporting financier, du contrôle budgétaire et des fonctions administratives.

Elle a été nommée Directrice de l'Audit interne en septembre 2022.

Mme AKINWALE est titulaire d'une Licence en Sociologie et Anthropologie de l'Université Obafemi Awolowo et d'un diplôme de troisième cycle en Gestion des Affaires internationales, de l'Université de Londres. Elle est Expert-comptable, membre de l'Institut des Experts comptables du Nigeria et de l'Association des Comptables professionnels internationaux certifiés.

**Mlle Yvonne PALM**

Directrice, Gestion des Risques et Conformité

Mlle Yvonne PALM est entrée au service d'Africa Re en qualité de Directrice de la Gestion des Risques, de la Conformité et des Services Actuariels le 27 novembre 2019.

Avant de rejoindre Africa Re, elle était Actuaire Principale à Travelers Syndicate Management à Londres, poste dans le cadre duquel elle supervisait les réserves, les provisions techniques, la planification des activités et la présentation des résultats aux autorités de contrôle et à la Direction.

Elle a débuté sa carrière à Ernst & Young aux Etats-Unis, en qualité d'actuaire principale pour des clients multinationaux, y compris des (ré)assureurs,

des captives et des sociétés qui auto-assurent leur exposition. Elle a par la suite occupé des postes importants dans l'actuariat à Markel International et ACE European Group à Londres (Royaume-Uni). Son expérience professionnelle s'est nourrie aux Etats-Unis, en Europe et en Amérique Latine, ainsi qu'en Afrique, au Moyen-Orient et dans la région australasienne grâce à la plate-forme Lloyd's.

Mlle Yvonne PALM est membre de la Casualty Actuarial Society (Etas-Unis) et de l'Institute and Faculty of Actuaries (Royaume-Uni). Elle est titulaire d'un Bachelor of Arts Degree obtenu à Grinnell College (Etats-Unis), diplôme obtenu avec la distinction Phi Beta Kappa en Mathématiques et en Economie.

**M. Chris SAIGBE**

Directeur, Opérations Vie

M. Chris SAIGBE a travaillé comme spécialiste de l'assurance vie au Nigeria pendant plusieurs années avant d'intégrer la Société Africaine de Réassurance (Africa Re), en janvier 2009. Il compte 30 ans d'expérience dans la gestion de l'assurance vie et la réassurance vie. Il est titulaire d'un Bachelor of Science in Economics, de l'Université Obafemi Awolowo, et d'un Master's degree in Economics, obtenu à l'Université de Lagos, (Nigeria). M. Chris SAIGBE

est également titulaire d'un Master of Business Administration délivré par la Moi University de Nairobi, au Kenya. Il est membre associé du Chartered Insurance Institute of Nigeria (CIIN) et Planificateur financier agréé. Grâce à sa très grande expérience en assurance vie et en réassurance vie, il peut montrer la voie à l'équipe vie d'Africa Re, pour lui permettre de souscrire des traités vie appropriés et de satisfaire les attentes des clients.

**Dr. Phocas NYANDWI**

Directeur, Opérations Centrales & Risques Spéciaux

Dr. Phocas NYANDWI totalise plus de 25 ans d'expérience dans le secteur de l'assurance et de la réassurance. Il a débuté sa carrière dans l'assurance directe au Burundi, où il a servi pendant plus de 10 ans à divers postes de direction, dans les affaires vie et non-vie. Il a intégré les effectifs d'Africa Re en 2010, au Bureau régional de Nairobi, où il a servi pendant 9 ans. Avant sa nomination à son poste actuel au siège, il était Sous-directeur, Souscription et Marketing, au Bureau régional de Nairobi.

Il est titulaire d'un Doctorat en Business Administration (DBA) de la United States

International University – Africa (USIU-A) et d'un diplôme d'enseignement universitaire supérieur obtenu à l'Institut Africain d'Assurance (IAA) de Tunisie. Expert certifié en micro-assurance (Frankfurt School of Finance and Management), il a été un membre actif du Comité technique de l'Association de Kenyan Reinsurers - association des réassureurs du Kenya- (AKR) de 2011 à 2019.

Dr. Phocas NYANDWI a été désigné Directeur des Opérations Centrales et des Risques Spéciaux au Siège d'Africa Re, le 1er août 2019.

**M. Moussa BAKAYOKO**

Directeur, Finances et Comptabilité

M. Moussa BAKAYOKO a été nommé Directeur des Finances et de la Comptabilité, le 7 septembre 2022.

Avant cette nomination, il a exercé les fonctions de Directeur de l'Audit interne, d'octobre 2020 à septembre 2022 et celles de Sous-Directeur Finances et Administration au Bureau Régional d'Africa Re à Maurice, de 2014 à 2020. C'est en 2006 que M. BAKAYOKO a intégré les effectifs d'Africa Re, en qualité de Contrôleur Financier. Il a par la suite occupé les postes de Directeur par intérim, Finances et Comptabilité du Groupe, ainsi que de Sous-directeur, Finances et Administration, du Bureau Régional de Lagos.

M. BAKAYOKO a commencé sa carrière au cabinet d'audit Uniconseil en 1988, avant d'être recruté par Protection Ivoirienne, compagnie d'assurance où il a été Chef Comptable pendant 5 ans ; il rejoint ensuite Chronopost International Côte d'Ivoire, au poste de Directeur Administratif et Financier, en 1999.

Il jouit d'une expérience de plus de 30 ans dans les finances, l'audit et l'administration, dans les secteurs de l'assurance et de la réassurance.

M. BAKAYOKO est titulaire d'une licence en économie et d'une maîtrise en sciences techniques comptables et financières (MSTCF/DECF). Il est également titulaire d'un diplôme d'études approfondies (DEA) en finances. Ces trois diplômes ont été obtenus à l'Université d'Abidjan. En outre, il a suivi divers stages de formation en finance et comptabilité.

Distinction honorifique : M. BAKAYOKO a été le Meilleur Employé de la Société Africaine de Réassurance en 2014.

DIRECTEURS REGIONAUX, DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE FILIALES ET REPRÉSENTANT LOCAL



M. Guy B. FOKOU

Directeur, Ressources Humaines
Directeur par interim, Administration et Services généraux

M. Guy B. FOKOU a intégré les effectifs d'Africa Re en 2014 au poste de Sous-Directeur Ressources Humaines & Administration, avant d'être promu Directeur Adjoint Ressources Humaines & Administration en 2018, puis d'accéder au poste de Directeur des Ressources Humaines, en juin 2019.

Avant de rejoindre à Africa Re, M. FOKOU était Directeur des Ressources Humaines & de l'Administration/Secrétaire de Société à Total Energies Cameroun, où il était en charge des Ressources Humaines, des Affaires Juridiques et des Assurances, ainsi que des Services Généraux.

Il a débuté sa carrière en tant que Stagiaire en Gestion des Ressources Humaines à SAGA Cameroun (aujourd'hui Bolloré Africa Logistics). Il a ensuite été Chef de Service Ressources Humaines et Contentieux à Multiprint Sérigraphie (groupe de compagnies leader dans l'imprimerie et la communication au Cameroun) ; il a été par la suite promu Directeur des Ressources Humaines du Groupe.

Par ailleurs, M. FOKOU a également été Sous-Directeur Ressources Humaines à ECOBANK Cameroun, et Responsable Régional Ressources Humaines et Développement du Bureau Régional Afrique Centrale et Afrique de l'Ouest de SOS Villages d'Enfants (Yaoundé, Cameroun) ; ce Bureau Régional couvrait 13 pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale ; il a également exercé les fonctions de Directeur des Ressources Humaines du Groupe ACTIVA (Assurance).

M. FOKOU est titulaire d'un Maîtrise en Droit des Affaires obtenue à l'Université de Douala, au Cameroun, d'un Diplôme d'Etudes Professionnelles Approfondies (DEPA) en Gestion des Ressources Humaines, délivré par l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC) de Douala, ainsi que d'un Master's in Business Administration (MBA) délivré par l'African Leadership University (ALU) School of Business, Kigali, Rwanda.



M. Adil ESSOUKKANI

Directeur, Technologies de l'Information et de la Communication

M. Adil ESSOUKKANI est titulaire d'une licence en informatique et d'une maîtrise en gestion de programmes obtenus à l'ESC de Lille, en France. Il a plus de 15 ans d'expérience dans le secteur des assurances.

Avant de rejoindre Africa Re, M. ESSOUKKANI était Directeur des Systèmes d'Information chez SAHAM Angola Seguros (2017-2019).

Il a également occupé les postes suivants : Directeur de projet chez Saham Finances ; Directeur du centre de solutions du groupe SAHAM Finances ; Directeur des systèmes d'information dans une société de leasing (WAFABAIL) ; Chef de projet et business analyst chez AXA assurance Maroc.

M. Adil ESSOUKKANI a débuté sa carrière en 1999 en tant qu'ingénieur étude et développement.

M. ESSOUKKANI a intégré la Société Africaine de Réassurance en septembre 2019, au poste de Directeur des Technologies de l'Information et de la Communication.



Mme Temitope AKINOWA

Directrice Régionale, Bureau de Lagos

Mme Temitope AKINOWA a débuté sa carrière en 2000, au sein de Lasaco Assurance Company, en tant que cadre marketing. En mai 2000, elle a rejoint Cornerstone Insurance Plc, où elle a été affectée au service Souscription et Développement commercial. Employée en tant que stagiaire diplômée, elle a gravi les divers échelons pour accéder, en 2004, au poste de Chef de l'Unité Pétrole et Gaz qu'elle occupera jusqu'en 2008.

Mme Temitope AKINOWA a intégré les effectifs d'Africa Re en qualité de Souscriptrice Adjointe en 2008, et y a gravi les échelons pour devenir Sous-Directrice Souscription et Marketing en 2018. Par

la suite, en mars 2020, elle est nommée Directrice Régionale du Bureau de Lagos à titre intérimaire, avant d'être confirmée à ce poste en avril 2021.

Elle est titulaire d'un diplôme en assurance délivré par le Polytechnic d'Ibadan (Nigeria), et d'un Master's en Gestion d'entreprise, obtenu à l'Université Abubakar Tafawa Balewa de Bauchi (Nigeria). Elle est membre du Chartered Insurance Institute of Nigeria.

Forte de plus de 23 ans d'expérience dans le domaine de l'assurance et de la réassurance, elle a participé à de nombreux séminaires à l'étranger et sur le plan local et a présenté de nombreux articles portant sur l'assurance, localement et à l'international.



M. Mohamed Larbi NALI

Directeur Régional, Bureau de Casablanca

M. Mohamed Larbi NALI a rejoint Africa Re en juillet 2016. Il débute sa carrière en 1993 en tant que Directeur du Département Vie de la Société Centrale de Réassurance (SCR). Entre 1997 et 2012, il a assumé successivement plusieurs responsabilités : directeur de l'Actuariat, directeur délégué en charge des pôles Marchés et Technique, etc. En 2012, il est nommé directeur général de la Société Centrale de Réassurance (SCR).

Il est fondateur de l'Association marocaine des actuaires et en a été le président entre 2010 et

2013. M. NALI a été également président du Centre africain pour le risque catastrophique (ACCR en anglais), vice-président de l'Organisation Africaine des Assurances (AIO) et vice-président de la Fédération des Assurances Arabes (GAIF).

Il est titulaire du Diplôme d'études supérieures en sciences mathématiques obtenu à l'Université catholique de Louvain en Belgique et d'une Maîtrise en sciences actuarielles de l'École de Commerce de l'Université catholique de Louvain, en Belgique.



M. Gamal Mohamed SAKR

Directeur Régional, Bureau du Caire

M. Gamal Mohamed SAKR a intégré les effectifs d'Africa Re en juillet 2020 au poste de Directeur Régional Adjoint du Bureau Régional du Caire, puis a été promu Directeur Régional en janvier 2021.

Il a commencé sa carrière en 1992 dans le secteur bancaire, puis a rejoint celui des assurances en 1993, et a travaillé en tant que Responsable de la Réassurance à Pharaonic Insurance. Il devient Chef du Département de la Réassurance en 1999. Il est recruté par GIG Egypt en 2000 au poste de Manager en charge de la Réassurance, et par AIG Egypte en 2002 comme Gestionnaire du Patrimoine Immobilier. Il entre par la suite au service d'Allianz Egypte en 2007, en qualité de Chef de l'Assurance Générale.

En 2013, M. SAKR rejoint Rajhi Takaful, 3ème compagnie d'assurance de l'Arabie Saoudite, au poste de Chef de Takaful Général ; en 2017, il rentre en Egypte et intègre Misr Insurance, numéro un de l'assurance dans le pays, en qualité de Vice-président (membre du Conseil d'Administration) Assurance et Réassurance.

M. SAKR est titulaire d'une licence en comptabilité obtenue à l'University of Ain Shams, au Caire. Il est membre associé (ACII) du Chartered Insurance Institute de Londres.



M. Olivier N'GUESSAN-AMON
Directeur Régional, Bureau d'Abidjan

Après 7 ans à la tête de la section de production Vie et Non-Vie de compagnies d'assurances en Côte d'Ivoire, M. Olivier Nguessan a dirigé le bureau de SCOR pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre francophone. Il a également été directeur général de la Compagnie Nationale d'Assurances pendant 3 ans avant d'être recruté à Africa Re en 2005 en tant que souscripteur principal. Il a été directeur adjoint du Bureau régional d'Abidjan de janvier 2008 à mars

2011, date à laquelle il a été promu au poste de directeur de ce bureau régional.

M. N'GUESSAN est titulaire d'une maîtrise en Economie d'entreprise (Université Nationale Côte d'Ivoire - Abidjan Cocody) et du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Assurance délivré par l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé (Cameroun).



M. Ephraim Kiiza BICHETERO
Directeur Régional, Bureau de Nairobi

M. Ephraim Kiiza BICHETERO a commencé sa carrière en 1994 comme souscripteur stagiaire à Pan World Insurance en Ouganda où il a ensuite gravi les échelons pour devenir chef du Département de la réassurance. En 1998, il quitte cette compagnie pour prendre la tête du Département de la souscription, des sinistres et de la réassurance de Golden Insurance Uganda, compagnie dont il deviendra plus tard le directeur général adjoint. En 2002, il est recruté en tant que chef des Opérations techniques en charge de la souscription, de la réassurance et des sinistres à United Assurance Ltd (aujourd'hui UAP Old Mutual General Insurance Uganda Ltd).

M. BICHETERO a rejoint l'effectif d'Africa Re en juin 2004, comme souscripteur au Bureau régional de Nairobi. Par la suite, il a été promu au poste de sous-directeur chargé des Opérations techniques, avant d'accéder à celui de directeur régional adjoint. En juillet 2017, il fut nommé directeur régional par intérim, poste auquel il fut confirmé en janvier 2018.

M. BICHETERO est titulaire d'un Bachelor of Arts Degree délivré par le Makerere University de Kampala (Ouganda) et d'un Executive MBA Degree délivré par la United States International University de Nairobi (Kenya). Il est également titulaire d'un Associate Diploma délivré par le Chartered Insurance Institute (ACII) de Londres.

M. BICHETERO a siégé au sein des Conseils d'administration et/ou de Comités des Conseils d'administration de nombre d'organisations internationales, notamment l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique, Shelter Afrique, l'Organisation des Assureurs de l'Afrique Orientale et Australe, ainsi que du Fonds pour la formation et l'éducation au Kenya. Par ailleurs, il a servi au sein de plusieurs comités techniques dans le domaine des assurances et de la réassurance en Ouganda et au Kenya.



M. Vincent MURIGANDE
Directeur Régional, Bureau de Maurice

M. Vincent MURIGANDE a intégré les effectifs d'Africa Re en janvier 2012, en qualité de Senior Manager, Souscription et Marketing, au Bureau Régional d'Abidjan. En septembre 2018, il a été nommé Sous-Directeur, Souscription et Marketing, puis a été promu Directeur Régional, Bureau de Maurice, en avril 2020.

Avant de rejoindre Africa Re, M. MURIGANDE était Directeur Général de Jubilee Insurance Burundi. Il a débuté sa carrière dans l'assurance en 1996 à la SONARWA, au Rwanda, où il a occupé différents postes, avant d'être promu Directeur Technique de 2005 à 2010.

M. MURIGANDE est titulaire d'un Executive MBA délivré par le British Institute of Management and Technology, Campus d'Abidjan, d'une Licence professionnelle en assurances, obtenue à l'Ecole Nationale d'Assurances de Paris (ENASS), ainsi que d'un Diplôme de l'Institut Africain des Assurances de Tunis (IAA).

Il a été membre de nombreux comités techniques des assurances au Rwanda et dans les pays membres du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA).



M. Andy TENNICK

Directeur Général, filiale African Reinsurance Corporation South Africa (ARCSA)

Après avoir achevé ses études universitaires en 1986, M. Tennick fut recruté à Swiss Re à Johannesburg en tant que stagiaire. Il y passa finalement 14 ans au cours desquels il occupa plusieurs fonctions, en particulier dans les domaines de la souscription et de la gestion des clients.

Il quitta Swiss Re au profit d'Imperial Holdings Group à Johannesburg et créa Imperial Reinsurance, avant de passer à Regent Insurance, section assurance du

Groupe, où il allait exercer diverses responsabilités, notamment dans les domaines de la souscription, de la réassurance et de la gestion des risques. Il était co-directeur général de Regent Insurance Group au moment où il en partait.

M. Tennick est titulaire d'un Bachelor of Commerce Degree délivré par University of Cape Town.

Il a été nommé directeur général d'African Reinsurance Corporation South Africa en avril 2018.



M. Yousif El Lazim GAMMA

Directeur Général d'Africa Retakaful,

M. Yousif El Lazim GAMMA a été nommé Directeur Général d'Africa Retakaful, et Représentant Local d'Africa Re au Soudan, en janvier 2021.

Avant cette nomination, M. GAMMA était Directeur Régional par intérim du Bureau Régional du Caire (Afrique du Nord-Est et Moyen-Orient) depuis mai 2020 ; il était également Sous-directeur Opérations Techniques dans le même Bureau Régional. C'est en juillet 2009 qu'il a intégré Africa Re en qualité de Souscripteur Principal au Bureau Régional du Caire.

M. GAMMA a débuté sa carrière en 1991 comme souscripteur à la National Reinsurance Company (Soudan), où il a travaillé pendant 7 ans au Département Non Maritime. En 1998, il entre

au service de Greater Nile Petroleum Operating Company (GNPOC) en tant que Chef de l'Unité Risques et Assurance. En 2005 il est recruté par Savanna Insurance Company, au poste de Directeur en charge de toutes les activités de direction.

M. GAMMA est titulaire d'une licence en économie (avec mention) obtenue à l'Université de Khartoum ; d'un MBA délivré par la School of Business Administration (Université de Khartoum) et d'un MBA obtenu à l'Université allemande du Caire/German University of Cairo (GUC). Il est membre associé (ACII) du Chartered Insurance Institute de Londres.

M. GAMMA a participé à de nombreux séminaires, ateliers et conférences.



M. Debela HABTAMU

Représentant Local, Bureau local d'Addis-Abeba

M. Debela HABTAMU a commencé sa carrière à Ethiopian Insurance Corporation, en 1997. Il a travaillé au sein de plusieurs compagnies éthiopiennes où il a occupé diverses fonctions, avant de devenir le responsable des opérations

d'assurances. M. Habtamu Debela est titulaire d'un diplôme en comptabilité, d'un BA en administration des affaires et d'un Executive MBA.

C'est en avril 2018 qu'il a été nommé représentant local d'Africa Re à Addis-Abeba.



M. Mohamed Saad ZAGHLOUL

Directeur, Africa Re Underwriting Agency Ltd – Filiale DIFC (Bureau de Dubaï)

M. Mohamed Saad ZAGHLOUL a été désigné Directeur et Responsable de l'Africa Re Underwriting Management Agency Ltd (Bureau de Dubaï) en juillet 2020. Il avait intégré les effectifs d'Africa Re en octobre 2018, en qualité de Sous-Directeur, Souscription et Marketing du Bureau régional du Caire, chargé de mettre en place le premier bureau d'Africa Re en dehors de l'Afrique, au Dubai International Financial Center – Emirats Arabes Unis.

M. ZAGHLOUL possède plus d'une vingtaine d'années d'expérience professionnelle en réassurance, aussi bien traditionnelle que Takaful, acquise dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient. Il est membre (FCII) du Chartered Insurance Institute de Londres et détient un Bachelor's degree

en commerce et gestion d'entreprise, obtenu (avec mention) au Helwan University du Caire, en Egypte.

Il a débuté sa carrière en 2000 à l'Egyptian Reinsurance Company (Egypt Re) comme souscripteur en charge des traités et des facultatives dans la Région du Golfe, avant de rejoindre, en 2007, Tawuniya Cooperative Insurance Co., au Royaume d'Arabie Saoudite. Par la suite, M. ZAGHLOUL occupera plusieurs postes de haut rang, jouant en outre un rôle prépondérant dans la mise en place, la création et la gestion de deux réassureurs Retakaful régionaux de premier plan dans la Région du Golfe : Al Fajer Retakaful Co. (Koweït) et Emirates Retakaful Co. (Emirats Arabes Unis).



Dr Mohamed Ahmed MAAIT

Président

Lettre aux Actionnaires

Chers actionnaires,

J'ai le plaisir de vous présenter le 46ème Rapport annuel du Conseil d'administration de la Société africaine de Réassurance (ci-après désignée « Africa Re » ou la « Société ») auquel sont annexés les états financiers de l'exercice 2023. Le Rapport comprend également un bref examen de l'environnement opérationnel de la Société, le rapport du Commissaire aux comptes aux actionnaires et des comptes rendus sur la gestion du capital et des ressources humaines, la gestion intégrée des risques, la gouvernance d'entreprise, la conformité et la responsabilité sociale d'entreprise.

Environnement commercial

L'année 2023 a été difficile sur le plan macroéconomique, en grande partie à cause de pressions inflationnistes aggravées par des tensions géopolitiques persistantes dans le monde.

Selon le Fonds monétaire international (FMI), la croissance de l'économie mondiale était inférieure à 3,2% en 2023, elle qui était de 3,5% en 2022. En outre, la menace d'une récession économique mondiale en 2023 ne s'est pas concrétisée, les projections des analystes s'étant révélées trop pessimistes. L'intervention des décideurs politiques en ces temps difficiles a permis d'écarter ces craintes pour l'économie mondiale

A en croire la Banque africaine de développement (BAD), l'Afrique reste confrontée à de multiples crises, notamment

l'augmentation du coût de la vie, le ralentissement de la croissance économique, le durcissement des conditions financières mondiales, la pénurie de financements à des conditions de faveur, les effets croissants du changement climatique, les impacts persistants des pandémies, les conflits et les tensions géopolitiques. Bien que ces défis soient importants, l'impact varie selon les 54 pays africains, certaines économies enregistrant une croissance économique appréciable. On estime que la croissance n'a été que de 3,2% sur le continent en 2023, contre 4,1% en 2022.

Le secteur de la réassurance a semblé à l'abri de ces difficultés, la souscription, activité principale du secteur, ayant enregistré une croissance et des rendements significatifs dans diverses parties du monde. De même, l'investissement s'est remis des performances très faibles de 2022 dans les principales catégories d'actif que sont les actions, les instruments à taux fixe et les instruments liquides. La forte rentabilité du secteur en 2023, soutenue par un ajustement positif des taux du marché et une forte demande de réassurance, a poussé Standard & Poor's, une des principales agences de notation financière, à réviser ses perspectives sectorielles à « Stables », elles qui étaient « Négatives » ces dernières années lorsque les rendements du secteur étaient constamment inférieurs au coût moyen du capital.

Cependant, les réassureurs africains dont les comptes sont libellés en dollars des Etats-Unis, à l'instar d'Africa Re, devraient encore subir l'impact de la dépréciation des monnaies locales africaines et faire face à des gains différés provenant de la dynamique positive des prix sur les marchés internationaux.

De nouvelles normes d'information financière

Une des évolutions majeures dans le secteur des assurances en 2023 a été l'adoption de deux nouvelles normes internationales d'information financière, à savoir l'IFRS 9 sur les « instruments financiers » et l'IFRS 17 sur les « contrats d'assurance ». Ces nouvelles normes ont remplacé l'IFRS 4 qui a été supprimée. La mise en œuvre des deux IFRS s'est faite avec la participation active du Conseil d'administration par le biais de son Comité d'audit ainsi que de divers consultants externes et fournisseurs

d'outils technologiques. Avec cette évolution, Africa Re réaffirme sa position de leader sur le marché, non seulement en termes de volume d'affaires ou de solidité financière et de note de crédit, mais aussi du point de vue de la conformité avec les pratiques mondiales.

Etant donné l'écart entre les normes et les principaux indicateurs de performance, la Société continuera de présenter simultanément l'incidence des IFRS 4 et 17 dans ses comptes dans un avenir proche.

Performance financière de la Société

Africa Re a enregistré une forte croissance de son chiffre d'affaires, une sinistralité stable, un revenu de souscription important et des produits des placements sans précédent, ce qui s'est traduit par un résultat net inédit.

Pour la première fois, Africa Re a franchi le cap psychologique du milliard de dollars des Etats-Unis de chiffre d'affaires bien qu'elle opère dans cette devise dans des économies dont les monnaies sont essentiellement faibles

Lorsqu'on applique la norme IFRS 4, les primes souscrites brutes d'Africa Re s'élèvent à 1,106 milliards \$EU (2022 : 951,789 millions de dollars US). Le bénéfice net est plus important, lui qui s'établit à 128,446 millions de \$EU contre 23,733 millions \$EU seulement en 2022.

Avec la norme IFRS 17, le chiffre d'affaires s'établit à 1,046 milliard \$EU en 2023 contre 917,112 millions \$EU en 2022 tandis que le bénéfice net s'améliore de manière significative pour se situer à 126,954 millions \$EU contre 59,873 millions \$EU en 2022.

Par ailleurs, les fonds propres de la Société ont crû de 6,68% pour clôturer l'année à 1,065 milliard \$EU contre 998,986 millions \$EU en 2022.

Gouvernance de la Société

En 2023, le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois en plénière, à savoir en avril (principalement pour examiner les comptes financiers de 2022), en juin (dans le but surtout de préparer la 45e réunion ordinaire annuelle de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Rabat au Maroc, en octobre (avec pour objectif principal d'examiner des politiques et

des projets stratégiques de la Société et pour finaliser le recrutement du nouveau directeur général adjoint / chef des opérations) et, enfin, en décembre (principalement pour approuver le budget des recettes et des dépenses de 2024).

Les 5 comités permanents du Conseil d'administration (Comité de nominations et de gouvernance, Comité d'audit, Comité de finances et d'investissement, Comité de ressources humaines et rémunération et Comité de gestion des risques, de souscription et de gouvernance informatique) se sont également réunis plusieurs fois.

Conformément à la Politique de relève à la Direction générale, le Conseil d'administration a finalisé le recrutement d'un nouveau directeur général adjoint/chef des opérations (DGA/CO) à l'issue d'un processus concurrentiel ouvert aux candidats internes et externes des 42 États membres de la Société. Le recrutement a été ouvert en prévision du départ à la retraite et de l'expiration du contrat du DGA/CO en poste prévu pour le mois de juin 2025. Le DGA/CO élu devrait prendre ses fonctions le 1er juillet 2024 pour une période de transition de 12 mois avec le DGA/CO en place.

Conformément aux dispositions statutaires, le mandat de la majorité des membres du Conseil d'administration expire en juin 2024. En conséquence, le processus de désignation de nouveaux membres du Conseil est en cours. Il se terminera dans quelques jours à Kampala (Ouganda) à l'occasion de la 46ème réunion ordinaire annuelle de l'Assemblée générale.

Je saisis cette occasion pour saluer le dévouement et l'engagement du Conseil d'administration sous ma modeste direction pour les succès que nous avons remportés, notamment la meilleure performance de tous les temps de la Société aussi bien du point de vue du chiffre d'affaires que de celui du bénéfice net. Je souhaite aux nouveaux administrateurs et à ceux qui reviennent un succès retentissant pour le prochain mandat renouvelable.

Stratégie en matière de durabilité et responsabilité sociale d'entreprise

La durabilité étant une priorité stratégique, le Conseil d'administration a approuvé récemment la stratégie, les politiques et les informations de référence de la Société en matière de durabilité.

Ces documents définiront l'orientation stratégique en matière de durabilité à mesure qu'ils seront progressivement pris en compte dans les activités de souscription, d'investissement et d'exploitation de la Société. Tout en se conformant aux meilleures pratiques relatives aux piliers sociaux et de gouvernance de la durabilité, Africa Re continuera de s'aligner sur les intérêts de ses parties prenantes sur le pilier environnemental.

L'incidence accrue des catastrophes naturelles, notamment les tremblements de terre, les inondations, les sécheresses et les cyclones, a nécessité une sensibilisation continue sur le rôle des assurances dans la promotion de la résilience des économies africaines.

La Fondation Africa Re, soutenue par une résolution de l'Assemblée générale, continue de financer diverses initiatives sur le continent africain pour renforcer la résilience dans l'évaluation des risques climatiques et la formulation d'une stratégie de financement des risques accélérée, appropriée et adaptée, y compris pour le secteur privé.

L'accent continue d'être mis sur le développement des compétences et des talents ainsi que sur l'efficacité et la modernisation du marché. Ainsi, la Société a continué de former la génération actuelle et future de professionnels du secteur des assurances ainsi que de mettre en place, en collaboration avec certaines autorités de régulation des assurances en Afrique, des plateformes technologiques pour créer une base de données du secteur et de nouveaux modes de collaboration et de régulation sur les marchés des assurances. Nous sommes convaincus que ces initiatives amélioreront la gestion des sinistres, renforceront la confiance dans le secteur, créeront davantage d'opportunités pour développer de nouveaux produits et amélioreront l'information financière sur les marchés.

Enfin, la Société s'est récemment jointe à d'autres institutions financières multilatérales africaines similaires pour renforcer la collaboration avec l'Union africaine dans ses efforts d'intégration des marchés, de paix et de durabilité.

Politique de paiement de dividendes

Conformément à la politique de paiement de dividendes de la Société adoptée en 2019, une résolution sera présentée à l'Assemblée générale pour approuver les états financiers de l'exercice 2023. La résolution proposera un dividende de 10 \$EU par action, soit un montant total de 28,7 millions \$EU. Le dividende proposé correspondra à une hausse de 1,20 \$EU par action par rapport au dividende 8,80 \$EU déclaré et payé depuis 2019. Cette évolution témoigne de la confiance du Conseil d'administration et de la Direction générale en l'avenir de la Société et des efforts opiniâtres consentis pour promouvoir la résilience au moyen d'une politique de paiement de dividendes conservatrice.

Perspectives pour 2024

L'économie mondiale devrait rebondir par rapport à la performance enregistrée en 2023. Ce rebond pourrait être une conséquence du relâchement des pressions inflationnistes, de la résilience de la croissance aux États-Unis et dans d'autres grandes économies, de la reprise du commerce mondial ainsi que de l'augmentation de l'appétit pour le risque et de l'assouplissement progressif attendu des conditions financières mondiales.

Toutefois, les conditions politiques restent mitigées sur le continent africain, ce à quoi viennent s'ajouter diverses élections dans plus de 20 pays qui pourraient avoir un impact significatif sur les économies concernées et sur le continent dans son ensemble.

Les pressions inflationnistes devraient s'alléger de manière progressive. Par ailleurs, les mesures de politique monétaire conciliantes correspondantes soutiendront la croissance économique. L'impact des chocs extérieurs et de l'augmentation des risques climatiques engendre également des incertitudes que le Conseil d'administration et la Direction suivront de près.

Le secteur de la réassurance dans le monde a montré une dynamique positive. Toutefois, l'impact sur le continent pourrait être faible car l'amélioration attendue des taux de primes et des conditions des polices n'a pas été à la hauteur de celle des marchés internationaux.

La Société continuera de respecter ses engagements envers ses clients et les autres parties prenantes et d'encourager les acteurs du secteur à adopter les meilleures pratiques pour assurer la viabilité du marché de la réassurance. Conformément à son plan stratégique, Africa Re continuera de mettre en place des produits novateurs et d'offrir des services d'excellente qualité à ses clients à l'intérieur et à l'extérieur du continent.

Le Conseil d'administration s'attend à ce que la Société réalise des performances supérieures à la moyenne du secteur sur les marchés internationaux et africains au cours de l'année à venir, conformément aux tendances historiques.

Hommage à M. Bakary Hadiyatou Kamara

Au nom du Conseil d'administration, je pleure M. Bakary Hadiyatou KAMARA, ancien directeur général d'Africa Re (de 1993 à 2011), puis vice-président du Conseil d'administration en tant qu'administrateur indépendant (de 2021 à son décès).

Bakary KAMARA a été un grand atout pour la Société ; il a su faire montre du leadership nécessaire pendant ses mandats à la tête de la Société, à une époque où le secteur des assurances et de la réassurance était confronté à de nombreux défis, notamment une capacité de souscription limitée, la pénurie de talents, la dépréciation des monnaies de transaction, la domination du marché par les acteurs internationaux et d'autres questions macroéconomiques.

Son héritage continuera d'être célébré pour les solides fondations qu'il a posées pour les réussites actuelles et futures de la société.

Que son âme douce repose en paix.

Mot de fin

Au nom du Conseil d'administration, je voudrais remercier toutes les femmes et tous les hommes qui ont contribué à la performance réalisée en 2023 dans un environnement difficile et volatile.

Le personnel d'Africa Re dans toutes les localités en Afrique et ailleurs, sous la direction

de Dr Corneille KAREKEZI, Directeur général du Groupe, a continué de mettre en œuvre avec succès la stratégie de la Société et a réalisé une excellente performance malgré des pertes de change et de capital importantes.

Je remercie mes collègues du Conseil d'administration dont la confiance, le dévouement, l'ardeur au travail et l'engagement sont dignes d'éloges.

J'adresse également des remerciements aux actionnaires de la Société pour leur soutien continu.

Je suis heureux de savoir que je peux compter sur les synergies et les forces susmentionnées au cours de la période difficile et sans précédent que le monde en général et l'Afrique en particulier s'apprentent à vivre, à en croire de nombreux analystes.

Chose plus importante encore, le Conseil d'administration et la Direction expriment toute leur gratitude aux cédantes, aux courtiers et aux autres partenaires commerciaux sans lesquels la Société ne pourrait survivre et prospérer comme elle le fait.

Nous restons attachés à la mission d'Africa Re en tant que partenaire stratégique, mission qui consiste notamment à favoriser la croissance des capacités de souscription et de rétention nationales, sous-régionales et régionales sur le continent.

Je vous remercie.

Dr Mohamed MAAIT
Président du Conseil d'administration
et de l'Assemblée générale



Dr Corneille KAREKEZI
Group Managing Director /
Chief Executive Officer

Rapport de la Direction

I. Environnement économique et commercial en 2023

Economie mondiale: Modération de la pression inflationniste et reprise économique progressive

L'économie mondiale a fait preuve de résilience face aux multiples chocs subis ces dernières années, notamment la recrudescence de la pandémie de Covid-19, les tensions géopolitiques, la crise financière, associés aux risques d'une récession économique mondiale qui a pu être évitée grâce à l'adoption de mesures agressives se traduisant par la hausse des taux d'intérêt et la suppression de l'appui financier dans un contexte marqué par un niveau d'endettement élevé. Toutefois, il est possible que ces interventions qui sont censées apporter une solution à court terme en freinant l'inflation entraînent plus tard un ralentissement de l'activité économique. Dans les économies développées, ces mesures se sont avérées très efficaces. Si les marchés émergents et les économies en développement dotés de solides bases économiques ont pu suivre cette tendance, pour d'autres économies, il pourrait être nécessaire de prolonger l'intervention des décideurs.

Economie africaine : variations inter- régionales sur fond d'incertitude macroéconomique

L'économie africaine poursuit sa reprise à un rythme beaucoup plus lent, les pressions inflationnistes étant maîtrisées dans la plupart des économies à l'exception de quelques pays où l'inflation perdure. Il est à noter également que les tensions au sein de la CEDEAO liées aux interventions militaires dans certains pays (Burkina Faso, Mali et Niger) ayant conduit à la création

de l'Alliance des Etats du Sahel sont en grande partie maîtrisées. Un an après le déclenchement de la guerre entre les Forces armées soudanaises (FAS) et les Forces de soutien rapide (FSR) au Soudan, la situation reste alarmante, marquée par des déplacements massifs, des violences généralisées et des crises humanitaires. En raison des multiples défis liés à la soutenabilité de la dette, l'environnement financier devant stimuler la croissance reste forcément assujéti au manque de financements, aux coûts de l'emprunt et aux difficultés de remboursement. Le continent reste vulnérable aux chocs mondiaux, aux tensions géopolitiques croissantes et à l'urgence climatique grandissante.

Selon la publication de la Banque africaine de Développement "Performance et perspectives macroéconomiques de l'Afrique", la croissance économique prévue en 2023 a régressé dans les cinq régions et sur le continent par rapport à 2022. L'Afrique centrale a enregistré une croissance de 3,82% (2022 : 5,22%), l'Afrique de l'Est une croissance de 3,51% (2022: 4,38%), l'Afrique du Nord une croissance de 3,93% (2022: 4,56%), l'Afrique australe une croissance de 1,61% (2022: 2,81%), l'Afrique de l'Ouest une croissance de 3,20% (2022: 3,88%) et le continent dans l'ensemble a enregistré une croissance de 3,24% (2022: 4,06%).

Le continent est miné par la dévaluation continue de ses monnaies liées aux variations des taux de change, aux politiques monétaires mitigées, aux baisses des flux de capitaux et au ralentissement des exportations. Le naira nigérian, le rand sud-africain, la livre égyptienne, le birr éthiopien, le shilling kényan et la livre soudanaise ont perdu de leur valeur respectivement de -49,20%, -7,05%, -19,95%, -4,86%, -21,40% et -5,60% tandis que le franc CFA de l'Afrique de l'Ouest et le dirham marocain ont connu une augmentation de +4,09% et +5,78% respectivement par rapport aux taux de change arrêtés au 31 décembre 2022.

Marchés financiers : Taux d'intérêt élevés et forte valorisation des actions

Les hausses agressives des taux d'intérêt des banques centrales ont permis de maîtriser l'inflation galopante dans la plupart des économies grâce à une remontée du marché des actions, une reprise des instruments à revenu fixe et un réajustement du rendement des instruments liquides. Aux Etats-Unis, l'on a assisté à une brève crise financière liée à l'effondrement de la Silicon Valley Bank, de la Signature Bank et de la First Republic Bank qui a fait craindre une panique bancaire contenue grâce à l'intervention des autorités en charge des politiques monétaires qui ont su atténuer la pression et restaurer la confiance dans les marchés boursiers.

La performance des principaux indices d'investissement a été positive sur les grands marchés boursiers mondiaux : S&P 500 (+26,29%), TOPIX (+19,56%), DJ Euro Stoxx 50 (+12,09%), MSCI Emerging Market (+7,04%) and MSCI World (+20,09%). Les échanges

sur le continent en monnaies locales du Nigeria (NSE All Share Index), du Kenya (NSE All Share Index) et de l'Afrique du Sud (FTSE/JSE All Share Index) ont enregistré un rendement de +45,90%, -27,74% et +5,26% respectivement.

L'environnement actuel du marché des obligations est apparu après que la Réserve fédérale américaine a commencé à relever ses taux en 2022. Il y a eu 11 hausses qui ont fait passer ces taux de pratiquement 0,0% à 5,5% en juillet, en réaction aux pressions inflationnistes. Globalement, le marché des obligations a enregistré un rendement positif en raison des hausses espacées des taux pratiqués sur les bons du Trésor américain de 2 ans, 5 ans, 10 ans et 30 ans, qui affichent un rendement de +4,25%, +3,84%, +3,87% et +4,02% respectivement.

En 2023, la plupart des économies africaines ont été exclues du marché international des euro-obligations à cause des taux d'intérêt élevés exigés par les investisseurs, à quelques exceptions près comme le Gabon. En raison du resserrement du marché international des obligations, la plupart des gouvernements se sont tournés vers des bailleurs de fonds concessionnels à l'instar de la Banque mondiale et du FMI, ce qui a permis à des pays tels que la Côte d'Ivoire, le Kenya et le Sénégal d'obtenir des facilités de crédits de grande valeur auprès du FMI.

Secteur de la réassurance : dynamique tarifaire positive et augmentation des catastrophes naturelles

Sur la base des indicateurs de performance publiés, le secteur mondial de l'assurance a enregistré une forte croissance des revenus de primes favorisée par une croissance stable des revenus, une augmentation du capital, une performance de souscription positive, une performance positive des produits de placement et des résultats nets globaux grâce à un durcissement considérable des taux d'intérêt et une reprise des marchés financiers. Toutes les grandes agences de notation (Fitch, Moody's, AM Best et Standard and Poor's) projetaient des perspectives stables. Les perspectives de Standard and Poor's (S&P) étaient basées sur le fait que les réassureurs dépasseraient leurs coûts du capital après les perspectives négatives des 5 dernières années.

Les vents favorables dans le secteur sont largement dus aux améliorations sensibles des tarifs, aux restrictions observées dans les conditions générales et à une demande croissante de couverture en raison de l'exposition accrue aux catastrophes naturelles et à l'incertitude économique. L'augmentation des revenus de placement améliore également la performance globale des réassureurs. En revanche, les vents contraires sont alimentés par une incertitude persistante et croissante concernant les risques sous-jacents ainsi que par des inquiétudes concernant les pressions inflationnistes qui appellent à une approche prudente notamment en ce qui concerne aussi bien la fréquence et la gravité des événements liés aux conditions météorologiques que l'évolution des profils

de risque. Ces vents contraires exercent une pression sur les réassureurs du marché de la rétrocession, ce qui pourrait avoir un impact sur le déploiement du capital. D'où la nécessité d'un effort concerté entre les acteurs du secteur en vue de revoir les expositions et les modèles actuariels permettant de garantir une tarification adaptée au risque par ces temps difficiles.

Le secteur a adopté les Normes internationales d'Information financière ("IFRS") IFRS 17 (Contrats d'assurance) qui remplacent l'IFRS 4 (Contrats d'assurance) et l'IFRS 9 (Instruments financiers) qui remplace l'IAS 39 (Instruments financiers) collectivement appelées les "Nouvelles normes" depuis le 1er janvier 2023.

L'IFRS 17 est une norme complète utilisée pour la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la déclaration des contrats d'assurance. Elle vise principalement à établir la transparence, la comparabilité et la pertinence des états financiers des compagnies d'assurance, ce qui est un avantage pour les parties prenantes tels que les investisseurs, les régulateurs et les décideurs.

L'IFRS 9, elle, traite de la comptabilisation des instruments financiers, notamment leur classification et leur évaluation. Depuis sa date d'entrée en vigueur le 1er janvier 2018, l'adoption de l'IFRS 9 apporte des avantages significatifs aux organisations, notamment à travers des processus simplifiés, une gestion des risques améliorée, une transparence accrue et une cohérence mondiale, conduisant à terme à une prise de décision plus éclairée et une stabilité financière. L'adoption de l'IFRS 9 est une condition préalable à l'adoption de l'IFRS 17. La plupart des entités ont retardé l'adoption de l'IFRS 9 jusqu'à celle de l'IFRS 17.

Africa Re en 2023 : Nouveaux records et franchissement d'étapes importantes

La Société a adopté les normes comptables IFRS 9 et IFRS 17 pour l'exercice 2023. Conformément aux exigences pertinentes de ces normes, la Société a réajusté de manière rétrospective les données comparatives de la même période pour l'exercice précédent. La Société va continuer à présenter de manière groupée les paramètres de l'IFRS 4 et de l'IFRS 17 dans un avenir prévisible.

Africa Re a réalisé une croissance record de 16,25% de la prime brute souscrite et a atteint le chiffre impressionnant de 1,106 milliards \$EU (2022 : 951,789 millions \$EU). Cette croissance a été réalisée dans la monnaie de déclaration (dollar américain) malgré une activité de souscription menée dans un contexte dominé par les monnaies locales qui sont exposées à la dépréciation et à la volatilité. Dans un contexte de taux de change constant utilisant le taux de fin d'exercice 2022 par rapport au dollar américain, la Société aurait réalisé un revenu de prime plus élevé de 1,199 milliard \$EU, soit un taux de croissance de 25,92% par rapport à 2022.

Les revenus nets de réassurance sont passés de 770,546 millions \$EU en 2022 à 880,421 millions \$EU

en 2023, soit un taux de croissance de 14,26%. Cette bonne performance témoigne de la solide discipline de souscription d'Africa Re soutenue par une couverture de rétrocession adéquate pour les expositions aux catastrophes naturelles et autres risques importants. En 2023, à la suite des tremblements de terre dévastateurs en Turquie de magnitude 7,8 (6 février 2023) et au Maroc de magnitude 6,8 (8 septembre 2023), la Société a une exposition brute combinée de 40 millions \$EU dont plus de 75% d'exposition nette, sur la base de la couverture de rétrocession de 10 millions \$EU du portefeuille international. Les gouvernements du Maroc et de la Turquie ont reconnu les dangers des risques de catastrophes et ont mis en place un système de partenariat public-privé pour préfinancer leur réponse aux tremblements de terre.

Au cours de la période sous revue, la Société a réalisé un ratio combiné net pour l'IFRS 17 de 85,75% (2022: 89,63%), une excellente performance par rapport aux références du secteur compilées par les principaux courtiers de réassurance mondiaux et régionaux. S'agissant de l'IFRS 17, les ratios combinés nets sont plus faibles en raison de l'exclusion de la composante non attribuable des frais administratifs. Selon Gallagher Re, leur sous-ensemble d'entreprises affiche un ratio combiné net de 88,90% (2022: 94,60%). Aon a également relevé que leur agrégat de réassurance affichait 89,90% en 2023 dans le cadre de l'IFRS 17, ce qui témoigne de la bonne performance de souscription des réassureurs mondiaux.

Suite à la mise en œuvre des nouvelles normes et au réajustement des résultats des exercices précédents à des fins de comparabilité, les produits de placements et autres revenus hormis les intérêts sur les dépôts de réassurance auprès des cédantes ont enregistré une hausse significative, passant de 9,937 millions \$EU en 2022 à 71,289 millions \$EU en 2023, soit un taux de croissance impressionnant de 617,41% par rapport au faible niveau historique de 2022. Le portefeuille d'actions a enregistré une hausse significative, la plupart des marchés ayant enregistré des rendements positifs après la mauvaise performance de 2022. La performance du portefeuille des obligations est liée à l'environnement des taux d'intérêt très stables et au réinvestissement dans des obligations à long terme. Le portefeuille a augmenté grâce à la hausse du capital et aux actifs liquidés du portefeuille d'actions. Globalement, la Société affiche un retour sur investissement moyen de 4,96% (2022: 0,66%). Le rendement moyen des investissements dans toutes les classes d'actifs a enregistré un taux de 3,91% sur les instruments liquides (2022: 2,73%), 4,34% sur les instruments à revenu fixe (2022: 1,01%), 13,61% sur les actions (2022: -11,8%) et 9,01% sur les immeubles de placement (2022: 8,82%).

La Société a réalisé un bénéfice net après impôts historique de 126,954 millions \$EU en 2023, contre un résultat réajusté de 59,873 millions \$EU en 2022, soit un taux de croissance de 112,04%.

Le rendement moyen des capitaux propres de 12,30% a été réalisé en 2023 (2022: 5,99%).

Selon l'IFRS 4, le bénéfice net est plus élevé étant donné que la Société a enregistré 128,45 millions \$EU (2022: US\$ 23,73 million) soit un taux de croissance de 441,21%.

Cette excellente performance est due à une souscription prudente malgré l'exposition aux catastrophes naturelles, à des retours sur investissement solides et à un impact plus faible de la dépréciation monétaire.

L'impact cumulé de la dépréciation de la monnaie sur le résultat net et l'état des autres éléments du revenu global en 2023 s'est élevé à une perte de 33,675 millions \$EU (2022: -40,421 millions \$EU).

Par ailleurs, le fonds des actionnaires de la Société a augmenté de 6,68%, passant de 998,986 millions \$EU à 1,066 milliards \$EU.

Enfin, les solides réserves de capital et les excellentes performances de 2023 ont permis au Conseil d'administration et à la Direction de proposer un dividende de 10,00 \$EU par action pour examen par l'Assemblée générale.

Perspectives 2024 : Incertitude macroéconomique persistante et perspectives stables du secteur

L'économie mondiale s'attend à un retour progressif à la normale avec des baisses des taux d'intérêt attendues dans la plupart des économies. Sur la base de son rapport d'avril 2024, le FMI a projeté une croissance économique mondiale de 3,20% pour 2024 (2023: 3,20%). Le rythme de la croissance économique est lent par rapport aux normes historiques en raison des facteurs à court terme tels que les coûts des emprunts toujours élevés et la suppression de l'appui financier, les effets à long terme de la pandémie de Covid-19, la guerre entre la Russie et l'Ukraine, la faible croissance de la productivité, les tensions géopolitiques et une potentielle fragmentation. Les conflits en cours entre Israël et le Hamas, les tensions accrues entre Israël et l'Iran, la guerre sans fin entre la Russie et l'Ukraine ainsi que les éternels conflits au Soudan pourraient entraîner des hausses de prix qui risquent de compromettre la fragile reprise économique en cours.

2024 est une année aux perspectives mitigées, car alors que le secteur s'attend à une amélioration de ses conditions générales, il règne une incertitude macroéconomique importante liée à certains facteurs monétaires, budgétaires et structurels qui pourraient faire dérailler la dynamique positive du secteur.

2024 est une année électorale pour les plus grandes économies du monde dont les résultats pourraient avoir des effets en cascade à travers le monde. En Afrique, les risques politiques liés aux élections planifiées pourraient être accrus, dans la mesure où les partis d'opposition se battent contre les politiques populistes au pouvoir. La Société reste consciente de ces risques et continue de mettre en place des mesures pour atténuer leur impact sur la performance globale.

Sur le continent, l'année 2024 s'annonce prometteuse car il existe un regain d'appétit mondial pour la dette africaine tel que l'atteste l'émission fructueuse d'euro-obligations en Côte d'Ivoire, au Kenya et au Bénin bien qu'à des coups nettement plus élevés. Il existe également des risques élevés liés aux événements climatiques sur le continent, notamment avec les récentes inondations au Kenya.

Ces chocs internes et externes vont continuer à faire pression sur les monnaies africaines qui pourraient se déprécier davantage, les gouvernements devant faire des choix difficiles en matière de politique monétaire, fiscale et structurelle. Par ailleurs, selon les analystes, une nouvelle dévaluation des monnaies africaines pourrait être nécessaire pour stimuler une croissance et une reprise économiques plus fortes, notamment des besoins de financement adressés aux institutions de financement du développement.

Il existe un sentiment positif autour du secteur de la réassurance fondé sur la dynamique continue des prix. Toutefois, ces évolutions favorables du secteur pourraient être négativement impactées par les défis macroéconomiques persistants, l'incertitude sur les marchés financiers et les événements météorologiques extrêmes.

A cet effet, la Direction continue de se laisser guider par la rentabilité comme impératif stratégique clé avec une croissance projetée de 5% des produits haut de gamme tout en conservant un ratio combiné net de 95,00% et 90,00% selon l'IFRS 4 et l'IFRS 17 respectivement.

La Société continue de viser un rendement moyen des capitaux propres de 10,00%, l'impact de la dépréciation de la monnaie sur le résultat net étant un facteur critique.

Enfin, conformément à la politique de stabilité des dividendes approuvée, un dividende de 10,00 \$EU par action devrait être maintenu.

Autres mises à jour: mise en œuvre de la stratégie de développement sociétal

Globalement, le 7ème plan stratégique (2022-2025) de la Société est en bonne voie pour réaliser son mandat de croissance accélérée et rentable avec l'aspiration gagnante de rester le premier transformateur de risques en Afrique en fournissant des solutions de gestion des risques sur mesure aux clients et autres parties prenantes pour le développement économique de l'Afrique à travers un mélange d'offres de produits traditionnels, innovants et émergents qui satisfont aux attentes des acteurs locaux, régionaux et internationaux.

La Société a signé récemment un accord de siège avec la République démocratique du Congo. L'accord avec l'Ouganda devrait également être formalisé prochainement et des négociations sont en cours avec l'Angola à ce sujet. Il s'agit là d'une opportunité d'étendre la présence d'Africa Re sur ce marché en

pleine croissance. Nous continuons à redresser les portefeuilles peu performants sur certains marchés grâce à des souscriptions prudentes et nous restons protégés par des titres robustes notés A en matière de rétrocession.

Un examen de la stratégie d'investissement est également en cours en vue de permettre à la Société de maximiser les rendements tout en maintenant l'accent sur les liquidités et la préservation du capital.

En tant qu'entreprise dont le bénéfice avoisine pratiquement 75% en monnaies locales, nous continuons à nous assurer de pouvoir gérer activement les actifs financiers de la Société afin de minimiser l'effet de la dépréciation de la monnaie.

Dans le domaine de la résilience climatique, la Société continue de mobiliser les gouvernements sur la proposition de valeur en matière de résilience économique. Des discussions sont en cours avec différentes parties prenantes pour tirer les leçons du modèle du Maroc, qui a réussi à décrocher un financement dès les premiers jours du tremblement de terre en 2023 sous une couverture paramétrique. Pour répondre aux besoins d'urgence de la population affectée, le Maroc a pu tirer parti de son double programme de protection financière public-privé, comprenant une assurance contre les risques de catastrophe. Le Fonds de solidarité a pu mobiliser les réserves accumulées grâce aux produits des taxes parafiscales (50 millions \$EU) et ensuite activer un versement d'assurance de 275 millions \$EU dans le cadre de sa politique de réassurance contre les tremblements de terre.

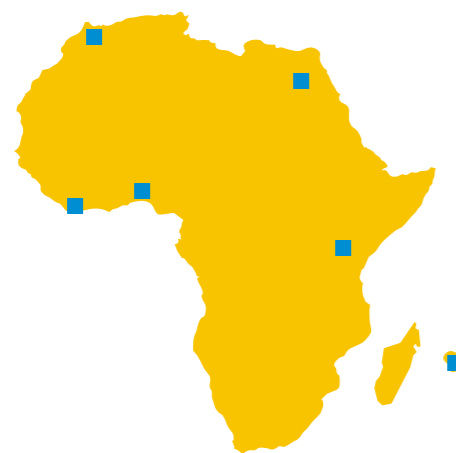
En vue de renforcer la présence de la Société dans certains pays hôtes, Africa Re a initié un projet de construction sur le territoire de la Capitale fédérale du Nigeria, à Abuja. Ce projet est inscrit au budget dans un programme et devrait être réalisé suivant la qualité escomptée. Le bâtiment devrait être achevé en 2026 et son inauguration officielle fera partie des activités qui vont commémorer le 50ème anniversaire de la Société. Ceci vient s'ajouter aux propriétés foncières, immeubles d'habitation et immeubles de bureaux qui appartiennent à la Société sur le continent et qui jusqu'ici constituent son actif de placement le plus rentable.

En ce qui concerne la bonne citoyenneté d'entreprise, la Société continue de décaisser les fonds promis dans le cadre de la pandémie de Covid-19 au fur et à mesure que les bénéficiaires satisfont aux exigences. Parallèlement, une autre cohorte de 1 000 participants au Programme des Jeunes Professionnels de l'Assurance (YIPP) a achevé ce programme, dont les 10 meilleurs apprenants ont été invités à la 8ème édition des African Insurance Awards organisée en marge de la 49ème conférence de l'Organisation africaine des Assurances à Alger (Algérie). Africa Re continue de soutenir les initiatives qui favorisent la sensibilisation, l'accessibilité et la disponibilité de l'assurance en tant qu'outil de gestion des risques et de résilience pour les personnes, les entreprises et les gouvernements.

II. Opérations techniques

Le compte de résultat de la Société est examiné dans cette section et il est comparé aux chiffres de 2022.

Africa Re se déploie sur un réseau de huit bureaux stratégiquement situés sur le continent. Les activités sur les marchés africains situés dans la même zone géographique sont coordonnées par un bureau régional. La proximité avec les clients sur chaque site confère à Africa Re un avantage unique sur ses pairs, lui permettant ainsi de mieux comprendre les besoins des clients et partant, de fournir des services crédibles et efficaces aux marchés d'assurance du continent.



Six bureaux régionaux

- Lagos, Nigeria: Afrique de l'Ouest Anglophone et pools africains;
- Abidjan, Côte d'Ivoire: Afrique de l'Ouest francophone et du centre;
- Casablanca, Maroc: Maghreb;
- Le Caire, Egypte: Afrique du Nord-Est et Moyen-Orient;
- Nairobi, Kenya: Afrique de l'Est et parties de l'Afrique australe, et
- Ebene, Maurice: Îles africaines de l'Océan indien, marché africain lusophone, Asie et Brésil.

Trois filiales en propriété exclusive

- Johannesburg, Afrique du Sud: Afrique du Sud et marchés voisins, gérés par la filiale - African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited;
- Le Caire, Egypte: marchés Afrique, Asie et Moyen-Orient Retakaful gérés par la filiale - African Retakaful Company,
- Dubai, Emirats Arabes Unis: activité de souscription au Moyen-Orient via une structure spécialisée - Africa Re Underwriting Agency Limited

Deux bureaux locaux

- Addis-Abeba, Ethiopie;
- Khartoum, Soudan

Un bureau de souscription

- Kampala, Ouganda.

Le portefeuille de risques d'assurance acceptés par la Société peut être globalement classé selon les secteurs d'activité suivants:

- Incendie et Ingénierie;
- Accident et Automobile;
- Pétrole et Energie;
- Transport et Aviation et Vie.

Africa Re adhère aux meilleures pratiques dans tous les aspects de son activité. Les cédantes reprennent son engagement à long terme envers le continent en lui accordant l'accès à des activités rentables et diversifiées en Afrique, et dans une moindre mesure, en Asie, au Moyen-Orient et au Brésil.

La Société se déploie dans les centres de production suivants :

Le tableau ci-dessous résume la performance de la Société :

DESCRIPTION (Millions \$EU)	2023			2022		
	BRUT	RETRO	NET	BRUT	RETRO	NET
PRODUCTION						
Prime brute souscrite	1 106,49	-190,93	915,56	951,79	-179,19	772,60
Variation de la provision pour primes non acquises	-60,97	24,97	-36,00	-34,68	31,97	-2,71
Revenu de réassurance Répartition de la prime de rétrocession	1 045,52	-165,97	879,55	917,11	-147,22	769,89
DEBOURS						
Charge de sinistres et dépenses et variation du passif	523,50	-31,59	491,91	540,00	-78,32	461,68
Variation des pertes (Reprise)	0,36	-0,29	0,07	-4,14	-0,03	-4,18
Charge des coûts d'acquisition	262,20	0,00	262,20	232,57		232,57
Dépenses/pertes rétro (reprise)	786,05	-31,88	754,17	768,43	-78,36	690,07

PRODUCTION

En 2023, la Société a franchi le cap psychologique de 1 milliard de dollars américains de revenus de primes et a généré un revenu brut de réassurance de 1 045,52 millions \$EU selon la norme comptable IFRS 17, soit 14% de plus que le chiffre réalisé en 2022 (réajusté) de 917,11 millions \$EU, principalement en raison de la persistance de la reprise économique observée dans la plupart des pays africains suite au ralentissement des activités causé par la pandémie de Covid-19 l'année précédente. Ce chiffre s'oppose à celui de la prime brute souscrite de 1 106,49 millions \$EU et de 951,79 millions \$EU réalisé en 2023 et en 2022 respectivement selon l'IFRS 4.

La variation des taux de change a -causé des pertes de production de 92,01 millions \$EU à la suite de la dépréciation significative des principales monnaies fonctionnelles telles que le naira nigérian, le shilling kenyan, la livre égyptienne, le rand sud-africain, la livre soudanaise, le cedi ghanéen et le birr éthiopien par rapport au dollar américain.

Le resserrement des politiques monétaires et l'inflation mondiale ont augmenté les coûts d'emprunt en Afrique subsaharienne, entraînant des déséquilibres macroéconomiques élevés. Par conséquent, la reprise économique a ralenti, faisant passer la croissance prévue pour 2023 de 4% (2022) à 3,4%, ce qui pourrait avoir une incidence sur la croissance à long terme, selon le Fonds monétaire international.

L'Afrique du Sud devrait connaître une croissance minimale de 0,6% en 2023, qui est en baisse par rapport à la croissance de 2,0% enregistrée en 2022. Ce ralentissement est dû aux nombreux défis liés au secteur énergétique et à d'autres difficultés économiques.

L'on estime que le PIB réel du Nigeria Nigeria's a baissé de 2,9% en 2023 par rapport à la croissance de 3,3% réalisée en 2022 en raison de la faible production de pétrole, de la dépréciation de la monnaie liée à la forte inflation et à d'autres difficultés économiques relatives à l'exercice précédent.

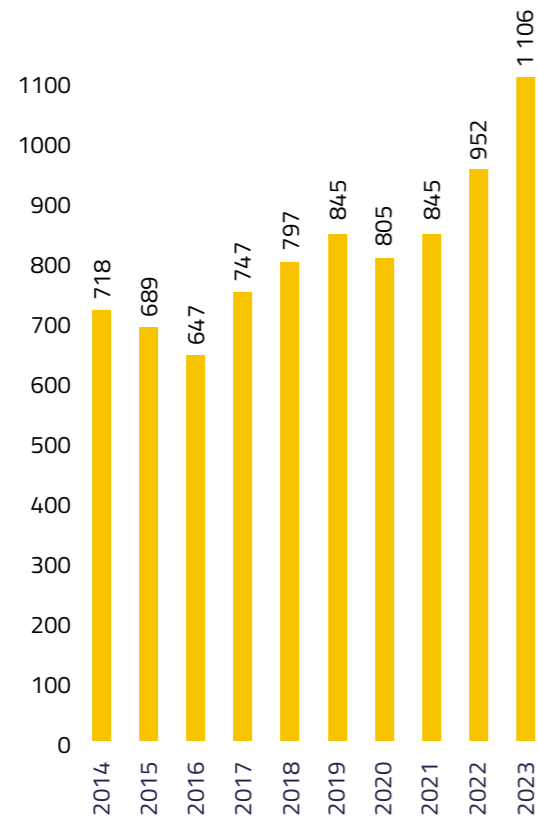
La croissance du PIB de l'Egypte pour l'ensemble de l'exercice a chuté à 3,8% en 2023, par rapport à la forte hausse de 6,7% enregistrée en 2022, en raison de l'impact négatif des chocs mondiaux et des difficultés économiques internes.

L'on estime que l'économie du Kenya a progressé de 5,5% en 2023 après une augmentation de 4,8% en 2022. Cette croissance est liée à une solide reprise du secteur agricole qui avait été gravement affecté par la sécheresse l'exercice précédent.

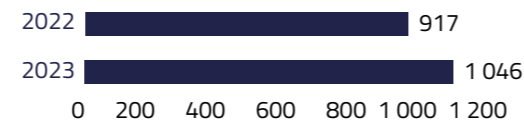
L'on estime que le PIB marocain a augmenté de 3,0% en 2023 après une hausse de 1,3% en 2022, favorisée en partie par un rebondissement du secteur agricole, des services et des exportations. L'inflation a également baissé, bien que la pression alimentaire demeure forte. La résilience externe du pays se traduit par une forte demande de ses biens et services ainsi que par des flux importants de l'investissement direct étranger.

Africa Re reste le premier réassureur africain et la seule sécurité locale sur le continent soutenue par une notation A de AM Best et A- de S&P. Par conséquent, la Société va continuer de renforcer son expertise dans les secteurs émergents et spécialisés afin de fournir aux marchés africains de l'assurance des capacités et un soutien technique pour les nouveaux produits et les risques spéciaux. Parallèlement, au cours des prochaines années, la Société va continuer à déployer ses ressources afin de conserver et d'accroître ses lignes de portefeuille existantes.

Development of gross written premium in US\$ million



Gross Reinsurance Revenue in US\$ Million

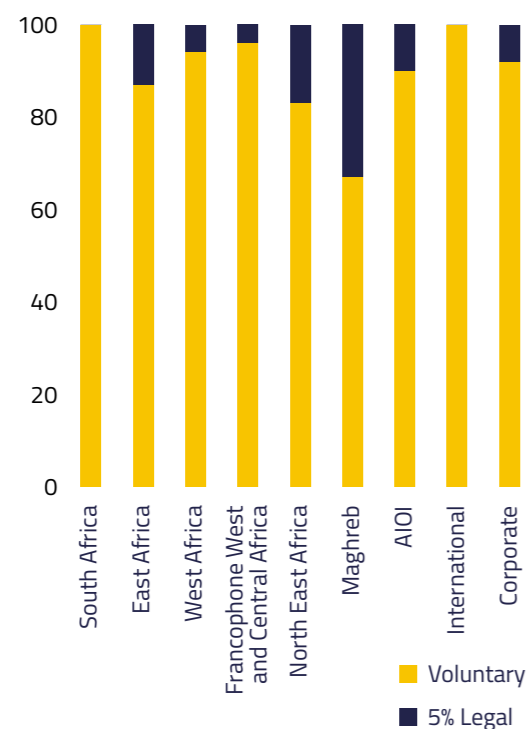


Cessions légales (obligatoires)

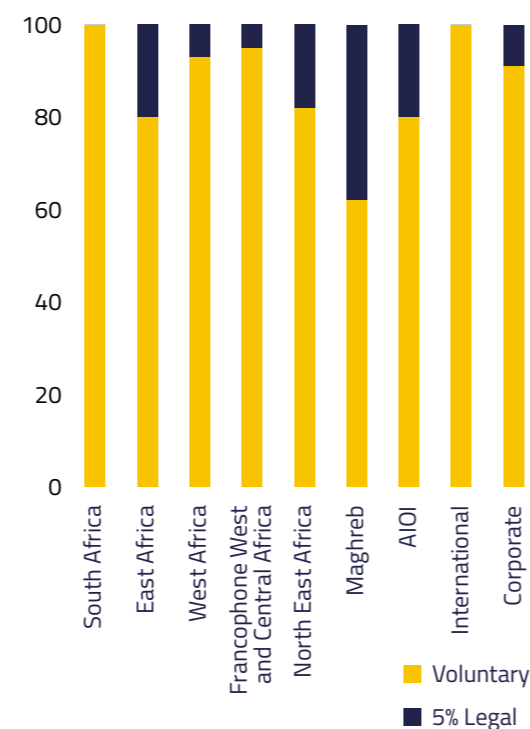
En 1976, lorsque Africa Re a été créée par 36 Etats membres africains, à l'initiative de la Banque africaine de développement, elle a dû concurrencer des assureurs étrangers beaucoup plus importants ayant des liens avec d'anciennes colonies. La justification de la création de la Société, qui reste primordiale à ce jour, est de réduire les sorties de revenus de primes du continent. Pour assurer sa survie parmi ces grandes marques célèbres, la Société s'est vu accorder, dès sa création, 5% de chaque traité de réassurance émanant des Etats membres (le nombre d'Etats membres est passé à 42).

Les cessions obligatoires représentent actuellement 8,0% de la prime brute.

Financial year 2023



Financial year 2022



Répartition de la production par région

Le réseau commercial d'Africa Re est composé de six bureaux régionaux, trois filiales, deux bureaux locaux et un bureau de souscription. La Société accepte des affaires des cédantes de toutes les régions de l'Afrique ainsi que de certains marchés d'Asie, du Moyen-Orient et du Brésil.

Afrique australe

African Reinsurance Corporation, South Africa Ltd (ARCSA) dont le siège est à Johannesburg est en charge des opérations au Botswana et dans la zone rand. Cette filiale est le troisième plus grand pourvoyeur de revenus d'Africa Re, avec une contribution de 12,58% au chiffre d'affaires global du groupe en 2023. Au cours de la période sous revue, ARCSA a généré 131,55 millions \$EU, un montant plus ou moins égal à celui de l'exercice précédent (2022 : 135,30 millions \$EU). La légère baisse observée est en partie due à l'impact négatif de l'affaiblissement du rand par rapport au dollar américain au cours de l'année.

Afrique de l'Est

Le chiffre d'affaires dans cette région a augmenté de 3,85% pour s'établir à 213,30 millions \$EU (2022 : 205,39 millions \$EU). Ce chiffre représente 20,40% du chiffre total de la société, ce qui fait de ce centre de production le plus grand contributeur en 2023.

Afrique de l'Ouest anglophone

La production de cette région a été de 129,08 millions \$EU (2022 : 134,52 millions \$EU), soit une baisse de 4,05% par rapport à l'exercice précédent. Ce chiffre représente 12,35% du chiffre total de la Société. La variation des taux de change a causé des pertes de 30,06 millions \$EU, la dépréciation du naira étant le facteur qui a le plus contribué à ces pertes.

Maghreb

Le chiffre d'affaires dans cette région a augmenté de 2,44% pour s'établir à 79,97 millions \$EU (2022 : 78,06 millions \$EU). Ce chiffre représente 7,65% du chiffre total de la Société.

Afrique du Nord-Est

La prime du Bureau régional du Caire a baissé, passant de 41,40 millions \$EU en 2022 à US\$ 39,35 millions \$EU en 2023. Cette croissance aurait été plus importante n'eût été la dépréciation de la livre égyptienne. La variation des taux de change a causé des pertes de 4,46 millions \$EU. Ce chiffre représente 3,76% du chiffre total de la Société.

Afrique de l'Ouest et du Centre francophone

Le bureau d'Abidjan est en charge de ce marché à prédominance francophone. Le chiffre d'affaires a augmenté de 13,47%, passant de 112,27 millions \$EU en 2022 à 127,39 millions \$EU en 2023. Cette croissance est liée à l'expansion continue de la branche Energie. La part de la région dans le chiffre d'affaires de la Société a été de 12,18%.

Îles africaines de l'océan Indien

Les primes des îles africaines de l'océan Indien et des marchés lusophones du continent ont augmenté, passant de 29,99 millions \$EU en 2022 à 33,91 millions \$EU en 2023. Ce chiffre représente 3,24% du chiffre total de la Société.

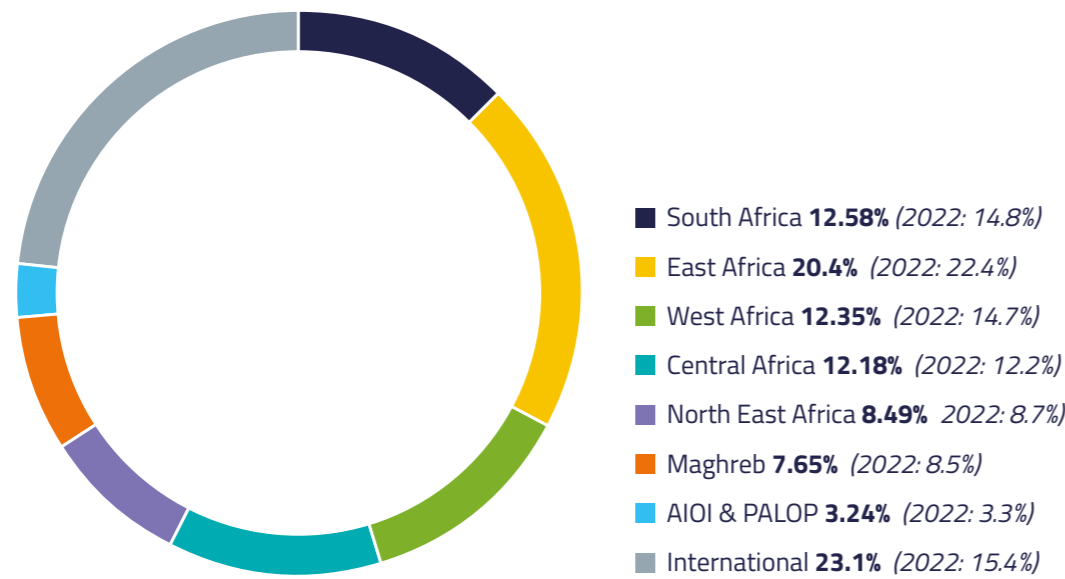
Africa Retakaful

La production d'Africa Retakaful a augmenté, passant de 38,87 millions \$EU en 2022 à 49,44 millions \$EU en 2023. Cette croissance est principalement due à l'expansion des branches Incendie et Ingénierie. La variation des taux de change a causé des pertes de 3,17 millions \$EU, pertes largement liées à la dépréciation de la livre soudanaise.

Affaires internationales

Les primes générées par les affaires internationales ont augmenté, passant de 141,31 millions \$EU en 2022 à 241,54 millions \$EU en 2023. La production au Moyen-Orient s'est chiffrée à 77,90 millions \$EU en 2023 (2022 : 50,54 millions \$EU). La production en Asie a augmenté de manière significative, passant de 76,23 millions \$EU en 2022 à 138,63 millions \$EU en 2023 en raison de la croissance dans les branches Incendie et Dommages. La production au Brésil a également enregistré une croissance significative, passant de 14,54 millions \$EU en 2022 à 25,01 millions \$EU en 2023, principalement en raison de la croissance de la branche Incendie. La croissance du portefeuille des affaires internationales est en partie liée aux variations positives des taux de change ainsi qu'à la stabilité relative –par rapport au dollar ou à la monnaie de présentation- des monnaies en usage dans ces marchés par rapport aux monnaies africaines.

Geographical distribution of gross premium



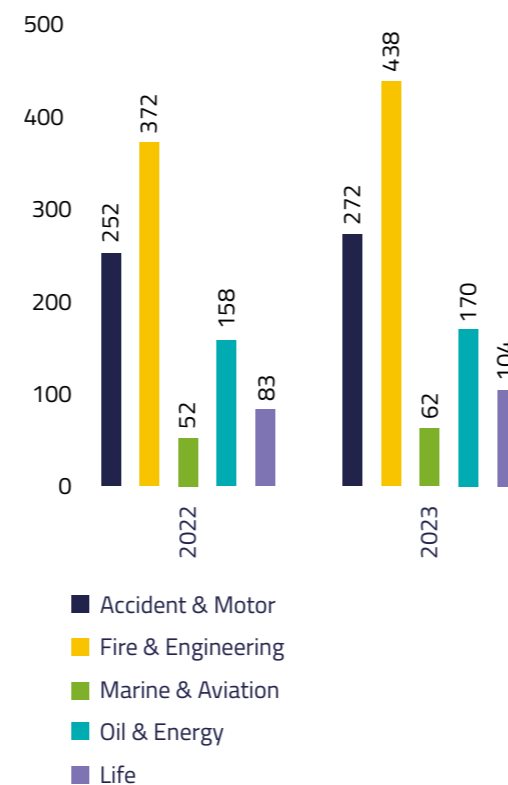
Production par secteur

Le secteur Incendie et Ingénierie continue à fournir la contribution la plus élevée avec 438,23 millions \$EU soit 41,92% du chiffre total contre 371,78 millions \$EU soit 40,54% en 2022. Il est suivi par le secteur Accident et Automobile, qui s'est établi à 271,92 millions \$EU soit 26,01% du chiffre total (2022 : 251,83 millions \$EU soit 27,46%).

Le secteur Pétrole et Energie vient en troisième position avec un chiffre de 169,57 millions \$EU soit 16,22% du chiffre total (2022 : 158,01 millions \$EU soit 17,23%).

La branche Vie occupe le quatrième rang avec 103,80 millions \$EU soit 9,93% du chiffre total (2022 : 83,25 millions \$EU soit 9,08%) et le secteur Transport et Aviation vient en dernière position avec une production de 61,99 millions \$EU, soit 5,93% du chiffre d'affaires (2022 : 52,25 millions \$EU, soit 5,70%).

Reinsurance Revenue by Class in US\$ Million



Résultats des dépenses de réassurance

Résultats par secteur d'activité

Le total brut des dépenses de réassurance s'est établi à 786,05 millions \$EU en 2023 contre 768,43 millions \$EU en 2022, soit une baisse du ratio combiné brut qui est passé de 83,79% en 2022 à 75,18% en 2023.

Vie a enregistré le ratio combiné le plus bas à 69,60%, suivi par le secteur Pétrole et Energie dont le ratio est de 75,77%.

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs sus énumérés.

Après prise en compte des coûts de réassurance, le ratio combiné net s'est établi à 85,75%. Le secteur

Ratio combiné brut et Ratio combiné net par secteur - Exercice 2023 (Millions \$EU)

Branche	Dépenses de réassurance	Revenus de réassurance	Ratio combiné brut	Ratio combiné net
Accident et Automobile	236,74	271,92	87,06%	89,25%
Incendie et Ingénierie	371,29	438,23	84,72%	90,03%
Transport et Aviation	43,49	61,99	70,15%	77,17%
Pétrole et Energie	64,88	169,57	38,26%	75,77%
Vie	69,66	103,80	67,11%	69,60%
Total	786,05	1 045,52	75,18%	85,75%

Répartition de la production par région (Millions \$EU)

Région	Revenus de réassurance	Dépenses de réassurance	Ratio combiné brut	Ratio des sinistres	Ratio des dépenses	Ratio combiné 2023	Ratio combiné 2022 (Ajusté)
ARCSA	131,55	118,71	90,24%	62,68%	35,78%	98,46%	97,96%
Afrique de l'Ouest anglophone	129,08	69,23	53,63%	34,99%	46,01%	81,00%	91,65%
Afrique de l'Est	213,30	170,67	80,02%	49,01%	34,53%	83,54%	93,71%
Maghreb	79,97	46,86	58,60%	41,76%	27,22%	68,99%	74,45%
Afrique du Nord-Est	39,35	19,36	49,21%	29,14%	41,51%	70,65%	91,19%
Afrique de l'Ouest et du Centre francophone	127,39	53,10	41,68%	20,96%	34,78%	55,74%	71,62%
Îles africaines de l'océan Indien	22,18	16,05	72,39%	40,33%	40,72%	81,05%	138,51%
Afrique lusophone (PALOP)	11,73	9,85	83,94%	64,55%	29,68%	94,24%	117,02%
Africa Retakaful	49,44	38,56	78,00%	46,01%	36,04%	82,05%	89,04%
Affaires internationales	241,54	243,66	100,88%	71,32%	26,70%	98,02%	87,19%
Société	1 045,52	786,05	75,18%	52,20%	33,55%	85,75%	89,63%

Le ratio combiné de 85,75% a baissé par rapport au chiffre de l'année précédente qui était de 89,63%. Cette amélioration est principalement due à une meilleure sinistralité, avec un ratio de sinistres de 52,20% contre 55,67% en 2022. Il y a également eu une légère amélioration du ratio des dépenses notamment le ratio des coûts d'acquisition, qui est passé de 33,96% en 2022 à 33,55%. La plupart des centres de production ont enregistré une amélioration du ratio combiné par rapport à 2022, à

l'exception des Affaires internationales, tandis que le ratio combiné de l'Afrique du Sud est resté plus ou moins constant à 98%. La régression du ratio combiné des Affaires internationales est imputable aux pertes liées au tremblement de terre en Turquie en février 2023, qui a fait passer le ratio de sinistres de 60,31% en 2022 à 71,32% en 2023. Globalement, tous les centres de production ont enregistré une performance positive.

III. Produits de placements

Performance du portefeuille (récolte abondante pour la Société)

L'exercice 2023 de la Société s'est clôturé sur une performance positive des produits de placement et autres revenus favorisée par la hausse et la stabilité des taux d'intérêt. L'exposition aux instruments à revenu fixe continue de fournir des revenus attrayants et stables.

Les produits de placement et autres revenus de la Société ont enregistré une amélioration de 617,42% et se sont établis à 71,29 millions \$EU, le chiffre le plus élevé qu'ils aient jamais atteint, contre 9,94 millions \$EU en 2022. Cette performance est liée à des taux d'intérêt particulièrement élevés et aux importants gains en capital issus des actifs déclarés à la juste valeur des gains ou des pertes.

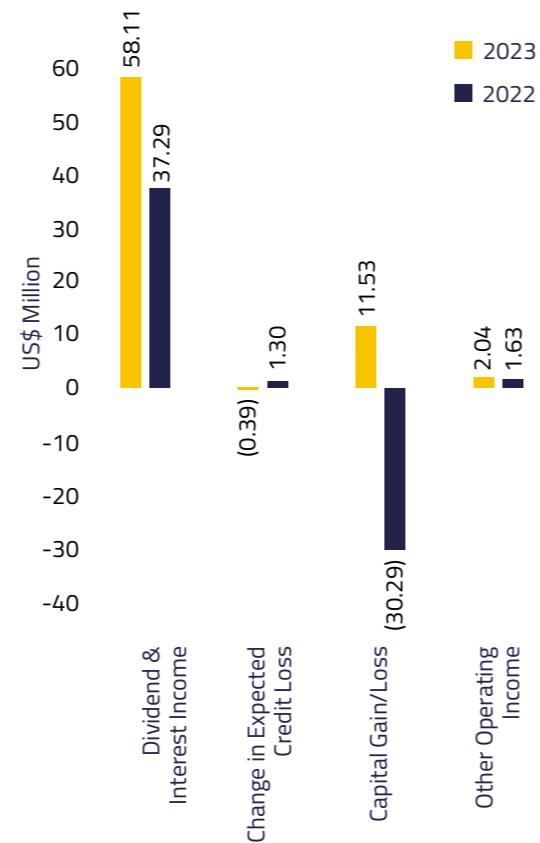
Les intérêts sur les dividendes et les revenus locatifs ont enregistré une hausse significative de 55,86% pour s'établir à 58,11 millions \$EU contre 37,29 millions \$EU enregistrés en 2022 en raison de la hausse des taux d'intérêt sur les obligations et les dépôts bancaires.

Les pertes en capital ont baissé de 1,70 millions \$EU en 2023 en raison de l'amélioration de la qualité de crédit des actifs financiers.

Du fait de la stabilisation de la hausse des taux d'intérêt, l'exercice 2023 a enregistré des gains en capital de 11,53 millions \$EU, contre des pertes de 30,29 millions \$EU en 2022.

Le portefeuille d'investissement s'est amélioré de 8,94% et est passé de 1,34 milliards \$EU en décembre 2022 à 1,46 milliards \$EU en décembre 2023, grâce à la performance positive des produits de placement et des résultats techniques nets.

Le niveau de risque du portefeuille d'investissement s'est également amélioré de



manière significative, tel que reflété par le niveau bas de la valeur à risque de 6,12% du portefeuille de placement.

Par conséquent, la Société a obtenu un rendement du capital investi moyen de 4,96% en 2023 contre 0,63% en 2022. Sur ce rendement de 4,96%, 4.14% sont constitués par les intérêts sur les dividendes tandis que 0,82% se sont ajoutés à la plus-value en capital.

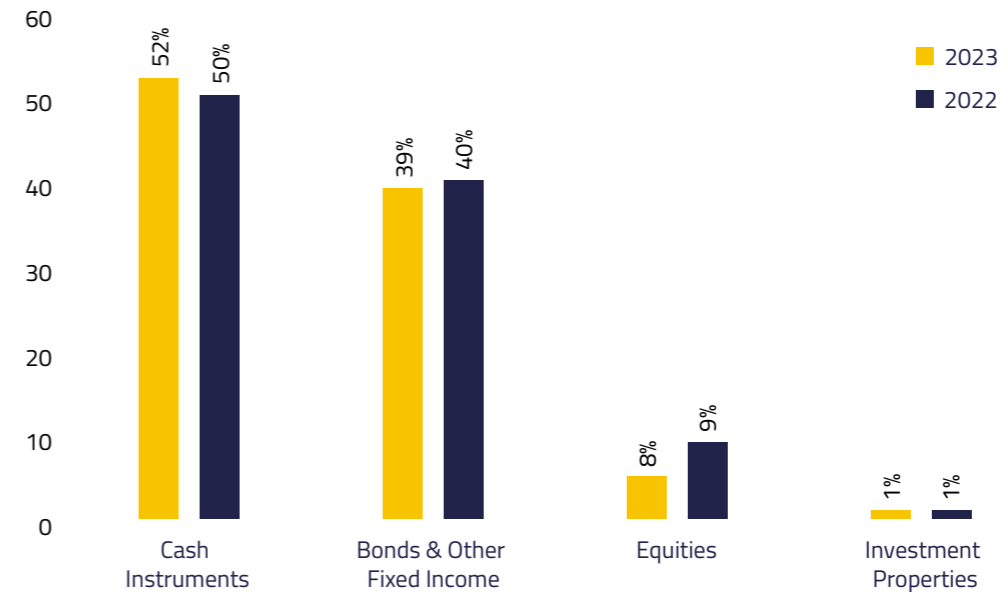
Le graphique ci-dessous fournit des détails sur la performance de l'exercice sous revue par rapport à l'exercice précédent.

Répartition de l'actif

La répartition du portefeuille de placements entre les catégories d'actifs est demeurée inchangée par rapport aux exercices précédents (Instruments liquides : 52%, actions : 8%, Instruments à taux fixe

: 39%, et immeubles de placement : 1%), ce qui reflète la stabilité de la stratégie de placement de la Société.

Asset Composition



Placements à long terme

La Société continue de soutenir le développement socio-économique du continent notamment en destinant ses placements à long terme à des entités africaines ou à celles qui contribuent directement ou indirectement à la croissance économique de l'Afrique. Le montant total du capital-investissement de la Société s'est élevé à 61,753 millions \$EU investis dans 20 sociétés ainsi qu'il suit :

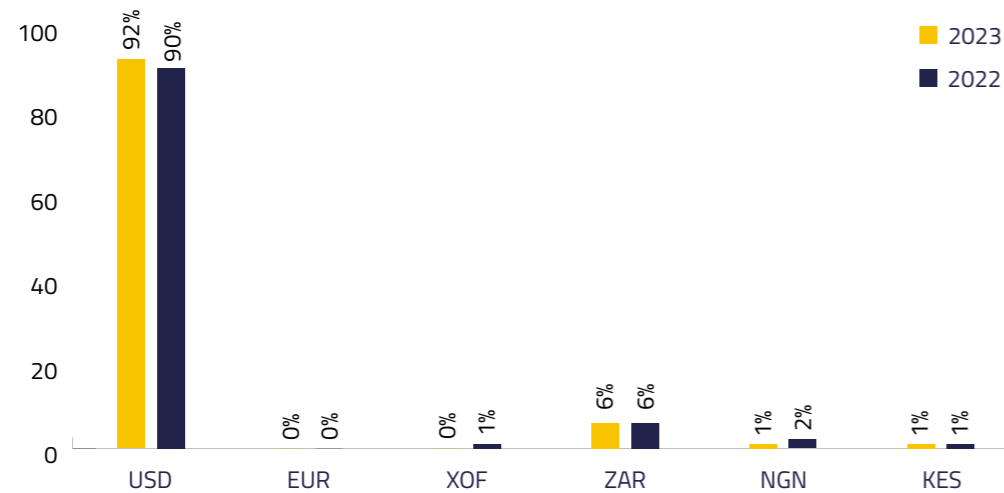
- Quatre (04) institutions de financement régionales (4): Shelter Afrique, Trade Development Bank, Afreximbank et Africa Finance Corporation
- Trois (03) compagnies d'assurances : Allianz Vie (Cameroun), African Trade Insurance Agency (Kenya) et Gepetrol Seguros SA (Guinée équatoriale)
- une (1) société de gestion de fonds de pension au Nigeria (ARM PFA), et

- douze (12) fonds de capital-investissement : CAPE II, CAPE III, CAPE IV, AFIG I, AFIG II ECP Africa Fund III, ECP IV, Adlevo Capital, PAHF, Carlyle Africa fund, AAF SME Fund et Partech Africa Fund II.

Portefeuille d'actions cotées

Le portefeuille d'actions s'est remis de ses pertes de 2022 et affiche un gain de 15,99 millions \$EU contre des pertes de 15,99 millions \$EU l'exercice précédent.

Exposition aux devises du portefeuille d'actions



Concernant l'exposition aux devises du portefeuille d'actions, le dollar américain reste la monnaie d'investissement dominante, avec une part de 90%.

Obligations et autres revenus fixes

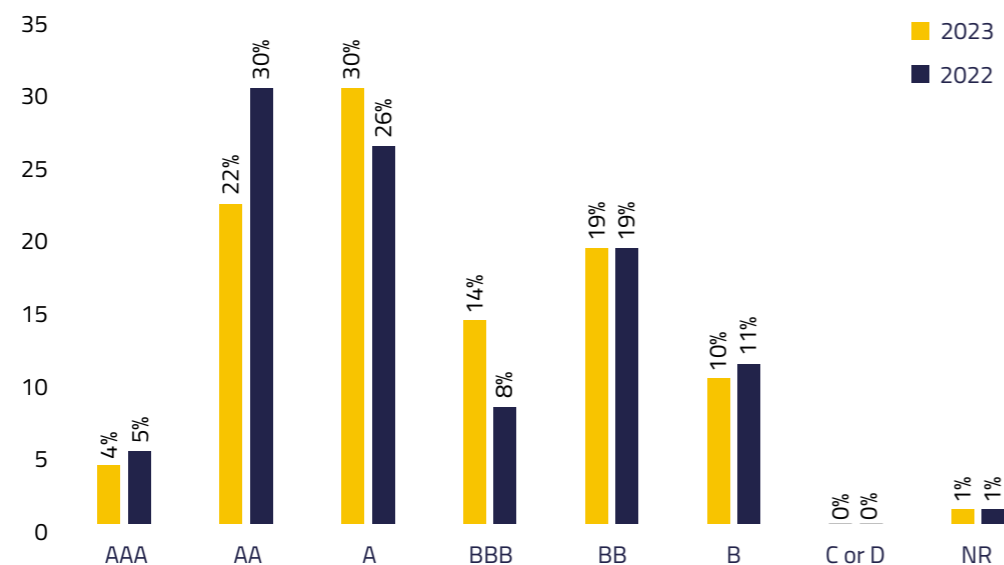
Le portefeuille d'obligations a enregistré une hausse de 8,62% et est passé de 528,06 millions \$EU au 31 décembre 2022 à 573,57 millions \$EU au 31 décembre 2023 en raison du réinvestissement des coupons et de l'ajout de nouveau capital.

La performance du portefeuille d'obligations a connu une amélioration considérable de 355,78% et est passée de 5,248 millions \$EU en 2022 à 24,361 millions \$EU en 2023. Cette performance a été favorisée par plusieurs facteurs, notamment des taux d'intérêt élevés et stables associés à un réinvestissement dans des obligations à haut rendement. Globalement, le portefeuille d'obligations affiche un rendement de 4,17% contre 1,01% en 2022.

Les taux d'intérêt ont augmenté de 75 points de base au cours de l'année, ce qui est tout à fait conforme aux attentes du marché. La stabilisation de la courbe de rendement a permis à la Société d'enregistrer des gains en capital de 0,37 millions \$EU en 2023 (gains ou pertes réalisés et non réalisés) contre 11,60 millions USD de pertes réalisées en 2022.

La sensibilité des taux d'intérêts du portefeuille d'obligations est restée de bonne qualité et en deçà des cinq derniers exercices tel qu'exigé par la politique et les directives de placement. Le graphique ci-dessous illustre la répartition par catégorie de notation pour les exercices 2023 et 2022.

Profil de crédit du portefeuille d'obligations



Instruments liquides

Le portefeuille d'instruments liquides a augmenté de 13,65%, passant de 663,35 millions \$EU en décembre 2022 à 754,34 millions \$EU en décembre 2023 en raison de l'augmentation des taux d'intérêt et de solides recouvrements techniques.

Les intérêts sur les instruments liquides ont augmenté de 47,65%, passant de 18,50 millions \$EU en 2022 à 27,31 millions \$EU en 2023.

Autres revenus d'exploitation

Le montant total des autres revenus d'exploitation (frais de gestion émanant des secteurs Aviation, Pétrole et Energie, pools EAIPN, et revenus divers) s'est élevé à 2,03 millions \$EU contre 1,631 millions \$EU enregistrés en 2022, soit un taux de croissance annuel de 24,75%.

Perspectives

L'économie mondiale devrait s'améliorer, car l'on s'attend à ce que le Produit intérieur brut (PIB) mondial passe à 3,1% et à 3,2% en 2024 et en 2025 respectivement, les économies développées et émergentes ayant fait preuve d'une plus grande résilience face aux pressions inflationnistes.

L'amélioration de l'inflation semble meilleure que prévue, elle devrait se stabiliser autour de 3,5% d'ici la fin de l'exercice, un niveau qui reste supérieur à l'objectif de 2% de la Réserve fédérale (banque centrale) américaine. En conséquence, les banques centrales doivent faire attention à ne pas baisser les taux trop rapidement. Les attentes peuvent rendre plus complexes les conditions du marché.

La performance du portefeuille d'investissement de la Société devrait être modérée par rapport à 2023, tout en restant positive et conforme aux attentes.

IV. Résultat de l'exercice 2023

Les primes brutes souscrites en 2023 de 1,11 milliard \$EU (2022 : 951,79 millions \$EU) ont enregistré une croissance de 16,2% par rapport à 2022. Cette performance est le fruit d'un marketing intense et d'une fluctuation positive des cours.

Le revenu de la réassurance (comparable à la prime brute acquise selon l'IFRS 4) enregistré en 2023 s'est élevé à 1,05 milliard \$EU, soit une hausse de 14% par rapport au chiffre de 2022 qui était de 917,11 millions \$EU.

La charge financière de la réassurance comprenant les coûts d'acquisition bruts, la charge de sinistres bruts et autres dépenses y afférentes pour la même période s'est élevée à 786,05 millions \$EU (2022 : 768,43 millions \$EU), soit une hausse de 2,29%.

Les dépenses nettes des contrats de rétrocession ont augmenté de 94,7%, passant de 68,86 millions \$EU à 134,09 millions \$EU.

Les dépenses nettes liées à la charge financière de la réassurance sont passées d'un revenu de 19,44 millions \$EU en 2022 à des pertes de 59,52 millions \$EU en 2023. Cette situation s'explique principalement par la hausse considérable de la charge financière, qui est passée d'un revenu de 24,16 millions \$EU en 2022 à des pertes de 59,52 millions \$EU.

Les revenus de placement émanant des investissements et d'autres sources se sont établis à 59,76 millions \$EU (2022 : 40,22 millions \$EU), reflétant une croissance importante de 48,57% d'un exercice à l'autre liée à une hausse significative des taux d'intérêts sur les instruments à revenu fixe. La Société a su capitaliser la hausse des taux d'intérêts pour garantir des revenus confortables. La stabilisation de la hausse des taux d'intérêt, couplée au ralentissement de l'inflation a permis une bonne valorisation des actifs à risque. En conséquence, le portefeuille d'investissement a enregistré des gains en capital de 11,53 millions \$EU en 2023 contre des pertes de 30,29 millions \$EU en 2022.

Le gain/perte net de change émanant de la revalorisation des actifs monétaires et du passif s'est élevé à 1,36 millions \$EU (2022 : -29,85 millions \$EU).

La charge d'impôt pour l'exercice s'est élevée à 0,89 millions \$EU (2022 : 0,54 millions \$EU) pour l'Afrique du Sud, où la Société est soumise au paiement de l'impôt.

Par conséquent, le bénéfice après impôt en 2023 s'est élevé à 126,95 millions \$EU (2022 : 60,41 millions \$EU), soit une hausse de 110,15% d'un exercice à l'autre.

Le revenu total pour l'exercice s'est élevé à 90,69 millions \$EU (2022 : 52,26 millions \$EU) après ajustement du bénéfice après impôt pour d'autres variations négatives des opérations de change dont le montant s'est élevé à 35,03 millions \$EU (2022 : 10,57 millions \$EU). Il y a également eu revalorisation des pertes sur les actifs détenus pour la vente pour un montant de 1,23 millions \$EU (2022 : revalorisation du gain de 2,96 millions \$EU).

V. Affectation du Résultat

Dans le cadre de l'engagement de la Société à consolider sa situation financière tout en garantissant la rémunération du capital investi dans ses actions et conformément à la Résolution n° 3 sur la nouvelle politique de distribution des dividendes et l'appropriation du bénéfice net adoptée par l'Assemblée générale du 17 juin 2019 organisée à Tunis, en Tunisie, le Conseil d'administration recommande que le bénéfice net 2023 de 126 954 811,45 \$EU soit réparti ainsi qu'il suit :

Soucieux de consolider davantage l'assise financière de la Société tout en rémunérant le capital libéré par les actionnaires, et conformément à la Résolution No. 3 relative à la Nouvelle Politique de Paiement des Dividendes et à l'Affectation du Bénéfice Net adoptée lors de la Réunion ordinaire annuelle de l'Assemblée Générale du 17 juin 2019 à Tunis, Tunisie, le Conseil recommande de répartir le résultat net de l'exercice 2023, soit 126 954 811,45 \$EU, comme suit :

1. **63 477 406,00 \$EU** à la réserve générale conformément à la résolution n° 4/1992 qui dispose que 50% du bénéfice net après impôt de chaque exercice soit mis de côté au titre de la **Réserve Générale** ;
2. **1 000 000,00 \$EU** à la **Réserve pour fluctuation de sinistres** conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration lors de sa 57ème réunion du 17 novembre 1992 organisée à Lagos au Nigeria de mettre de côté un montant supérieur à la provision pour sinistres en suspens pour modérer les effets d'une éventuelle fluctuation des sinistres ;
3. **1 269 548,00 \$EU** à la **Fondation Africa Re**, soit 1% du bénéfice net de l'exercice ;
4. **28 718 150,00 \$EU** à payer à titre de **dividendes au taux de 10,0 \$EU** (2022 : 8,8 \$EU) par action souscrite et libérée d'une valeur nominale de 100 \$EU, selon la formule suivante :
 - a. Des **dividendes réguliers** d'un montant total de **28 718 150 \$EU** à financer par le **bénéfice net** de l'exercice 2023 ;

b. Aucun dividende spécial n'est distribué pour le présent exercice ;

5. Le solde de **32 489 707,45 \$EU**, à ajouter aux **bénéfices non distribués**.

VI. GESTION DU CAPITAL

Africa Re veille à ce que sa solvabilité et ses flux de trésorerie soient suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations existantes, soutenir sa croissance future et maximiser le bénéfice déclaré. Pour ce faire, la Société s'efforce de gérer son capital grâce à un modèle de capital fondé sur le risque au titre duquel son capital reflète tous les risques majeurs auxquels elle est exposée.

Il convient de relever que la 4ème augmentation de capital bouclée en 2013 a permis d'améliorer la solvabilité de la Société. Depuis, la solvabilité de la Société s'est améliorée grâce à la combinaison des bénéfices non distribués considérables et de décisions stratégiques tenant pleinement compte des risques.

Les besoins en capital de la Société sont évalués à l'aide d'un modèle interne de capital fondé sur le risque et de modèles externes exclusifs, élaborés par les agences de notation. Le but de l'évaluation du capital est de s'assurer qu'à tout moment, le montant du capital dont dispose la Société soit supérieur à celui du capital requis.

Evaluation de la solidité financière et adéquation du capital

En tant qu'institution supranationale, Africa Re n'est pas tenue d'obéir à telle ou telle réglementation nationale.

Toutefois, il convient de noter que sa filiale sud-africaine, African Reinsurance Corporation South Africa Ltd (ARCSA), est placée sous le contrôle de l'autorité sud-africaine en la matière, en l'occurrence la Prudential Authority and Financial Services Conduct Authority. ARCSA a collaboré avec d'autres acteurs du secteur à l'élaboration, pour l'Afrique du Sud, du cadre réglementaire dénommé Solvency Assessment and Management (SAM), qui s'apparente à Solvabilité II en Europe et se fonde sur des principes économiques en matière d'évaluation de l'actif et du passif. SAM définit des exigences en matière de gouvernance, de gestion des risques, de contrôle, de communication de l'information et de transparence. L'Afrique du Sud a entamé la mise en œuvre du SAM en juin 2018. Africa Re continue de suivre toute évolution relative à ce cadre réglementaire à l'effet de se conformer aux

exigences en Afrique du Sud et d'adopter les meilleures pratiques pour les opérations du Groupe.

S&P Global Ratings et AM Best attribuent une note de solidité financière, une note de contrepartie et une note de crédit d'émetteur à Africa Re depuis 1998 et 2003, respectivement.

L'évaluation des 2 agences de notation se fonde sur une série d'éléments dont l'adéquation du capital de la Société. S&P Global ratings et AM Best exigent une probabilité de solvabilité annuelle d'au moins 99,6%, ce qui suppose un capital élevé qui permette à la Société de faire face à des sinistres exceptionnels dont on pourrait s'attendre à la survenance une fois tous les 250 ans.

La Société jouit d'une forte capitalisation, selon le modèle d'évaluation de n'importe laquelle des deux agences de notation. Sa solidité financière est évaluée ainsi qu'il suit, selon le modèle considéré :

Evaluation de la solidité financière

Agence de notation	Evaluation de la solidité financière	Evaluation de contrepartie/ de crédit d'émetteur	Perspectives	Date du dernier communiqué de presse/ rapport
AM Best	A	a	Stables	30 novembre 2023
S&P Global Ratings	A-	A-	Stables	27 juillet 2023

Le 30 novembre 2023, AM Best a réaffirmé la note de solidité financière d'Africa Re, à savoir « A » (Excellent). L'agence de notation a également reconduit la note de crédit d'émetteur « a » de la Société. Les perspectives demeurent stables dans les 2 cas.

Selon A.M. Best, « les notes attribuées à Africa Re reflètent la qualité du bilan de la Société que l'agence de notation qualifie de « très bon », ainsi que ses résultats techniques satisfaisants, son bon profil de risques et sa bonne gestion intégrée des risques ».

L'agence de notation ajoute que « Africa Re doit la qualité de son bilan à sa capitalisation ajustée par le risque qui est des plus fortes, comme en atteste le ratio d'adéquation du capital d'A.M. Best (BCAR) ».

S&P Global Ratings, pour sa part, a reconduit la note de solidité financière et de crédit d'émetteur d'Africa Re le 27 juillet 2023. Selon S&P :

«La Société Africaine de Réassurance (Africa Re) maintiendra une adéquation du capital à un niveau supérieur à "AAA", ce qui constitue un

atout majeur. Un volume important de capital excédentaire, par rapport au passif, soutient la position favorable du Groupe en matière de capital. Par conséquent, le groupe remplit largement les critères nécessaires pour maintenir une capitalisation de niveau 'AAA'»

« Africa Re bénéficie d'une présence très diversifiée en Afrique, d'une franchise solide et d'une position favorable sur le marché. »

VII. GESTION INTEGREE DES RISQUES (GIR)

Africa Re a adopté une procédure de gestion intégrée du risque qui lui permet d'identifier et de gérer efficacement ses risques connus et émergents.

La fonction de gestion intégrée des risques favorise la création de valeur en permettant à la Direction de faire face efficacement à des événements futurs susceptibles de créer des incertitudes, en répondant de manière à atténuer les conséquences néfastes de ces événements, tout en maximisant les effets bénéfiques. De ce fait, elle permet à la Société de disposer de processus lui permettant d'être anticipative et efficace en matière d'évaluation et de gestion des incertitudes, alors même qu'elle s'efforce de créer de la valeur pour ses actionnaires.

Gouvernance des risques

Le Département de la Gestion des Risques et de la Conformité a été créé en 2010. Il est dirigé par un directeur central qui est aussi le responsable principal des risques. A ce titre, c'est à lui qu'incombe la responsabilité du leadership global, de la définition de la vision et de l'orientation de la fonction de gestion des risques à l'échelle de la Société.

Il existe également un comité de gestion des risques (CGR), composé des Directeurs centraux et dirigé par le Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations. Le Comité se réunit une fois par trimestre.

A travers la structure actuelle de la gouvernance des risques, la Société reconnaît l'importance d'une approche intégrée, en confiant la responsabilité de la gestion des risques de l'ensemble du Groupe à la haute direction qui rend compte au Comité du Conseil chargé de la Souscription, de la Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique.

Principaux organes et principales fonctions en matière de gestion des risques

Conseil d'Administration			
Comité de la Souscription, de la Gestion Intégrée des Risques et de la Gouvernance Informatique du Conseil d'Administration			
Direction Exécutive			
Comité Gestion des Risques	Comité Investissements	Comité Gouvernance Informatique	Comité Opérations Centrales et Risques Spéciaux
Responsable principal des risques			
Fonction de gestion des risques			

Africa Re a également adopté un cadre opérationnel à « trois lignes de défense » qui fonctionne ainsi qu'il suit :

- 1ère ligne : la gestion quotidienne et le contrôle de gestion, pour lesquels la Direction et le personnel sont directement en charge de la gestion et du contrôle des risques ;
- 2ème ligne : la supervision des politiques et stratégies en matière de risque, où le personnel concerné coordonne, facilite et supervise les activités de gestion des risques pour en assurer l'efficacité et l'intégrité ; et
- 3ème ligne : relative à la fourniture d'une assurance indépendante, dans le cadre de laquelle les départements de contrôle (Audit interne et Inspection technique) et le commissaire aux comptes donnent des assurances indépendantes quant à l'intégrité et à l'efficacité du cadre de gestion des risques pour toutes les fonctions au sein de la Société.

Les rôles et responsabilités de chacune des fonctions et des parties associées à la gestion des risques sont décrits dans le détail dans le Cadre de gestion intégrée des risques du Groupe.

Profil des risques

Le profil de risques d'Africa Re comprend les risques liés aux activités principales de la Société, ainsi que d'autres risques, regroupés et définis ainsi qu'il suit :

Groupe 1 - Risque d'assurance : Risque de perte dans l'activité de base de la Société, en raison d'inadéquations en matière de souscription et de constitution des réserves ;

Groupe 2 - Risque de crédit : Risque de perte lié à l'incapacité d'une partie à un instrument financier d'honorer ses engagements envers l'autre partie, lui faisant ainsi subir une perte financière ;

Groupe 3 - Risque de marché : Risque lié à la fluctuation de la valeur ou du rendement des éléments d'actif ou à la variation des taux d'intérêt ou de change.

Groupe 4 - Risque de taux de change : Risque de pertes qui pourraient découler de la fluctuation des taux de change des monnaies de transaction de la Société.

Groupe 5 - Risque de liquidité : Risque de ne pas disposer de liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations échues ;

Groupe 6 - Risque stratégique : risque lié à un échec de la stratégie adoptée par la Société ou à l'incapacité de cette stratégie de reconnaître de manière adéquate les opportunités ;

Groupe 7 - Risque de réputation : risque de pertes pouvant découler d'une atteinte à l'image de la Société et qui pourrait engendrer des pertes commerciales ou d'avantages concurrentiels ;

Groupe 8 - Risque réglementaire ou de conformité : Risque lié au non-respect de la réglementation, des dispositions de l'accord entre actionnaires ou des normes ou politiques internationales, pouvant donner lieu à des amendes, à des sanctions ou à des interventions et, à terme, au retrait de l'agrément.

Groupe 9 - Risque opérationnel : Risque de perte lié aux insuffisances ou à l'échec des procédures internes, des hommes, des systèmes, ainsi qu'à des événements externes.

Pour chacune de ces catégories, la Société identifie et évalue les menaces et les opportunités pour la réalisation de ses objectifs stratégiques, à l'aide d'un cadre utilisé de manière identique au sein du groupe.

Procédures de gestion des risques

La gestion des risques au niveau opérationnel comprend diverses étapes, notamment celles de l'identification, de la mesure et de l'analyse, outre l'évaluation, le reporting et le suivi des risques ; ces étapes permettent à la Société de suivre de près les risques majeurs dans chaque groupe.

Risque financier

Les risques d'assurance, de crédit, de marché, de fluctuations monétaires et de liquidité ont été classés comme des risques financiers. La question de la gestion de ces risques est traitée sous le titre « Gestion des risques d'assurance et financiers » (pp. 104-114).

Risque opérationnel

Ainsi qu'il a été mentionné plus haut, le risque opérationnel renvoie à des possibilités de pertes ou de détérioration de réputation découlant d'insuffisances au niveau des procédures internes, des hommes, des systèmes ou se rapportant à des événements externes.

Dans ce cadre, Africa Re inscrit également les risques juridiques et risques de fraude parmi les risques opérationnels. D'autres (catégories de) risques à caractère non-financier, tels que le risque de réputation, le risque de stratégie ou le risque réglementaire ou de conformité ont été identifiés séparément. La classification des risques est présentée dans le détail dans le cadre de la Taxonomie et du Registre des risques de la Société.

Africa Re entend résolument mettre en œuvre des mesures pour atténuer et gérer efficacement ses risques opérationnels et non financiers. Le modèle de gestion du risque opérationnel comprend les volets suivants : identification, évaluation, réponse et contrôle, reporting et suivi des risques. Dans les centres de production et les départements centraux, des employés (champions des risques) sont spécialement chargés de superviser la gestion des risques opérationnels identifiés dans leurs structures respectives. La Société adopte une approche coordonnée pour identifier et évaluer les risques à l'aide d'un logiciel de gestion des risques opérationnels efficace appelé OneSumX.

Ce logiciel de gestion des risques opérationnels facilite l'utilisation des outils et techniques énoncés dans le Cadre de GIE du Groupe, parmi lesquels figurent le logiciel d'auto-évaluation des risques et des contrôles, le logiciel de saisie de données relatives aux sinistres, les principaux

indicateurs de risque, les tests de stress et de scénario, etc. Le logiciel de gestion des risques opérationnels est utilisé au Siège et dans les centres de production.

Des contrôles et plans d'urgence appropriés, tels que le plan de continuité et le plan de reprise après sinistre sont en place pour la bonne gestion de l'exposition aux risques opérationnels de la Société.

Les risques émergents

Il s'agit de risques naissants ou déjà connus mais qui sont caractérisés par leur incertitude et leur ambiguïté et partant, sont difficiles à quantifier à l'aide de techniques d'évaluation de risques classiques.

Un risque émergent peut être soit un avatar d'un risque existant et connu, soit un nouveau type de risque. Les risques émergents se caractérisent généralement par un niveau d'incertitude élevé.

Des procédures efficaces sont mises en place pour identifier rapidement les risques émergents car ils ont un impact indirect sur la mise en œuvre des procédures et la stabilité de la Société, mais peuvent également offrir des opportunités.

Africa Re réalise des analyses prospectives et procède à des tests de stress pour identifier les risques émergents. L'approche de la Société en matière de gestion de risques émergents se fonde sur les structures et outils de gestion de ses risques connus ou classiques. Elle veille à ce que les dispositions de son cadre de gestion des risques soient suffisamment détaillées pour lui permettre de s'adapter à l'évolution des risques connus et des risques émergents.

Modélisation du risque

Modélisation financière

Pour répondre aux exigences toujours croissantes des régulateurs et des agences de notation, Les assureurs du monde entier ont mis au point des modèles d'analyse financière dynamique. Africa Re a été l'un des premiers réassureurs en Afrique à utiliser des modèles internes à des fins d'évaluation du capital et de gestion des risques.

La Société a acquis une licence d'utilisation de ReMetrica, un logiciel de modélisation financière mis au point par Aon pour les compagnies d'assurances et de réassurance. Le logiciel est utilisé pour la modélisation des risques de souscription, de marché et de crédit.

Africa Re utilise ReMetrica à différentes fins, notamment pour évaluer ses besoins en capital, optimiser le programme de rétrocession et soutenir la prise de décisions stratégiques.

Le logiciel a été acquis principalement pour évaluer le niveau des fonds propres par rapport à l'exposition aux risques, conformément aux exigences du Prudential Authority en Afrique du Sud et des agences de notation (AM Best et S&P).

ReMetrica permet à Africa Re de choisir une structure optimale de son programme de rétrocession en tenant compte de son incidence financière. Le logiciel permet en outre à la Société de construire différents modèles pour chaque stratégie commerciale. En comparant le résultat de différentes stratégies commerciales, on peut arriver à améliorer le portefeuille d'affaires. A ce sujet, ReMetrica a aidé Africa Re à développer un portefeuille d'affaires bien équilibré.

Modélisation des risques catastrophiques

La modélisation des risques catastrophiques permet d'obtenir des estimations de limites annuelles des sinistres causés par des événements catastrophiques. Lesdites estimations peuvent être utiles pour l'élaboration de stratégies dans les domaines suivants :

- le suivi des accumulations et la tarification du risque originel ;
- l'achat de couvertures de rétrocession, notamment la définition de limites et de rétentions, en fonction de l'appétit du risque ;
- le respect des exigences du Prudential Authority et des agences de notation.

Africa Re évalue chaque année son exposition aux catastrophes, notamment dans les pays africains sujets aux événements naturels tels que l'Afrique du Sud, Maurice et le Kenya. Généralement, Willis et Aon Benfield offrent une assistance à la Société en matière de modélisation des risques catastrophiques par le biais de licences d'utilisation ou de modèles propres.

VIII. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Informations générales

La Société africaine de Réassurance (Africa Re) est régie par l'Accord portant création de la Société et d'autres documents statutaires énumérés plus bas.

Divers textes sont en vigueur au sein de la Société en matière de gouvernance d'entreprise, qui s'inspirent tous des meilleures pratiques internationales. La filiale dont dispose la Société en Afrique du Sud est une entité de droit local qui se conforme aux codes de gouvernance en vigueur dans ce pays, à l'exemple du Rapport King III.

Le Conseil d'Administration et la Direction sont chargés de veiller au respect des meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, correspondant aux critères minimums requis pour les organisations de même rang, au niveau international.

Cadre de gouvernance d'entreprise

Les principes et procédures d'Africa Re en matière de gouvernance d'entreprise, sont définis dans une série de documents régissant son organisation et sa gestion. Il s'agit notamment de :

- L'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, qui définit sa composition, son mode d'administration et sa structure de gouvernance ;
- La procédure relative à la proposition et à l'adoption d'amendements à l'Accord ;
- Les Règlements généraux de la Société, définissant les règles de procédure de l'Assemblée Générale ;
- Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration ;
- Le Règlement régissant l'élection d'Administrateurs ;
- La Charte du Conseil d'Administration et les Termes de Référence des Comités du Conseil d'Administration, qui définissent les missions et responsabilités de ces organes ;
- Le Code de Déontologie qui énonce les règles, les comportements et les attitudes que doivent adopter les employés et les membres élus de la Direction dans l'exercice de leurs fonctions ou lorsqu'ils agissent au nom de la Société.

Le cadre de gouvernance de la Société fait l'objet de révisions appropriées, en fonction de l'évolution des opérations de la Société, des meilleures pratiques internationales dans les domaines pertinents, ainsi que de la stratégie et du profil des risques de la Société, entre autres.

Depuis 2019, le Conseil d'Administration de la Société Africaine de Réassurance comprend 5 comités. Ce sont actuellement les suivants :

- Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération
- Comité d'Audit
- Comité de la Souscription, de la Gestion Intégrée des Risques et de la Gouvernance Informatique
- Comité des Nominations et de la Gouvernance
- Comité des Finances et de l'Investissement.

Au cours de sa 41^{ème} Réunion Ordinaire Annuelle tenue le 14 juin 2019 à Tunis, en République de Tunisie, l'Assemblée Générale a décidé de porter le nombre d'Administrateurs de 12 à 14, créant ainsi deux (2) sièges d'Administrateurs Indépendants, conformément aux normes internationales en matière de gouvernance.

Le Conseil d'Administration a accueilli ses premiers Administrateurs Indépendants (M. Moustapha COULIBALY et M. Bakary KAMARA) en 2020 et 2021, respectivement.

Actionnariat

Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2023

Actionnaire	Nombre d'actions	In %
42 Etats membres	991 627	34,53
Banque Africaine de Développement (BAD)	240 000	8,36
113 compagnies d'assurance et de réassurance africaines	971 984	33,85
3 investisseurs non-africains (FAIRFAX, AXA, et SANLAM ALLIANZ)	660 000	22,98
Plan de participation des employés au capital	8 204	0,29

Capital social autorisé / libéré et évolutions récentes de l'actionnariat

La Société entend faire croître régulièrement son capital grâce au bénéfice non distribué et à l'augmentation des parts des actionnaires et de quelques investisseurs potentiels. Ainsi, partant d'un capital libéré initial de 100 millions \$EU en 2010, elle a procédé à un appel pour la 1^{ère} tranche du capital de 200 millions \$EU en 2010, à travers l'émission d'1 million d'actions nouvelles et la distribution d'1 million d'actions gratuites aux actionnaires d'alors.

Le capital autorisé de la Société s'établissait à 500 millions \$EU au 31 décembre 2023, sur lesquels 286 361 100 \$EU ont été entièrement libérés. Il se compose de 2 863 611 actions, d'une valeur nominale de 100 \$EU chacune.

Assemblée Générale

Réunions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an dans un pays membre, d'ordinaire en juin.

Droit de vote et représentation

Conformément à l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, chaque actionnaire dispose d'une voix par action entièrement libérée qu'il possède. Chaque représentant dispose du nombre de voix de l'actionnaire ou des actionnaires qu'il représente. Toutes les questions dont l'Assemblée Générale est appelée à connaître sont tranchées à la majorité des voix des actionnaires représentés à la réunion.

Quorums statutaires

Le quorum à toute réunion de l'Assemblée Générale est constitué par soixante pour cent (60%) du total des voix des actionnaires. Lorsque le quorum n'est pas atteint, une seconde réunion a lieu au minimum vingt-et-un (21) jours ou au maximum quarante-cinq (45) jours après la première pour les assemblées ordinaires et au minimum sept (07) jours ou au maximum trente (30) jours après la première réunion pour les assemblées extraordinaires. La notification est faite pour la deuxième réunion dans les sept (07) jours qui suivent la première réunion. Les actionnaires présents à cette deuxième réunion peuvent valablement délibérer, quel que soit le nombre d'actions qu'ils représentent.

Convocation et ordre du jour des réunions de l'Assemblée Générale

Les avis de convocation des réunions ordinaires de l'Assemblée Générale sont envoyés à tous les actionnaires par courrier aérien recommandé, six (06) semaines au plus tard avant la date fixée. Les notifications contiennent l'ordre du jour de la réunion concernée.

Dans le cas des réunions extraordinaires, la notification se fait par tout moyen de communication écrite approprié, au moins sept (07) jours avant la date fixée. Une réunion extraordinaire de l'Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'administration ou à la demande d'actionnaires représentant au moins vingt-cinq pour cent (25%) du nombre total des voix attribuées de la Société.

Le Conseil d'Administration

Composition

Le Conseil d'Administration de la Société, actuellement présidé par Dr. Mohamed MAAIT, est composé de 14 membres titulaires. Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de trois ans, renouvelable. Ils restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs respectifs.

Le tableau ci-après présente les membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2023, ainsi que les circonscriptions/groupes d'actionnaires qu'ils représentent.

Nom & Nationalité	Circonscription
Dr Mohamed Ahmed MAAIT Egyptien	Egypte: Etat et Sociétés
M. Bakary KAMARA Mauritanien	Administrateur indépendant
Mme Faouzia ZAABOUL Marocaine	Maroc : Etat et Sociétés
M. Belay TULU Ethiopien	Afrique de l'Est, Afrique Australe, et Soudan (12 Etats)
M. Maurice MATANGA Camerounais	Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale francophones (Etats et Sociétés)
M. Kamel MARAMI Algérien	Algérie: Etat et 4 compagnies
M. Arthur Nathaniel YASKEY Sierra Léonais	Afrique de l'Ouest anglophone (Sociétés et 4 Etats), et Afrique de l'Est & Afrique Australe (Sociétés)
M. Hafed Mohamed Omran Libyen	Libye, Mauritanie et Tunisie (Etats et Sociétés)
M. Sunday Olorundare THOMAS Nigérian	Nigeria: Etat et Sociétés
M. Joseph VINCENT Belge	Banque Africaine de Développement (BAD)
M. Hassan EL SHABRAWISHI Egyptien	AXA
M. Jean CLOUTIER Canadien	FAIRFAX
Mme Delphine TRAORE Burkinabè	SANLAM ALLIANZ PROPRIETARY LIMITED
M. Moustapha COULIBALY Ivoirien	Administrateur Indépendant

Les sièges au Conseil d'Administration sont répartis entre actionnaires ou groupes d'actionnaires en fonction de leur pouvoir de vote. Le Conseil d'Administration est composé actuellement comme suit :

- Neuf (09) sièges pour les actionnaires de la catégorie A qui comprend 42 Etats membres africains, la BAD et 113 compagnies d'assurance et de réassurance africaines, la BAD disposant d'un (01) siège permanent ;
- Trois (03) sièges pour les actionnaires de la catégorie B (03 investisseurs non-africains). ;
- Deux (02) Administrateurs Indépendants.

Le Conseil d'Administration compte actuellement cinq (05) Comités permanents : Comité d'Audit ; Comité des Finances et de l'Investissement ; Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération ; Comité des Nominations et de la Gouvernance ; et Comité de la Souscription, de la Gestion Intégrée des Risques et de la Gouvernance Informatique.

Conseil d'Administration – Comités

Comité d'Audit

Le rôle de ce comité inclut, de manière non limitative, les fonctions suivantes :

- a) S'assurer que la Société s'acquitte de ses obligations statutaires concernant la présentation de rapports financiers, tout en satisfaisant aux exigences légales, opérationnelles et professionnelles y relatives. .
- b) S'assurer que les dossiers et les rapports sur les activités de la Société soient établis de manière pertinente, appropriée, précise et conforme aux bonnes pratiques.
- c) Fournir des informations complémentaires, conseiller, donner des orientations et dresser des rapports sur la pertinence, l'intégrité, l'efficacité ou tout autre aspect du système de comptabilité, la présentation des rapports financiers et de contrôle interne de la Société ainsi que sur l'efficacité de la Direction Générale à assumer ses responsabilités et à accomplir ses missions en tant que gardien des actifs et des documents financiers attestant de l'activité de la Société.

Membres du Comité

- M. Moustapha COULIBALY (Président du Comité)
- Mme Faouzia ZAABOUL
- M. Bakary KAMARA
- M. Joseph VINCENT
- M. Arthur YASKEY

Comité des Ressources Humaines et de la Rémunération

Le rôle de ce comité inclut, de manière non limitative, les fonctions suivantes :

- a) Régir le processus de rémunération du personnel et formuler des recommandations à l'endroit du Conseil.
- b) Assurer la surveillance des activités de la Société en ce qui concerne les politiques, pratiques et procédures de gestion des ressources humaines.
- c) Apporter son soutien à la Direction générale pour lui permettre d'obtenir les ressources humaines appropriées dans un cadre transparent, équilibré et viable de reconnaissance et de récompense de la performance.

Membres du Comité

- M. Kamel MARAMI (Président du Comité)
- M. Belay TULU
- M. Hassan EL SHABRAWISHI
- M. Maurice MATANGA
- M. Hafed Mohamed Omran.

Comité de la Souscription, de la Gestion Intégrée des Risques et de la Gouvernance Informatique

Le rôle de ce comité inclut, de manière non limitative, les fonctions suivantes :

- a) Tracer des orientations et assurer la surveillance de l'activité technique de la Société et celle de ses autres activités de souscription de risques..
- b) Servir de forum pour l'élaboration et la mise à jour du cadre, des modèles et des politiques visant à assurer la gestion du risque, la surveillance des activités de souscription et de celles liées à l'utilisation des ressources informatiques de la Société.

Membres du Comité

- M. Jean CLOUTIER (Président du Comité)
- M. Joseph VINCENT
- M. Sunday Olorundare THOMAS
- M. Arthur YASKEY
- M. Belay TULU.

Comité des Finances et de l'Investissement

Le rôle de ce comité inclut, sans s'y limiter, les fonctions suivantes :

- Effectuer une évaluation pour s'assurer que les plans financiers à moyen terme, le budget de fonctionnement annuel et le budget d'investissement annuel élaborés par la Direction Générale sont en adéquation avec le plan stratégique et les politiques financières de la Société;
- Assurer l'orientation et la surveillance des placements et des activités financières de la Société ;
- Servir de forum pour l'élaboration et la mise à jour du cadre, des modèles et des politiques de gestion du risque d'investissement de la Société et pour la surveillance des activités de financement, de placement et de planification des budgets de fonctionnement et d'investissement de la Société.

Membres du Comité

- M. Hassan El SHABRAWISHI (Président du Comité)
- Mme Faouzia ZAABOUL
- Mme Delphine TRAORE
- M. Moustapha COULIBALY
- M. Maurice MATANGA.

Comité des Nominations et de la Gouvernance

Le rôle de ce comité inclut, de manière non limitative, les fonctions suivantes :

- Définir les orientations et assurer la surveillance de la gouvernance au sein de la Société et des activités du Conseil.
- Servir de forum pour l'élaboration et la mise à jour du cadre, des modèles et des politiques visant à assurer un leadership et une orientation au Conseil, à garantir les performances et l'efficacité du Conseil, ainsi qu'à permettre le recrutement de personnels qualifiés et l'intégration de ressources supplémentaires en vue d'améliorer le leadership au sein de la Société.
- Régir le processus de rémunération des Administrateurs ne prenant pas part à la gestion et faire des recommandations au Conseil pour approbation préalable, en vue de leur adoption définitive par l'Assemblée Générale.

Membres

- Dr. Mohamed MAAIT (Président du Comité)
- M. Kamel MARAMI
- M. Bakary KAMARA
- Mme Delphine TRAORE
- M. Sunday Olorundare THOMAS.

Evaluation et formation du Conseil

S'agissant de la formation, les nouveaux administrateurs reçoivent une abondante documentation destinée à les aider à s'imprégner du fonctionnement et des missions du Conseil et de ses Comités. En outre, des formations sont également fournies aux Administrateurs dans des domaines spécifiques, en tant que de besoin. C'est dans ce cadre qu'une session de formation sur les activités Retakaful a été organisée à l'intention de tous les membres du Conseil, le 22 mars 2023.

Conseil d'Administration – Activités en 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois en 2023, à Abidjan, Rabat, Addis-Abeba et Abuja, respectivement. Pour ces quatre réunions, un format hybride avait été adopté, avec la participation à distance d'un certain nombre d'administrateurs (grâce à la plateforme Zoom). Le taux de participation moyen enregistré a été de 95%.

Direction Exécutive

La Direction Exécutive de la Société était composée ainsi qu'il suit au 31 décembre 2023 :

Nom	Nationalité	Fonctions
Dr. Corneille KAREKEZI	Rwandais	Directeur Général du Groupe
M. Ken AGHOGHOVIA	Nigérian	Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations

IX. CONFORMITE

Les fonctions de contrôle ont été instituées à Africa Re pour assurer l'efficacité de la gestion du risque et des contrôles internes. Elles comprennent la gestion du risque, les services actuariels, l'audit interne et la conformité. La fonction de conformité a été formellement mise en place à Africa Re en 2014, permettant ainsi à la Société de se doter des piliers essentiels de la gestion intégrée du risque.

La fonction de conformité renforce la gouvernance, améliore le système de poids et contre-poids et appuie le conseil d'administration dans ses fonctions de supervision.

Bien que la Société mère ne doive obéir à aucune réglementation nationale, ses filiales, Africa Re South Africa Limited à Johannesburg (Afrique du Sud) et Africa Re Underwriting Agency Limited à Dubai (Emirats Arabes Unis), doivent se conformer à toutes les normes réglementaires en vigueur en Afrique du Sud et aux Emirats Arabes Unis, respectivement. Chacune de ces filiales dispose de sa propre fonction de conformité au niveau local. Au niveau du Groupe, la fonction de conformité examine les exigences et les meilleures pratiques liées aux réglementations pertinentes et applicables, dans le but d'évaluer les niveaux de conformité de la Société et de soumettre des rapports à ce sujet à la Direction et au Conseil.

En conséquence, grâce à cette fonction, la Société s'assure que des politiques et des procédures appropriées sont en place pour la réalisation d'un suivi en vue de s'assurer du respect des obligations contractuelles d'Africa Re.

La fonction Conformité constitue une seconde ligne de défense. Elle s'attache à éviter tout conflit d'intérêt avec d'autres fonctions de contrôle et à permettre ainsi à Africa Re de se conformer aux règles minimales en matière de bonne gouvernance et de contrôle.

Nous présentons ci-après quelques exemples des politiques et pratiques appliquées au sein de la fonction Conformité :

- FATCA : La « Foreign Accounts Tax Compliance Act » (FATCA), une loi de l'Autorité fiscale aux Etats Unis (IRS) des Etats-Unis d'Amérique, a été examinée et mise en application.
- Formulation et Réexamen des Politiques : la politique de lutte contre le blanchiment d'argent/ le financement du terrorisme et le financement des activités de prolifération a été approuvée par le Conseil d'Administration. Elle est réexaminée périodiquement en vue de la prise en compte des meilleures pratiques et des normes les plus récentes. La Société a mis en place des politiques et procédures de protection des données et prévu des clauses contractuelles pour se conformer

aux meilleures pratiques et aux législations applicables en matière de protection des données dans son environnement d'activité.

- Évaluation et Gestion des Lacunes : la fonction Conformité s'efforce également d'identifier les lacunes dans les processus de conformité et d'élaborer une réponse stratégique pour les gérer. Une évaluation sur la base du risque est utilisée pour le processus « Connaître son Client (KYC) ».
- Outils de vérification : un outil de vérification est utilisé pour tous les clients au début de la relation avec Africa Re, et de façon permanente.

Les efforts déployés par la Société pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération sont une contribution très importante à la réalisation de l'objectif d'une société stable et sans corruption. D'où l'adoption des recommandations du « Groupe d'action financière » (GAFI) et du document d'orientation de l'Association internationale des superviseurs d'assurance (IAIS) sur le sujet.

Le processus de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération fait partie du Programme de gestion des risques de la Société africaine de réassurance et donne corps à l'approche adoptée pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération.

Bien qu'à l'échelle du Groupe, la Société ne soit soumise à aucune réglementation locale spécifique en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération, elle a adopté les recommandations du GAFI comme meilleures pratiques pour la lutte à mener dans ce domaine.

Ces recommandations seront utiles pour :

- définir et communiquer les principes et exigences minimales pour les évaluations concernant le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération ;
- favoriser des contrôles supplémentaires des risques opérationnels, juridiques et de réputation de la Société ;
- veiller à la conformité aux meilleures pratiques internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération ;
- fournir des orientations et éliminer le risque que la Société participe à des activités de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération ;
- formaliser les procédures de « Know Your Customer » – Connaître son client – et de « Customer Due Diligence » – vigilance à l'égard du client – au sein de la Société ; et
- tenir le Conseil informé des risques de conformité sur les différents marchés où la Société opère.

X. RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE

Toute entreprise viable dont le principal objectif est de maximiser la valeur actionnariale doit protéger les intérêts des actionnaires et tenir compte de l'environnement dans lequel elle mène ses activités. Suite à la décision du Conseil d'Administration de novembre 2013 et à la Résolution de l'Assemblée Générale de juin 2014, le Fonds Fiduciaire d'Africa Re a été créé pour gérer les initiatives de la Société en matière de responsabilité sociale. Pour mener ses activités de responsabilité sociale conformément aux meilleures pratiques internationales et réaliser les objectifs du Fonds Fiduciaire, la Fondation Africa Re a été créée en janvier 2018 comme organisme indépendant chargé de mettre en œuvre différentes initiatives stratégiques destinées à matérialiser la vision de la Société. La Fondation est financée principalement par un maximum de 2% du bénéfice net annuel de la Société après impôt. En 2023, dans la poursuite de ses objectifs stratégiques, la Fondation a mené les initiatives ci-après, parmi lesquelles certaines ont un caractère récurrent et d'autres sont ponctuelles.

Pandémie de la Covid-19 en Afrique

La Fondation Africa Re a engagé un total de 3 320 000 \$EU pour soutenir la lutte contre la pandémie de la Covid-19 en Afrique. Cette initiative a été conçue pour être exécutée en collaboration ou en partenariat avec des organisations internationales (Union Africaine, Organisation Mondiale de la Santé), 8 pays hôtes d'Africa Re et 42 associations d'assureurs africains. L'Africa CDC de l'Union Africaine, l'OMS (Maurice), 5 pays hôtes et 23 associations d'assureurs ont reçu des fonds de la Fondation et ont procédé à la mise en œuvre d'initiatives et de projets Covid-19 sur le continent.

Education et Formation

- La Fondation continue d'apporter un soutien aux activités de formation et de renforcement des capacités des régulateurs de l'assurance africaine. Le projet vise à renforcer les connaissances et les capacités des régulateurs du secteur de l'assurance, ainsi qu'à promouvoir l'efficacité dans la réglementation et la fourniture de services.
- Cinq cent soixante-dix-sept (577) professionnels des assurances ont été formés en assurance, réassurance et dans des domaines connexes dans le cadre du Programme de Jeunes Professionnels des Assurances (YIPP). Ils ont ainsi pu acquérir des connaissances et compétences utiles pour améliorer la performance et la productivité.

- La Fondation a apporté son soutien dans le cadre de la session de formation complète organisée, au titre de la sensibilisation à l'assurance, au profit de 100 journalistes au Nigeria. Ce programme, organisé par Insurance Publication Limited, a contribué à combler les lacunes en matière de communication sur les assurances et à promouvoir l'émergence d'une communauté de créateurs de contenu pour le secteur des assurances dans le pays.

Développement de l'Industrie de l'Assurance

- La Fondation Africa Re a apporté un soutien à la 8ème édition des prix des assurances africaines (PAA). La cérémonie de remise des prix est une initiative visant à célébrer les acteurs du secteur de l'assurance, à titre de motivation pour une excellente performance et pour le développement de l'industrie de l'assurance en Afrique. Les catégories primées dans ce cadre sont celles de la Société africaine d'assurance de l'Année, du Directeur général des Assurances de l'Année, de l'Innovation en assurance de l'Année, ainsi que de l'Insurtech de l'Année.
- La Fondation continue de soutenir le développement d'un logiciel de réglementation des assurances pour le compte de la 'National Insurance Commission' (NAICOM) du Nigeria, en vue d'en améliorer les fonctions de réglementation et de veiller à l'efficacité de la prestation de services.

Recherche et Développement

- La Fondation continue d'apporter un soutien à la 'Financial Regulatory Authority' (FRA) –autorité de contrôle des assurances- de l'Egypte, pour l'élaboration des premiers tableaux actuariels destinés à l'assurance vie dans ce pays.
- La Fondation a apporté un soutien à l'Association des Assureurs du Burundi (ASSUR), dans le cadre d'une étude actuarielle sur l'assurance automobile au Burundi. Le projet a permis d'étudier le marché de l'assurance et de formuler des recommandations destinées à l'améliorer.

Développement communautaire

La Fondation a soutenu l'initiative de la campagne d'alphabétisation lancée au Togo par la Child2Child Book Foundation, qui a permis à des enfants des régions défavorisées et éloignées d'avoir accès aux livres et fournitures scolaires.

XI. RESSOURCES HUMAINES ET REMUNERATION

1. Ressources humaines

En sa qualité d'employeur de choix sur le marché africain de la réassurance, Africa Re attache une grande importance à la proposition de valeur faite aux employés (PVE). La Société reconnaît que le personnel est son principal actif et recherche constamment des moyens d'attirer et de retenir à son service les meilleurs talents.

A cette fin, Africa Re a mis en place un environnement centralisé en matière de RH, qui apporte un soutien à son activité principale. La Société consacre beaucoup de temps et d'efforts à la recherche et au perfectionnement de professionnels de haut vol, s'attachant à renforcer leurs capacités en matière de performance, ainsi qu'à promouvoir des pratiques optimales, qui sont de nature à susciter une forte motivation des employés et favoriser le développement

organisationnel, en vue de la réalisation des objectifs stratégiques de la Société.

Il est procédé périodiquement à une réévaluation de la rémunération et des avantages qu'offre Africa Re, afin de s'assurer qu'ils restent compétitifs. Cette approche permet de renforcer la capacité de l'organisation à recruter et retenir à son service des employés hautement qualifiés, pour la réalisation de ses plans et de ses objectifs stratégiques.

De manière générale, la solide proposition de valeur faite aux employés, ainsi que la forte disponibilité d'Africa Re à soutenir le développement de l'employé et à accompagner son évolution de carrière, sont des éléments majeurs de sa réussite actuelle sur le marché africain de la réassurance.

1.1 Catégories de personnel

Il existe six (6) catégories de personnel à Africa Re.

Tableau A : Catégories de personnel

Direction Générale	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général/Premier Responsable du Groupe Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations
Personnel exécutif (ES1, ES2, ES3, ES4)	<ul style="list-style-type: none"> Directeurs centraux Directeurs régionaux Directeurs généraux de filiale
Cadres professionnels (PS1, PS2, PS3, PS4 et PSS)	<ul style="list-style-type: none"> Directeurs adjoints Sous-directeurs Managers principaux Managers Managers adjoints
Cadres professionnels locaux (LP1, LP2, LP3)	<ul style="list-style-type: none"> Cadres locaux
Agents de maîtrise (SS1, SS2, SS3, SS4, SSS A et SSS B)	<ul style="list-style-type: none"> Assistants/Agents de maîtrise assistants, Agents de maîtrise et Agents de maîtrise principaux
Agents d'exécution (MS1, MS2, MS3, MS4 et MSS)	<ul style="list-style-type: none"> Agents

Les membres de la Direction générale, les cadres dirigeants et cadres professionnels constituent le « personnel international » tandis que les professionnels locaux, les agents de maîtrise et les agents d'exécution font partie du « personnel local » dans les différentes localités où la Société est implantée.

Le tableau ci-dessous montre la répartition du personnel sur le continent, par catégorie et par lieu d'affectation.

Tableau B : Effectifs du personnel au 31 décembre 2022

LIEU D'AFFECTATION	Direction	ES	PS	LP	SS	MS	Total	Temporaires/ Consultants
Siège	2	7	32	5	24	11	81	14
Bureau Local d'Addis-Abeba		1	6	1	12	2	22	
Bureau Régional du Caire			1	1		1	3	
Bureau Régional de Casablanca		1	4	2	18	1	26	3
Bureau Régional de Lagos		1	4	1	13	3	22	2
Bureau Régional de Maurice		1	6	5	9	2	23	5
Bureau Régional de Nairobi		1	4	2	9	3	19	1
Bureau Régional de Nairobi		2	12	3	21	1	39	4
Africa Re DIFC		1	1		1		3	5
Bureau local du Soudan			1		1		2	6
Filiale sudafricaine (ARCSA)	2	2	13		23	3	41	5
TOTAL (Bureaux Régionaux)		10	52	15	107	16	200	31
TOTAL (y compris le Siège)	2	17	84	20	131	27	281	45
Pourcentage (%)	0,71	6,05	29,89	7,12	46,62	9,61	100,00	

1.2 Diversité

Africa Re est fier de son statut d'employeur attaché au principe de l'égalité de chances dans l'emploi et encourageant la diversité et l'inclusion. Elle compte au sein de son personnel des agents de vingt-huit (28) nationalités différentes d'Afrique, et veille à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de son effectif.

Tableau C : Répartition du personnel par sexe

LIEU D'AFFECTATION	FEMMES	HOMMES	Grand Total
Siège	21	60	81
Bureau Régional d'Abidjan	6	16	22
Bureau Local d'Addis-Abeba	1	2	3
Africa Re DIFC	2	1	3
Bureau Régional du Caire	13	13	26
Bureau Régional de Casablanca	7	15	22
Bureau Régional de Lagos	6	17	23
Bureau Régional de Maurice	10	9	19
Bureau Régional de Nairobi	16	23	39
Bureau local du Soudan	1	1	2
Filiale sudafricaine (ARCSA)	21	20	41
Grand Total	104	177	281
Pourcentage	37,01	62,99	100

2. Rémunération

Le principe qui sous-tend la politique de rémunération d'Africa Re est de veiller à ce qu'elle se situe au moins dans les limites du 75ème percentile du salaire proposé par les institutions de référence, accepté dans le secteur de la réassurance et de la finance. La rémunération globale des employés est établie par rapport à celle des institutions comparables sur le marché du travail en Afrique. Le but visé est d'identifier les tendances, les lacunes et les opportunités dans les pratiques de rémunération de la Société, pour favoriser des prises de décisions éclairées, ainsi que la mise en œuvre efficace de sa philosophie en matière de rémunération. Cela permet de faire en sorte que le personnel concentre son attention sur la réalisation de résultats exceptionnels, sans avoir à prendre des risques inconsidérés.

Les pratiques d'Africa Re en matière de rémunération ont été définies à la suite de la participation à des enquêtes portant sur le sujet, ainsi que la prise en compte de la pratique d'organisations comparables ; cela est complété par des politiques efficaces en matière de gestion de la performance individuelle et collective.

Africa Re a adopté le Tableau de bord prospectif (BSC) comme outil de gestion stratégique de la performance pour fixer des objectifs individuels et collectifs mesurables. Les objectifs en matière de performance sont liés au plan d'action stratégique de la Société. Le tableau de bord de chaque employé est une combinaison d'objectifs et d'initiatives mesurés par rapport à plusieurs

domaines principaux de performance (DPP) et indicateurs de performance clés (IPC). La gestion de la performance du personnel est à présent automatisée et s'appuie sur un logiciel appelé « Corporater ».

Les salaires et avantages des employés ainsi que le système de rétribution de leur performance ont été révisés avec effet à compter du 1er janvier 2023, dans l'objectif de modérer l'érosion du revenu réel des employés causée par la dépréciation des monnaies locales, la fluctuation des taux de change, ainsi que l'hyperinflation dans certaines des localités où la Société est implantée.

La Société continue de promouvoir et de pratiquer l'égalité de salaire pour les postes similaires

entre les hommes et les femmes. Les hommes et les femmes occupant le même poste et ayant le même grade bénéficient des mêmes indemnités et avantages, sans aucune forme de discrimination ou disparité.

Les éléments de rémunération des employés d'Africa Re sont les suivants : la rémunération fixe, la rémunération variable (primes d'intéressement à court et à long-terme), les indemnités et autres avantages (indemnité pour frais d'études, la cotisation au Fonds de prévoyance, les indemnités de cessation de service, l'assurance maladie, d'autres couvertures d'assurance, etc.).

Tableau D : Eléments de rémunération des employés

Type de rémunération	Composition	Bénéficiaires	Remarque
Rémunération fixe	Salaire de base	- Direction générale - Directeurs - Cadres - Cadres locaux - Agents de maîtrise - Agents d'exécution	Le salaire de base et les avantages sont payés en dollar EU (pour les membres de la Direction générale, les directeurs et les cadres) et en monnaie locale (pour les professionnels locaux, les agents de maîtrise et les agents d'exécution).
	Différentiel de poste (DPD)	- Direction générale - Directeurs - Cadres	Le DPD est payé mensuellement, au personnel international uniquement.
Rémunération annuelle variable	Prime de rendement individuelle	- Direction générale - Directeurs - Cadres - Cadres locaux - Agents de maîtrise - Agents d'exécution	La prime de rendement individuelle est payée une fois par an à toutes les catégories de personnel.
	Prime de rendement pour les centres de production spécialement performants	- Directeurs - Cadres - Agents de maîtrise - Cadres locaux - Agents d'exécution	Cette prime récompense tous les employés des centres de production qui ont atteint des objectifs de performance précis.
	Plan d'actionnariat des employés (ESOP)	- Direction générale - Directeurs - Cadres - Cadres locaux - Agents de maîtrise - Agents d'exécution	Un système destiné à permettre aux membres de la Direction générale et aux employés d'acquérir une part dans le capital et de mieux aligner leurs intérêts sur ceux des actionnaires.
Indemnités	- Logement - Transport - Ajustement pour inflation -Personnes à charge (conjoint[e], enfants) - Employés domestiques - Véhicule	- Directeurs - Cadres - Cadres locaux - Agents de maîtrise - Agents d'exécution	Les indemnités sont payées mensuellement en dollar des Etats Unis (pour les directeurs et les cadres) et en monnaie locale (pour les cadres locaux, ainsi que les agents de maîtrise et d'exécution).

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION GENERALE EN MATIERE DE COMMUNICATION D'INFORMATIONS FINANCIERES

Responsabilité de la Direction Générale par rapport à l'efficacité du contrôle interne

La Direction Générale de la Société Africaine de Réassurance (Africa Re) est responsable de la préparation, de l'intégrité et de la présentation fidèle et exacte de ses états financiers, ainsi que de toute autre information contenue dans le Rapport Annuel. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales en matière d'information financière et à l'Article 37 de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance; par conséquent, les montants y contenus ont été arrêtés sur la base de jugements éclairés et d'estimations faites par la Direction Générale.

Les états financiers ont été vérifiés par un cabinet indépendant qui a eu libre accès à tous les dossiers financiers et informations connexes, y compris les comptes rendus analytiques des réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités. La Direction est d'avis que tous les rapports soumis au Commissaire aux Comptes indépendant durant la vérification sont valables et appropriés. Le rapport du Commissaire aux Comptes indépendant accompagne les états financiers audités.

Les Administrateurs sont responsables de la préparation d'états financiers exacts conformément aux Normes internationales en matière d'information financière et aux dispositions de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, ainsi que des contrôles internes nécessaires pour la préparation d'états financiers qui ne comportent aucune inexactitude substantielle due à la fraude ou à une erreur.

La Direction Générale estime que les contrôles internes mis en œuvre pour la communication de l'information financière, qui sont passés en revue par la Direction Générale et l'auditeur internes et révisés autant que de besoin, confirment l'intégrité et la fiabilité des états financiers.

Les principales procédures mises en place par la Direction Générale, et qui visent à assurer un contrôle financier efficace au sein du Groupe, comprennent la préparation, la revue et l'approbation par le Conseil d'Administration des plans financiers annuels tels que définis dans les plans stratégiques. Les résultats font l'objet d'un suivi régulier et des rapports périodiques sont préparés tous les trimestres. Le

système de contrôle interne prévoit des politiques et procédures écrites, la délégation d'autorité et l'obligation de rendre compte, en définissant les responsabilités et la séparation des tâches.

Par ailleurs, la Direction Générale a élaboré un cadre de gestion des risques qui assure la coordination efficace et le suivi, au sein du Groupe, de toutes les politiques et procédures de gestion de risques approuvées par le Conseil d'Administration et la Direction Générale, telles que les politiques en matière de souscription et de constitution de réserves, les statut et règlement du personnel, les directives en matière de placement et les procédures comptables et de communication d'informations financières.

Tout système de contrôle interne comporte des limites, dont l'éventualité de l'erreur humaine et la tendance à se soustraire aux contrôles. En conséquence, même les contrôles les plus efficaces ne peuvent donner qu'une assurance raisonnable quant à la préparation des états financiers. L'efficacité des contrôles internes peut varier avec le temps, selon les circonstances.

Le Conseil d'Administration de la Société Africaine de Réassurance a créé un Comité d'Audit, ainsi qu'un Comité de Souscription, de Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique, chargés de veiller sur les contrôles internes et les pratiques en matière de gestion des risques au sein du groupe. Ces Comités sont composés d'Administrateurs non employés par la Société et tiennent périodiquement des réunions avec la Direction Générale, le Commissaire aux Comptes, les auditeurs internes, le Directeur en charge de la gestion des risques et les inspecteurs techniques afin d'examiner leurs rapports et de s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités. Le Commissaire aux Comptes, les auditeurs internes, le Directeur en charge de la gestion des risques et les inspecteurs techniques peuvent saisir ces Comités, en présence ou non de la Direction Générale, pour discuter de l'efficacité du contrôle interne par rapport à la communication d'informations financières et de tout autre sujet qu'ils estiment devoir porter à leur attention.

Dr Mohamed Ahmed MAAIT
Président du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale

Dr Corneille KAREKEZI
Directeur Général du Groupe



Rapport de l'auditeur externe

Aux Membres de la Société Africaine de Réassurance

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Notre avis

À notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société Africaine de Réassurance (" la Société ") et de ses filiales (ensemble " le Groupe ") au 31 décembre 2023, ainsi que de leur performance financière consolidée et de leurs flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standard - IFRS »).

Ce que nous avons contrôlé

Les états financiers consolidés de la Société Africaine de Réassurance comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023 ;
- l'état consolidé des résultats et des autres éléments du résultat global pour l'exercice clos à cette date ;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ;
- le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date ; et
- les notes de l'état financier consolidé, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Base de l'avis

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (« International Standards on Auditing – ISA »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport consacrée aux *responsabilités du commissaire aux comptes en matière d'audit des états financiers consolidés*.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du groupe conformément au code international de déontologie des comptables professionnels (y compris les normes internationales d'indépendance), c'est-à-dire le code de l'IESBA publié par le Conseil international des normes d'éthique pour les comptables. Nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément au code de l'IESBA.

PricewaterhouseCoopers Chartered Accountants, Landmark Towers, 5B Water Corporation Road, Victoria Island, Lagos, Nigeria

Principales questions d'audit

Les principales questions de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de la période en cours. Ces questions ont été abordées dans le cadre de notre audit de l'état financier consolidé dans son ensemble et de la formation de notre opinion sur celui-ci, et nous ne fournissons pas d'opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Comment notre audit a abordé la question clé de l'audit
<p>Évaluation du passif des contrats de réassurance - 548,8 million de dollars (voir notes 3C et 6)</p> <p>L'IFRS 17 offre la possibilité d'utiliser - principalement pour les contrats à court terme - un modèle d'évaluation simplifié connu sous le nom d'approche de l'affectation des primes (AAP). Ce modèle se rapproche du modèle général de mesure (GMM) et est similaire à l'approche de la réserve de primes non acquises utilisée dans de nombreuses juridictions en vertu de l'IFRS 4.</p> <p>Tous les portefeuilles de l'Africa Re sont considérés comme pleinement éligibles à l'AAP à la suite des tests d'éligibilité à l'AAP, sur la base des différences entre l'AAP et le GMM en matière de responsabilité pour le surdimensionnement restant, qui sont inférieures au seuil d'importance relative.</p> <p>Le passif des contrats de réassurance de la société comprend les éléments suivants : le passif pour les sinistres encourus et le passif pour la couverture restante.</p> <p>L'évaluation du passif des contrats de réassurance implique des jugements subjectifs sur l'estimation des flux de trésorerie liés à l'exécution, l'ajustement du risque et l'actualisation par la direction. Il n'est pas nécessaire de calculer l'ajustement au risque pour les passifs relatifs à la couverture restante de l'AAP.</p> <p>Nous commentons ci-dessous les aspects les plus délicats de l'évaluation :</p> <p>Le passif pour la couverture restante est mesuré en estimant le flux de trésorerie d'exécution, qui est la valeur actuelle des entrées et sorties de trésorerie attendues, compte tenu d'un ajustement de cette estimation pour refléter la valeur temporelle de l'argent (actualisation).</p> <p>L'évaluation du passif pour les sinistres encourus comprend une estimation des flux de trésorerie futurs, un ajustement au risque non financier et l'ajustement de cette estimation pour refléter la valeur temporelle de l'argent (actualisation).</p> <p>L'estimation des flux de trésorerie liés à l'exécution</p>	<p>Nous avons compris et évalué l'adéquation de l'approche de mesure adoptée par l'Africa Re, en effectuant un test d'éligibilité à l'AAP qui s'est concentré sur l'évaluation qualitative et quantitative des contrats de l'Africa Re sur la base d'une unité de compte. Sur la base de cette évaluation, tous les portefeuilles de l'Africa Re sont éligibles à l'approche d'allocation des primes.</p> <p>Nous avons obtenu et testé des échantillons de données d'entrée telles que l'unité de compte, les prestations projetées, les résultats de la répartition des dépenses, le taux d'actualisation et l'ajustement au risque.</p> <p>Avec l'appui de nos experts actuariels, nous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évalué le caractère raisonnable des méthodes d'évaluation utilisées, - évalué le caractère raisonnable des triangles d'écoulement utilisés pour estimer les flux de trésorerie liés à l'exécution et vérifié la méthodologie utilisée par rapport aux techniques actuarielles généralement acceptées. - a évalué le caractère raisonnable de la méthode d'ajustement des risques adoptée et l'a comparée aux techniques actuarielles généralement acceptées. - nous avons examiné la base du taux d'actualisation utilisé par rapport aux techniques actuarielles généralement admises. - nous avons examiné les résultats de la répartition des dépenses et confirmé qu'elle était conforme à la répartition des dépenses directement et non directement attribuables, comme l'exige la norme. <p>Nous avons vérifié l'adéquation de la présentation et des informations sur les passifs des contrats d'assurance dans les états financiers, ainsi que les informations requises conformément à la norme IFRS 17.</p>

<p>comprend l'utilisation d'hypothèses telles que les primes et les paiements de prestations projetés sur la base des triangles de liquidation et des taux d'actualisation. Pour le passif des sinistres encourus, des hypothèses commerciales telles que les dépenses par police.</p> <p>Ce point est considéré comme une question clé pour l'audit des états financiers consolidés.</p>	
<p>Dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti - 2,1 millions de dollars (voir notes 3Gc et 4)</p> <p>L'estimation des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers au coût amorti est considérée comme une question clé de l'audit parce qu'elle est importante pour les états financiers consolidés et qu'elle requiert un niveau élevé de jugement.</p> <p>L'évaluation de la provision pour dépréciation est très subjective et implique l'exercice d'un jugement important et l'utilisation de modèles et d'hypothèses complexes. Les domaines où le jugement est important dans le calcul sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la détermination de la défaillance et l'augmentation significative du risque de crédit (SICR). • la méthodologie et les hypothèses utilisées par la direction pour estimer la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (LGD) et l'exposition en cas de défaut (EAD), qui sont les variables clés du modèle ECL ; et • l'intégration des données macroéconomiques dans le modèle ECL et les pondérations de probabilité qui leur sont appliquées. <p>Ce point est considéré comme une question clé pour l'audit des états financiers consolidés.</p>	<p>Nous avons adopté une approche substantielle pour l'audit de la provision pour pertes de crédit attendues.</p> <p>Plus précisément, nous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a vérifié le caractère raisonnable de la définition de la défaillance et de l'augmentation significative du risque de crédit donnée par la direction ; • a inspecté les contrats, les bordereaux de transaction et les preuves de remboursement (le cas échéant) afin d'évaluer la conclusion de la direction quant à l'existence ou non d'une défaillance ou d'un SICR ; • a examiné le modèle de dépréciation et l'outil de calcul de la norme ifrs 9 pour s'assurer qu'ils sont raisonnables et conformes aux exigences des normes d'information ; • a examiné la méthodologie utilisée pour estimer la probabilité de défaillance et a vérifié que les calculs étaient raisonnables et exacts ; • évalué la validité des hypothèses utilisées dans l'estimation de la perte en cas de défaut sur la base des informations disponibles, conformément aux exigences de la norme IFRS 9 ; • a examiné les calculs de l'EAD pour s'assurer de leur exactitude et de leur cohérence avec les dispositions de la norme ; et • a vérifié le caractère raisonnable des informations prospectives et des multiples scénarios économiques envisagés. <p>Nous avons évalué l'adéquation des informations fournies dans les états financiers consolidés et individuels conformément à la norme IFRS 9.</p>

Autres informations

Les administrateurs sont responsables des autres informations. Les autres informations comprennent About Us, Financial Highlights, General Assembly, Board of Directors, Executive Management, Central Directors, Regional Directors, Managing Directors of Subsidiaries and Local Representative, Chairman's Statement, Management Report, Statement of Management's Responsibility for External Financial Reporting et Consolidated statement of profit or loss by class of business, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et le rapport de notre auditeur sur ceux-ci.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons pas d'opinion d'audit ou de conclusion d'assurance sur celles-ci.

Dans le cadre de notre contrôle des états financiers consolidés, notre responsabilité est de lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, de considérer si ces autres informations sont matériellement incompatibles avec les états financiers consolidés ou avec les connaissances que nous avons acquises au cours du contrôle, ou si elles semblent autrement comporter des inexactitudes importantes.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités des administrateurs et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

Les administrateurs sont responsables de la préparation des états financiers consolidés qui donnent une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standard – IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'ils jugent nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, les administrateurs sont responsables de l'évaluation de la capacité du groupe à poursuivre son activité, de la présentation, le cas échéant, des questions liées à la continuité de l'exploitation et de l'application du principe de continuité de l'exploitation, sauf si les administrateurs ont l'intention de liquider le groupe ou de cesser ses activités, ou s'ils n'ont pas d'autre solution réaliste que d'agir ainsi.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus d'information financière du groupe.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour le contrôle des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais elle ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes ISA détectera toujours une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou dans leur ensemble.

Dans l'ensemble, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers consolidés et individuels.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. En outre, nous

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne.

- Obtenir une compréhension du contrôle interne pertinente pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe.
- Évaluer l'adéquation des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par les administrateurs.
- Conclure sur le bien-fondé de l'utilisation par les administrateurs du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers consolidés ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont basées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent amener le groupe à ne plus être en situation de continuité d'exploitation.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations à fournir, et déterminer si les états financiers consolidés représentent les transactions et les événements sous-jacents de manière à donner une image fidèle.
- Obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous restons seuls responsables de notre opinion d'audit.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus pour l'audit et les constatations d'audit importantes, y compris les déficiences significatives du contrôle interne que nous avons identifiées au cours de notre audit.

Parmi les questions communiquées aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons celles qui ont été les plus importantes pour l'audit des états financiers consolidés de l'exercice en cours et qui constituent donc les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, à moins que la loi ou la réglementation n'interdise de les rendre publiques ou que, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminions qu'une question ne doit pas être communiquée dans notre rapport parce que les conséquences négatives d'une telle communication seraient raisonnablement susceptibles de l'emporter sur les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Obioma Ubah

Pour : PricewaterhouseCoopers
Comptables agréés
Lagos, Nigeria

Engagement Partner: Obioma Ubah
FRC/2013/PRO/ICAN/004/0000002002



19 juin 2024

FINANCIAL STATEMENTS

Etat consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023

Actif	Notes	31 décembre	31 décembre	1er janvier
		2023	2022	2022
		'000 \$EU	Après retraitement '000 \$EU	Après retraitement '000 \$EU
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	437 033	378 950	328 765
Placements	4	1 000 609	937 744	945 825
Actifs liés à des contrats de rétrocession	5	107 650	71 280	66 589
Créances diverses		44 470	49 665	6 714
Impôts recouvrables	19	1 370	1 233	-
Immeubles de placement	8	17 896	18 378	18 343
Immobilisations corporelles	9	35 339	35 155	35 959
Immobilisations incorporelles	10	5 175	6 490	8 240
Total actif		1 649 543	1 498 895	1 410 435
Passif				
Dettes diverses	22	20 845	19 141	18 892
Dividendes à payer	20	13 828	15 506	11 639
Passifs d'impôts différés	12	412	650	694
Passifs de contrats de réassurance	6	548 767	464 612	406 713
Total passif		583 852	499 909	437 937
Fonds propres				
Bénéfices non répartis		237 965	201 162	198 001
Autres réserves	14	322 507	294 293	270 965
Prime d'émission		218 037	217 170	217 170
Capital social	15	287 181	286 361	286 361
Total des capitaux propres		1 065 691	998 986	972 497
Total passif et capitaux propres		1 649 543	1 498 895	1 410 435

Les états financiers des pages 56 à 122 ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Société le 06 mai 2024 et signés en son nom par :



DR. MOHAMED MAAIT
Président



DR. CORNEILLE KAREKEZI
Directeur général

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Etat consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global
au 31 décembre 2023

	Notes	2023 '000 \$EU	2022 '000 \$EU Retraitement
Revenus de réassurance	6	1 045 516	917 112
Moins : Charges liées aux services de réassurance	7	(786 053)	(768 428)
Résultat des services de réassurance avant la prise en compte des contrats de rétrocession détenus		259 463	148 684
Allocation de primes de rétrocession	5	(165 965)	(147 219)
Montants recouvrables au titre de la rétrocession pour les sinistres encourus	5	31 880	78 359
Dépenses nettes liées aux contrats de rétrocession détenus		(134 086)	(68 860)
Résultat des services de réassurance		125 378	79 824
Financement de réassurance : (dépenses)/revenus liés aux contrats de réassurance émis	11	(59 523)	24 155
Financement de rétrocession : (dépenses)/revenus liés aux contrats de rétrocession détenus	11	9 399	(4 719)
Montant net des (dépenses)/revenus de financement de réassurance		(50 124)	19 435
Intérêts sur les dépôts de réassurance	17	2 277	2 125
Produits de placements et revenus provenant d'autres sources	17	71 289	9 937
Gain/(perte) de change net	18	1 358	(29 851)
Autres dépenses	16	(22 332)	(21 060)
Bénéfice avant impôt		127 846	60 412
Charge d'impôt sur les bénéfices	19	(892)	(539)
Bénéfice de l'exercice		126 955	59 873

Eléments pouvant être reclassés ultérieurement dans le compte de résultat

Ecart de change résultant de la conversion des activités à l'étranger	(35 033)	(10 570)
Gain net de juste valeur après réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(1 230)	2 961
Total autres (pertes)/revenus globaux	(36 262)	(7 609)
Total revenu global de l'exercice	90 694	52 264

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers

Etat consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

	Bénéfices non répartis	Réserve de change	Réserve générale	Réserve pour ajustement à la valeur du marché	Réserve pour fluctuation du taux de change	Réserve pour fluctuation de sinistralité	Total autres réserves	Prime d'émission	Capital social	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Au 1er janvier 2023	201 162	(193 198)	413 762	7 835	6 294	59 600	294 293	217 170	286 361	998 986
Résultat net de l'exercice	126 955									126 955
Autres revenus globaux	-	(35 033)	-	(1 230)	-	-	(36 263)	-	-	(36 263)
Total revenu global de l'exercice	126 955	(35 033)	-	(1 230)	-	-	(36 263)	-	-	90 692
Emission d'actions ordinaires	-	-	-	-	-	-	-	867	820	1 687
Dividende déclaré pour 2023 (Note 20)	(25 200)	-	-	-	-	-	-	-	-	(25 200)
Fonds Responsabilité Sociale des Entreprises	(475)	-	-	-	-	-	-	-	-	(475)
Transfert aux réserves	(64 477)	-	63 477	-	-	1 000	64 477	-	-	-
	(90 152)	-	63 477	-	-	1 000	64 477	-	-	(25 675)
Au 31 décembre 2023	237 965	(228 231)	477 239	6 605	6 294	60 600	322 507	218 037	287 181	1 065 691
Solde retraité au 1er janvier 2022	198 001	(182 628)	383 825	4 874	6 294	58 600	270 965	217 170	286 361	972 497
Résultat net de l'exercice	59 873	-	-	-	-	-	-	-	-	59 873
Autres revenus globaux	-	(10 570)	-	2 961	-	-	(7 609)	-	-	(7 609)
Total du Revenu global de l'exercice	59 873	(10 570)	-	2 961	-	-	(7 609)	-	-	52,264
Dividendes déclarés en 2020 (Note 20)	(25 200)	-	-	-	-	-	-	-	-	(25 200)
Fonds Responsabilité sociale des entreprises	(576)	-	-	-	-	-	-	-	-	(576)
Transfert aux réserves	(30 936)	-	29 936	-	-	1 000	30 936	-	-	-
	(56 712)	-	29 936	-	-	1 000	30 936	-	-	(25 776)
Solde retraité au 31 décembre 2022	201 162	(193 198)	413 762	7 835	6 294	59 600	294 293	217 170	286 361	998 986
Au 31 décembre 2021, conformément aux indications précédentes	226 218	(182 628)	383 825	4 874	6 294	58 600	270 965	217 170	286 361	1 000 714
Impact de l'application initiale de l'IFRS 17	(26 990)	-	-	-	-	-	-	-	-	(26 990)
Impact de l'application initiale de l'IFRS 9	(1 227)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 227)
Restated balance at 1 January 2022	198 001	(182 628)	383 825	4 874	6 294	58 600	270 965	217 170	286 361	972 497

Etat consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2023

	Notes	2023 '000 \$EU	2022 '000 \$EU Retraitement
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation			
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	21	151 210	95 376
Impôt sur le revenu payé	19	(2 262)	(1 772)
Flux de trésorerie nets provenant de l'exploitation		148 948	93 604
Flux de trésorerie provenant des investissements			
Acquisition d'immobilisations corporelles	9	(2 396)	(1 640)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	10	-	(172)
Acquisition d'investissements		(98 935)	(10 087)
Intérêts reçus nets des frais de gestion		47 389	33 945
Dividendes reçus		4 658	2 691
Plus-value sur cession d'immobilisations corporelles		35	50
Flux de trésorerie nets (utilisés pour)/provenant des investissements		(49 249)	24 787
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Montant reçu des opérations de souscription		1 688	-
Versements au titre des dividendes et du Fonds de responsabilité sociale des entreprises	20	(26 877)	(21 333)
Flux de trésorerie nets utilisés pour des activités de financement		(25 189)	(21 333)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		74 509	97 058
Mouvement de trésorerie et des équivalents de trésorerie :			
A l'ouverture de l'exercice		378 950	329 444
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		74 509	97 058
Pertes de change nettes sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(15 871)	(47 553)
A la clôture de l'exercice	21(b)	437 033	378 950

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

1. Informations générales

La Société Africaine de Réassurance a été créée en 1976 par les Etats membres de l'Union Africaine (alors dénommée 'Organisation de l'Unité Africaine') et la Banque africaine de développement, en tant qu'institution intergouvernementale ayant pour mission de :

- mobiliser des ressources financières à partir d'opérations d'assurance et de réassurance,
- placer les fonds ainsi mobilisés en Afrique pour aider à accélérer le développement économique du continent, et
- promouvoir le développement de l'assurance et de la réassurance en Afrique, en favorisant la croissance des capacités de souscription et de rétention nationales, régionales et sous-régionales.

Le siège de la Société est à Lagos, au Nigeria, à l'adresse suivante :

Plot 1679, Karimu Kotun Street
Victoria Island
PMB 12765
Lagos, Nigeria.

La Société mène ses activités de réassurance à travers un réseau de bureaux dont elle dispose à Abidjan, Le Caire, Casablanca, Lagos, Nairobi et Ebène. La Société est également agréée en tant que réassureur local en Afrique du Sud, par l'intermédiaire de sa filiale à 100%, African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited, une société enregistrée en République d'Afrique du Sud. D'autre part, elle souscrit des affaires Takaful, par le biais de sa filiale à 100%, Africa Retakaful Company, sise en Egypte.

2. Principes comptables

Adoption des Normes Internationales d'Information Financières (IFRS) nouvelles et révisées

i) Nouvelles normes et révisions des normes publiées entrant en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Les normes IFRS révisées suivantes étaient en vigueur au cours de l'exercice sous revue et leur impact matériel sur les montants figurant dans ces états financiers est examiné ci-dessous.

Normes/Révisions	Date d'entrée en vigueur	Changements ou Modifications
IFRS 17, Contrats d'assurance	1er janvier 2023	L'IFRS 17 remplace l'IFRS 4, Contrats d'assurance, et introduit des changements importants dans la comptabilisation des contrats d'assurance. Le principal objectif de la nouvelle norme est d'améliorer la comparabilité et la transparence, en ce qui concerne les bénéficiaires. Elle introduit trois grands modèles de comptabilisation et de mesure des actifs et des passifs liés aux contrats d'assurance. Il s'agit de l'approche modulaire (connue en anglais sous le nom de 'building block approach - BBA'), de l'approche de répartition des primes ou 'premium allocation approach' (PAA) en anglais, ainsi que de celle de la commission variable ou 'variable fee approach (VFA)'. La mise en œuvre de l'IFRS 17, ainsi que de l'IFRS 9 – Instruments financiers, a eu des effets significatifs sur l'établissement des états financiers. Cela concerne notamment des changements dans l'évaluation des contrats d'assurance émis, dans la présentation et les informations à fournir dans les états financiers.

Normes/Révisions	Date d'entrée en vigueur	Changements ou Modifications
IAS 8 – Principes comptables, Amendement à la définition des estimations et des erreurs comptables (Amendement)	1er janvier 2023	L'amendement de l'IAS 8 concerne une révision de la définition d'une estimation comptable, selon laquelle il s'agit d'une : "approximation d'un montant monétaire, en l'absence de moyens de mesure précis." Il est également précisé dans ce cadre qu'un changement dans les estimations comptables résultant de l'avènement d'une nouvelle technologie ou de la disponibilité de nouvelles informations, n'est pas considéré comme une correction d'erreur. Cet amendement n'a aucune incidence sur la situation financière de la Société. Il fournit plutôt des orientations sur la manière de traiter les changements dans les estimations comptables et de les distinguer des corrections d'erreurs dans les rapports financiers.

ii) Incidence des nouvelles normes et des normes révisées et interprétations sur les états financiers, pour l'exercice s'ouvrant le 1er janvier 2024 et les exercices ultérieurs

Nouvelles normes et normes révisées	Date d'entrée en vigueur
Amendement à l'IAS 1 – Classement du Passif en courant et non-courant	1er janvier 2024
Passif de location dans le cadre d'une vente et d'une cession-bail – Amendement à l'IFRS 16	1er janvier 2024
Amendement à l'IAS 21: Absence d'échangeabilité	1er janvier 2025

Amendement à l'IAS 1 – Classement des passifs en 'courants' et 'non-courants'

Cet amendement apporte des éclaircissements sur le classement des éléments de passif en 'courants' et 'non-courants'. Il est stipulé à travers cet amendement qu'une entité ne peut classer un passif comme non-courant que si elle a le droit de différer les paiements pendant au moins un an, après la date de présentation. Si l'entité a l'intention de régler le passif dans les vingt mois suivant la date de présentation du rapport, alors ledit passif est classé comme courant.

Le but de l'amendement est de fournir aux utilisateurs de l'information financière un meilleur aperçu de la situation financière et de la liquidité de l'entité.

Cet amendement ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière de la Société.

Passif de location dans le cadre d'une vente et d'une cession-bail – Amendement de l'IFRS 16

Cet amendement clarifie la manière dont un vendeur-preneur doit évaluer les passifs de location dans le cadre d'une transaction impliquant une cession-bail. Il exige que ledit vendeur-cessionnaire évalue ultérieurement les passifs dans de telles transactions, de manière à ne comptabiliser aucun montant de gain ou de perte se rapportant au droit d'utilisation qu'il a conservé, même s'il n'empêche pas le vendeur-cessionnaire de comptabiliser un gain ou une perte résultant d'une résiliation anticipée du bail ou d'une modification des conditions du bail.

Ces amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la situation financière de la Société.

Amendement de l'IAS 21: Absence de convertibilité

Cet amendement clarifie la manière dont une entité doit s'y prendre pour évaluer la convertibilité d'une monnaie et déterminer dans ce cas un taux de change au comptant. Une monnaie est échangeable si l'entité est en mesure d'obtenir l'autre monnaie dans une certaine période de temps qui tient compte des retards administratifs, des jours fériés et des retards de marché.

Lorsqu'une monnaie n'est pas échangeable contre d'autres, que ce soit en raison de restrictions légales ou d'autres restrictions de change, une entité est tenue d'estimer le cours au comptant à la date d'évaluation. L'amendement ne précise pas comment une entité doit estimer le cours au comptant, mais il indique qu'une entité peut utiliser des taux de change observables sans ajustements ou autres techniques.

Ces amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la situation financière de la Société.

iii) Adoption anticipée des normes

La Société n'a adopté de manière anticipée aucune des normes (nouvelles ou révisées) en 2023.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers sont présentées ci-dessous :

A. Base de préparation

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) et à leurs interprétations publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB).

Les états financiers sont présentés en dollars américains ('000 \$EU). Ils ont été préparés selon la convention du coût historique, modifiée par la comptabilisation de certains investissements à la juste valeur. Cette préparation conformément aux normes IFRS exige l'utilisation de certaines estimations et hypothèses comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Bien que les estimations soient déterminées sur la base d'informations historiques, d'analyses actuarielles et de la meilleure connaissance qu'ont les administrateurs des événements et actions en cours, les résultats réels peuvent finalement différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues en permanence, pour tenir compte des informations nouvelles et disponibles. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'année au cours de laquelle l'estimation est révisée.

B. Méthode de consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités structurées) sur lesquelles le groupe exerce un contrôle. Le groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements par le biais du pouvoir qu'il exerce sur l'entité.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date à laquelle le contrôle cesse.

La société applique la méthode d'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale est la juste valeur des actifs transférés, des passifs encourus envers les anciens propriétaires de l'entreprise acquise et des participations émises par le groupe. La contrepartie transférée inclut la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie conditionnelle. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels assumés dans un regroupement d'entreprises sont évalués initialement à la juste valeur à la date d'acquisition. Le groupe comptabilise toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise sur une base d'acquisition par acquisition, soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle, dans les montants comptabilisés de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la valeur comptable à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition ; tout profit ou toute perte résultant de cette réévaluation est comptabilisé(e) au compte de résultat.

Toute contrepartie éventuelle devant être transférée par le groupe est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les changements ultérieurs de la juste valeur de la contrepartie éventuelle, qui est considérée comme un actif ou un passif, sont comptabilisés, conformément à norme IFRS 9, soit au compte de résultat soit en tant que variation des autres éléments du résultat global. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres ne fait pas l'objet d'une réévaluation et son règlement ultérieur est comptabilisé dans les capitaux propres.

L'excédent de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, et de la juste valeur à la date d'acquisition de toute participation antérieure dans l'entreprise acquise, par rapport à la juste valeur de l'actif identifiable net acquis, est enregistré comme goodwill. Si le total de la contrepartie transférée, de la contrepartie sans contrôle comptabilisée et de la participation antérieure, est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, dans le cas d'une acquisition à des conditions avantageuses, alors la différence est comptabilisée directement dans le compte de résultat.

Les transactions inter-compagnies, les soldes et les gains non réalisés sur les transactions entre sociétés du groupe, sont éliminés. Les pertes non réalisées sont également éliminées. Lorsque cela s'est avéré nécessaire, les montants déclarés par les filiales ont été ajustés pour être conformes aux principes comptables du groupe.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société et de ses filiales, African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited, Africa Retakaful (Egypt) and Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited.

(ii) Changements concernant les participations dans les filiales, sans changement de contrôle

Les transactions avec les intérêts minoritaires qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions en capitaux propres – c'est-à-dire comme des transactions avec les propriétaires en leur qualité de propriétaires. La différence entre la juste valeur de toute contrepartie versée et toute part acquise de la valeur comptable de l'actif net de la filiale, est comptabilisée dans les capitaux propres. Les gains ou pertes sur des cessions d'intérêts minoritaires sont également enregistrés en capitaux propres.

(iii) Cession de filiales

Lorsque le groupe cesse d'avoir le contrôle d'une filiale, toute participation conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle ; le changement de la valeur comptable antérieure des actifs est comptabilisé en résultat net. La juste valeur est la valeur comptable initiale, aux fins de comptabilisation ultérieure de la participation conservée, comme une entreprise associée, une coentreprise ou un actif financier.

De plus, tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, relativement à cette filiale, sont comptabilisés comme si le groupe avait procédé directement à la cession des actifs ou des passifs connexes de la filiale. Cela peut signifier que les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net.

Les participations dans les sociétés filiales inscrites dans les livres de la société sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition diminuée des provisions pour dépréciation.

C. Recours à des estimations et au jugement, dans la préparation des états financiers

Les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres sources d'incertitude dans les estimations faites à la date du rapport, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement important de la valeur comptable de l'actif et du passif au cours du prochain exercice, sont examinées ci-après. Africa Re a fondé ses hypothèses et ses estimations sur les paramètres disponibles lors de l'établissement des états financiers. Les circonstances existantes et les hypothèses sur les évolutions futures peuvent toutefois changer, en raison d'évolutions intervenant sur le marché ou de la survenance de circonstances sur lesquelles Africa Re n'a pas de prise. Ces changements sont reflétés dans les hypothèses lorsqu'ils se produisent. Africa Re a recours à la désagrégation des informations pour présenter les principales lignes de produits et la rétrocession de responsabilité émise. Cette désagrégation a été déterminée en se fondant sur la manière dont Africa est gérée.

Africa Re a fait un certain nombre de choix clés en matière de principes comptables, qui ont été appliqués pour la mise en œuvre de la norme IFRS 17, et pour lesquels un résumé est proposé ci-après.

Approche de la transition

Africa Re a appliqué l'IFRS 17 à partir du 1er janvier 2023 et, sur la base d'un examen de contrat et d'évaluations de l'éligibilité au titre du PAA, a conclu que l'approche pleinement rétrospective serait appropriée pour l'ensemble de son portefeuille. Les chiffres comparatifs de 2022 ont été soumis au retraitement requis selon les dispositions transitoires de l'IFRS 17 et tous les ajustements à la valeur comptable des actifs et passifs d'assurance et réassurance, à la date de transition (soit le 1er janvier 2022), ont été comptabilisés dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis.

Impact de l'adoption de l'IFRS 17 et l'IFRS 9

La société a évalué l'impact qu'aura sur ses états financiers l'application initiale de l'IFRS 17 et de l'IFRS 9. Le résultat de cette opération fait apparaître une diminution des capitaux propres de 28,22 millions de dollars US à la date de transition, soit le 1er janvier 2022, tel qu'indiqué ci-dessous :

Impact de l'IFRS 17 : (26,99) millions \$EU

Impact de l'IFRS 9 : (1,23) millions \$EU.

Classification

L'IFRS 17 établit des principes spécifiques pour la comptabilisation et l'évaluation des contrats de réassurance émis et des contrats de rétrocession détenus. L'adoption de l'IFRS 17 n'a pas conduit à un changement de classification des contrats de réassurance d'Africa Re.

La société émet des contrats de réassurance en vertu desquels elle accepte des risques d'assurance significatifs de la part des cédantes. Tous les contrats de réassurance souscrits par Africa Re sont des contrats de protection, avec une couverture qui n'est fournie que dans les cas où un événement assuré existe, ce qui fait que le risque d'assurance est significatif.

Les contrats de réassurance détenus transfèrent également des risques significatifs.

Les contrats de réassurance émis et les contrats de réassurance détenus comprennent l'incendie, l'ingénierie, l'automobile, l'accident, l'énergie, l'aviation, les affaires maritimes, l'agriculture, la vie, les affaires médicales, la responsabilité civile, les divers, les obligations et garanties, ainsi que la violence politique et le terrorisme.

La Société n'émet aucun contrat comportant des éléments de participation directe.

Présentation

La Société a présenté séparément, dans l'état de la situation financière, la valeur comptable des portefeuilles de contrats de réassurance émis qui constituent des actifs, des portefeuilles de contrats de réassurance émis qui sont des passifs, ainsi que celle des portefeuilles de contrats de réassurance détenus représentant des actifs et des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui constituent des passifs.

La Société désagrège le montant total comptabilisé dans l'état des profits et pertes et les autres éléments du résultat global en un résultat de service d'assurance comprenant des revenus d'assurance et des dépenses de service d'assurance, ainsi que des produits ou charges financiers d'assurance.

Elle ne procède pas, en ce qui concerne le changement dans l'ajustement des risques pour le risque non-financier, à une désagrégation entre un volet financier et un volet non-financier ; elle inclut la totalité du changement dans le résultat du service d'assurance.

La Société a choisi de présenter séparément les montants recouverts au titre des contrats de réassurance détenus et une répartition des primes payées, comme exigé par l'IFRS 17. 86.

Elle a également choisi de ne pas désagréger une partie du mouvement des LIC et LFRC résultant changements de taux d'actualisation du compte de résultat, et d'en faire une présentation dans les autres éléments du résultat global. Africa Re inclut les produits ou charges financiers d'assurance de la période dans le compte de résultat uniquement.

Revenus d'assurance

Les revenus d'assurance de la période correspondent au montant des encaissements de primes attendues qui sont affectées à la période. La Société comptabilise les recettes d'assurance sur la base du temps écoulé par rapport à la période de service attendue.

Séparation des éléments non-assurantiels

La Société a effectué une évaluation de ses produits de réassurance afin de pouvoir déterminer s'ils comprennent des éléments distincts qui doivent être comptabilisés en fonction d'une norme IFRS autre que l'IFRS 17. Actuellement, ses produits ne comprennent d'éléments distincts devant faire l'objet d'une séparation.

Niveau d'agrégation

Le processus de définition du niveau d'agrégation au titre de l'IFRS 17 peut être divisé en trois phases :

- **Portefeuilles:** Les contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble doivent être affectés au même portefeuille IFRS 17. Les portefeuilles IFRS 17 sont créés par la division de chaque branche d'activité en trois portefeuilles : traités proportionnels, traités non-proportionnels et facultatives.
- **Groupes:** Les portefeuilles des contrats d'assurance doivent être segmentés, sur la base du niveau de rentabilité à la comptabilisation initiale, en un minimum de trois groupes de contrats : (1) les contrats onéreux, (2) les contrats qui n'ont pas de possibilité véritable de devenir onéreux (les contrats "résiliants") et les (3) "autres" contrats rentables. Pour les contrats évalués à l'aide des PAA, il est supposé qu'aucun groupe de contrats figurant dans un portefeuille n'est onéreux lors de la comptabilisation initiale, recognition, sauf si les faits et circonstances indiquent le contraire. Compte tenu du fait que les PAA s'appliquent à tous les contrats de réassurance émis et aux contrats de rétrocession détenus, les portefeuilles ne seraient classifiés dans le groupe onéreux. Seuls les portefeuilles jugés comme étant du type de la réassurance financière (qui ne présentent pas de risque significatif de devenir onéreux), le cas échéant, seraient placés dans le groupe résilient, tous les autres, évalués au titre des PAA, seraient classés dans d'autres groupes. Si des changements dans les faits et les circonstances indiquent qu'un groupe rentable lors de la comptabilisation initiale est devenu onéreux, la Société établit une composante sinistre représentant l'excédent des flux de trésorerie de réalisation, qui se rapporte à la couverture restante du groupe, évaluée sur la base de la GMM et qui se situe au-dessus de la valeur comptable du passif pour la couverture restante, évaluée sur la base des PAA.

- **Cohortes:** les contrats qui ont été émis à plus d'un an d'intervalle l'un de l'autre, ne peuvent être regroupés. Des cohortes annuelles sont constituées, sur la base des années de souscription des contrats sous-jacents.

L'agrégation des contrats de rétrocession se fonde sur les mêmes considérations que celles des contrats de réassurance émis pour la mise en place de portefeuilles, de groupes et de cohortes.

En vertu de l'IFRS 4, la Société utilise des segments spécifiques pour les rapports de gestion, afin de refléter les méthodes internes utilisées pour administrer et gérer l'entreprise. Ces segments comprennent des branches d'activités de réassurance telles que l'ingénierie, l'incendie, les affaires maritimes, la vie, l'agriculture, l'automobile, les affaires médicales, les obligations et garanties, l'aviation, les affaires diverses, l'énergie, le pétrole et le gaz, la responsabilité civile l'accident, etc... Chaque branche d'activité est subdivisée en portefeuilles, sur la base du type de contrat de réassurance, à savoir : traité proportionnel, traité non-proportionnel et facultative.

Au titre de l'IFRS 17, la Société a décidé de créer des portefeuilles IFRS 17, suivant la segmentation expliquée ci-dessus.

Conformément aux paragraphes 95 et 96 de l'IFRS 17, la Société réalise une désagrégation des informations présentées à propos des contrats de réassurance émis, en regroupant en deux catégories les branches d'activités de réassurance : vie et non-vie.

Pour les contrats de réassurance détenus, la désagrégation est présentée dans les deux catégories ci-dessus.

Limite contractuelle

La Société inclut dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance tous les flux de trésorerie futurs dans les limites de chaque contrat du groupe. Les flux de trésorerie sont dans le champ d'application d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et d'obligations substantiels qui existent au cours de la période sous revue et pour lesquels la société peut contraindre le titulaire de la police à payer les primes, ou pour lesquels elle a une obligation substantielle de fournir au titulaire de la police des services liés au contrat d'assurance. Une évaluation a été effectuée afin de déterminer les limites de différents types de contrats souscrits.

- Les contrats d'Africa Re couvrent habituellement une période de 12 mois, sans option de résiliation du contrat durant la période couverte, aussi bien pour le réassureur que pour la cédante.
- Près de 65% des contrats de réassurance par traité sont souscrits sur la base de la survenance d'un sinistre, ce qui signifie une période de couverture d'un an ou moins.

- Les autres contrats de réassurance (35%) par traité sont souscrits sur une base de douze mois, avec rattachement au risque, et couvrent donc une période allant jusqu'à deux ans.
- Les contrats de réassurance facultative ont, pour la plupart, une période de couverture d'un an ou moins. Les quelques contrats restants, principalement les contrats d'ingénierie, ont une période de couverture supérieure à un an.

Évaluation

L'IFRS 17 comprend une approche simplifiée pour l'évaluation des contrats d'assurance, à savoir l'approche de l'attribution des primes (sigle anglais : PAA), qui s'apparente à l'approche de la réserve de primes non-acquises utilisée dans le cadre de l'IFRS 4.

Une entité a la possibilité d'appliquer l'approche PAA ci-dessus pour un groupe de contrats de réassurance, si au départ :

- la période de couverture, à la comptabilisation initiale, est d'1 an ou moins ;
- pour les contrats ayant une période de couverture de plus d'1 an, l'approche PAA devrait produire une évaluation du passif, pour la couverture restante, qui ne devrait pas être très différente de celle obtenue par l'approche GMM (approche par défaut). Un test d'éligibilité de l'approche PAA est requis par conséquent afin de déterminer si son évaluation représente une approximation raisonnable de celle de l'approche GMM.

Le test d'éligibilité de l'approche PAA a été réalisé sur des contrats de réassurance et des contrats de rétrocession ayant une période de couverture supérieure à 1 an, révélant qu'il n'y avait pas de différence majeure concernant l'évaluation du passif de la période de couverture restante entre les approches PAA et GMM ; ces contrats sont par conséquent admissibles au titre de l'approche PAA.

Approche relative aux flux de trésorerie de meilleure estimation

Les flux de trésorerie de meilleure estimation représentent les estimations actuelles des flux de trésorerie futurs à l'intérieur du champ contractuel d'un groupe de contrats pour lesquels Africa Re s'attend à percevoir des primes et effectuer des paiements au titre de sinistres, d'avantages et de dépenses, avec des ajustements pour tenir compte du moment et de l'incertitude de ces montants.

Les estimations des flux de trésorerie futurs sont basées sur une moyenne pondérée des probabilités de l'ensemble des résultats possibles et sont déterminées du point de vue d'Africa Re, à condition qu'elles soient compatibles avec les prix du marché observables, pour les variables du marché et qu'elles reflètent les conditions existant à la date d'évaluation.

Passif pour la couverture restante (LRC) – Evaluation lors de la comptabilisation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable du LRC correspond à :

- la prime reçue
- moins les flux de trésorerie liés à l'acquisition payés à cette date, à moins que l'assureur ne décide de comptabiliser les paiements en charges
- plus ou moins tout montant provenant de la décomptabilisation d'un actif de flux de trésorerie d'acquisition payé d'avance (sauf s'il est comptabilisé en charges)
- plus ou moins tout montant provenant de la décomptabilisation d'autres actifs ou passifs préalablement comptabilisés pour des flux de trésorerie liés au groupe de contrats.

Passif pour la couverture restante (LRC) – Mesure à la période ultérieure

Le LRC lors de la mesure ultérieure représente :

- le LRC au début de la période
- plus les primes reçues durant la période
- moins les flux de trésorerie d'acquisition payés au cours de la période, sauf s'ils sont comptabilisés en charges
- plus l'amortissement de tout flux de trésorerie d'acquisition, sauf s'ils sont comptabilisés en charges
- plus tout ajustement à une composante de financement
- moins le montant comptabilisé comme recettes d'assurance, pour les services fournis au cours de la période
- moins toute composante d'investissement donnant lieu à un paiement ou à un transfert au passif pour sinistres encourus

Passif de sinistres encourus (LIC)

Le coût final des sinistres en suspens est estimé par le biais d'une gamme de techniques actuarielles de projection de sinistres, telles que les méthodes de Chain Ladder et de Bornheutter-Ferguson.

La principale hypothèse qui sous-tend ces techniques est qu'il est possible de s'appuyer sur l'évolution de la sinistralité passée d'Africa Re pour des projections sur l'évolution future de la sinistralité et donc des coûts finaux des sinistres. Ces méthodes font des extrapolations concernant l'évolution des sinistres payés et encourus, des coûts moyens par sinistre (y compris des coûts de gestion des sinistres), et du nombre de sinistres, sur la base de l'évolution observée les années précédentes, ainsi que des ratios de sinistres prévus.

L'évolution historique des sinistres est analysée principalement par année d'accident, mais peut également l'être par zone géographique, ainsi que par branche d'activité majeure et par type de sinistre. Les gros sinistres sont généralement traités séparément, soit par le biais d'un provisionnement à la valeur nominale des experts en sinistres, soit par des projections distinctes afin de refléter leur évolution future. Dans la plupart des cas, aucune hypothèse explicite n'est formulée en ce qui concerne les futurs taux des sinistres ou les ratios de sinistres. En lieu et place, les hypothèses utilisées sont celles qui se dégagent implicitement des données historiques concernant l'évolution des sinistres, sur lesquelles se basent les projections. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer dans quelle mesure les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer à l'avenir (par exemple, pour refléter des événements ponctuels, des changements dans les facteurs externes ou de marché, tels que les attitudes du public à l'égard de la déclaration de sinistres, les conditions économiques, les niveaux d'inflation des sinistres, les décisions judiciaires et la législation, ainsi que dans les facteurs internes, comme la composition des portefeuilles, les caractéristiques des polices et les procédures de gestion de sinistres) afin de déterminer le coût final estimatif des sinistres qui présente le résultat de la valeur attendue pondérée par les probabilités, à partir de l'éventail de résultats possibles, en tenant compte de toutes les incertitudes en jeu.

Dépenses directement imputables et coûts d'acquisition

L'évaluation des flux de trésorerie liés à l'exécution des contrats comprend une affectation systématique et rationnelle des coûts directement imputables à l'exécution des contrats, notamment les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance.

Ces flux sont affectés, en tant que partie de la prime, au compte de résultat (par le biais des revenus d'assurance) pour la période du contrat, sur une base linéaire.

Des méthodes similaires sont utilisées de manière constante pour répartir les frais directement imputables aux groupes de contrats, sur la base de la part proportionnelle de chaque contrat par rapport à la prime totale du groupe de contrats.

Les dépenses liées aux sinistres sont réparties sur la base du nombre de sinistres attendu pour tous les groupes.

Risque de non-performance des rétrocessionnaires

La Société conclut des accords de rétrocession avec des acteurs réputés dans le domaine, bénéficiant au moins de la note A-. Depuis le démarrage de ses opérations en 1978, Africa Re n'a jamais connu de défaillance de l'un de ses rétrocessionnaires.

Si Africa Re reconnaît que la norme IFRS 17 exige un ajustement pour le risque de non-performance, son expérience de plus de 45 ans sans aucune défaillance des rétrocessionnaires lui permet d'estimer avec confiance que ce risque est très faible, et c'est pourquoi il n'a pas été considéré.

Actualisation

La norme IFRS 17 est fondée sur des principes et ne décrit pas de manière explicite une méthodologie de calcul de taux d'actualisation appropriés. Toutefois, elle énonce plusieurs principes conceptuels sur lesquels les taux d'actualisation doivent s'aligner.

Africa Re a choisi d'utiliser une approche ascendante, dans laquelle le taux d'actualisation a été déterminé comme étant la courbe de rendement sans risque présentant des caractéristiques similaires (exple, durée, devise). La Société souscrit des affaires dans plusieurs régions et en plusieurs monnaies, dont certaines ne disposent pas de courbes de rendement sans risque. Cependant, la majeure partie des engagements est libellée en dollar des Etats Unis. Des courbes sont immédiatement disponibles pour le dollar des Etats Unis, mais pour un grand nombre d'autres monnaies dans lesquelles les engagements d'Africa Re sont libellés, il est probablement difficile de déterminer les taux sans risque. Compte tenu de ces restrictions, il serait possible de calculer des taux sans risque spécifiques aux pays/monnaies à partir des courbes de rendement sans risque du dollar des Etats Unis, avec la prise en compte des primes de risque-pays.

La prime d'illiquidité est présumée correspondre à la volatilité relative du marché des actions. Elle est ensuite ajoutée à l'écart de défaut de crédit du pays pour obtenir la prime de risque pays ajustée.

L'actualisation a été appliquée au passif des sinistres encourus (LIC) en utilisant les taux d'actualisation actuels. Le passif de la couverture restante (LRC) n'a pas été actualisé.

Les taux appliqués pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs sont indiqués ci-après :

	1 an		3 ans		5 ans		10 ans		20 ans	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Contrats de rétrocession détenus	9.43%	10.38%	9.04%	10.10%	8.86%	9.93%	8.72%	9.72%	8.73%	9.66%
Contrats de réassurance émis	9.43%	10.38%	9.04%	10.10%	8.86%	9.93%	8.72%	9.72%	8.73%	9.66%

Produits et charges du financement de l'assurance

Africa Re a choisi de ne pas dissocier une partie du mouvement dans le LIC et le LFRC résultant de changements dans les taux d'actualisation du compte de résultat et d'en faire la présentation dans les autres éléments du résultat global (OCI). Elle entend inclure les revenus ou dépenses de financement de l'assurance de la période au compte de résultat uniquement.

Ajustement des risques, pour les risques non-financiers

Africa Re a envisagé un certain nombre de techniques différentes pour le calcul de l'ajustement des risques, en ce qui concerne le risque non-financier. La Société a actuellement recours à une technique de provisionnement stochastique, au bootstrapping (amorçage) et à la méthode Mack, pour le calcul de la marge de risque de l'IFRS4, qui est déterminée à l'échelle de l'entité.

Africa Re a choisi d'adopter une approche de la valeur à risque (exemple, le bootstrapping) / du niveau de confiance, compte tenu du fait que les calculs qui sous-tendent cette approche seront toujours nécessaires parce que l'IFRS 17 exige des sociétés d'indiquer le niveau de confiance auquel l'ajustement aux risques est calibré.

L'approche de niveau de confiance utilisée est liée au modèle Bootstrapping/Mack, qui est appliqué aux triangles payés et/ou encourus contenant des données de sinistres provenant de contrats directs (c'est-à-dire d'une base brute). Cette approche permettra de déterminer l'ajustement au risque au niveau de confiance requis, de la même façon que la méthode actuelle de provisionnement. Le LIC représente les paiements futurs de sinistres attendus et les coûts de gestion de sinistres directement imputables.

Le niveau de confiance de l'ajustement au risque a été fixé à 60%.

Pour les groupes de contrats de rétrocession proportionnelle détenus, Africa Re utilise le même facteur d'ajustement du risque que celui lié aux contrats de réassurance sous-jacents émis. Cela

se justifie car le risque transféré aux rétrocessionnaires est simplement une proportion de la compensation requise par Africa Re pour supporter l'incertitude concernant le montant et l'échéance des flux de trésorerie liés à l'assurance émise.

Pour les groupes de contrats de rétrocession non-proportionnelle détenus, l'on peut s'attendre à ce que le risque transféré aux rétrocessionnaires représente une proportion plus importante des recouvrements fondés sur la meilleure estimation que la proportion de l'ajustement des risques par rapport à la meilleure estimation des sinistres pour les polices sous-jacentes. Cela tient à la structure de ces contrats qui offrent une protection plus importante en cas de grands sinistres. Toutefois, pour des raisons de simplicité opérationnelle, il est proposé que les facteurs d'ajustement au risque utilisés pour les contrats de réassurance sous-jacents, soient également retenus pour l'ajustement au risque de rétrocession.

Africa Re ne fait pas de distinction, en ce qui concerne la modification de l'ajustement au risque, pour le risque non-financier, entre une part financière et une part non-financière ; elle prend la modification comme un tout, pour l'inclure au résultat du service d'assurance

D. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, après déduction du montant de l'amortissement et des pertes de valeur cumulées. Les coûts historiques incluent des dépenses directement imputables à l'acquisition des éléments d'actif. Les coûts ultérieurs sont soit inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés séparément, lorsqu'il y a lieu de s'attendre à ce que le Groupe tire un avantage économique futur de ce bien et que le coût de ce bien peut être évalué de manière fiable. Tous les autres frais de maintenance et réparation sont imputés au compte de résultat de l'exercice financier auquel ils se rapportent.

Les actifs en cours sont indiqués au prix coûtant. Ils représentent des coûts engagés à ce jour pour les projets de construction en cours.

Les terrains en propriété perpétuelle et libre ne font pas l'objet d'un amortissement. Les amortissements sont calculés sur les autres biens et équipements, à compter de la date à laquelle le bien est disponible pour une utilisation, sur la base linéaire afin de ramener le coût de chaque élément d'actif à sa valeur résiduelle, en fonction de l'estimation de sa durée de vie utile, comme suit :

- **Bâtiments:** 2% ou amortissement sur la durée du bail si celle-ci est inférieure à 50 ans
- **Mobiliers, installations et équipements :** entre 6,67% et 33,33%
- **Véhicules à moteur :** 25%

La valeur résiduelle des éléments d'actif ainsi que l'estimation de leur durée de vie utile font l'objet d'une révision à la date d'établissement du bilan et des ajustements sont opérés si nécessaire.

Lorsque la valeur comptable d'un élément d'actif est supérieure au montant recouvrable estimé, elle est immédiatement réduite au montant recouvrable. Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées lorsqu'elles sont endommagées, obsolètes, mises au rebut ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Les gains et pertes sur la cession des immobilisations corporelles sont déterminés en comparant les recettes à la valeur comptable des articles.

E. Actifs incorporels

(i) Logiciels

Les licences de logiciels achetées sont capitalisées sur la base des dépenses engagées pour leur acquisition et leur mise en service. Ces coûts sont amortis sur la base d'une estimation de la durée de vie utile du logiciel (4 ans).

Les coûts directement liés à la production de logiciels identifiables et contrôlés par le Groupe, et qui sont de nature à générer des avantages économiques supérieurs aux coûts au-delà d'une année, sont comptabilisés en tant qu'actifs incorporels. Les frais liés au développement de logiciels assimilés à des éléments d'actif sont amortis à partir de la date à laquelle ces articles sont disponibles à l'utilisation, sur une base linéaire, en fonction de leur durée de vie utile qui ne doit pas dépasser quatre ans.

Après leur comptabilisation initiale, les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Quant aux coûts de maintenance, ils sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

(ii) Coûts d'acquisition différés et commissions de rétrocession différées

Les coûts d'acquisition comprennent les commissions d'assurance, de courtage, ainsi que d'autres dépenses liées à la conclusion de contrats d'assurance. La part des frais d'acquisition et des commissions correspondant aux primes non acquises donne lieu à un report et un amortissement sur une base proportionnelle, durant la période du contrat.

F. Immeubles de placement

Les propriétés non occupées par le Groupe et destinées à générer un revenu locatif à long-terme, sont assimilées à des biens de placement.

Les biens de placement comprennent les terrains inaliénables et les immeubles.

Ils sont initialement comptabilisés à leur coût réel, puis à leur coût historique diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

La valeur comptable d'un immeuble de placement est décomptabilisée lors de sa cession ou lorsqu'il est définitivement hors d'usage et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de sa cession.

Les profits ou pertes sur la cession d'un immeuble de placement (calculés comme la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'article) sont comptabilisés en résultat.

La plupart des immeubles de placement de la Société ont été construits en partie pour son propre usage et pour générer des revenus. La répartition entre les biens immobiliers et les investissements est uniquement basée sur l'utilisation.

Les transferts vers et depuis les immeubles de placement n'ont lieu qu'en cas de changement d'utilisation.

Le changement d'utilisation intervient au début ou à la fin de l'occupation par le propriétaire, ainsi qu'au début d'un contrat de location simple à une autre partie.

Les revenus locatifs des immeubles de placement sont comptabilisés en tant qu'autres revenus, de manière linéaire, sur la durée du bail.

G. Actifs et passifs financiers

a. Comptabilisation initiale

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la société devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments. Les achats et ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Lors de la comptabilisation initiale, Africa Re évalue un actif ou un passif financier à sa juste valeur majorée ou minorée, dans le cas d'un actif ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction qui sont marginaux et directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif ou du passif financier, tels que les honoraires et les commissions. Les coûts de transaction des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sont passés en charges dans le compte de résultat.

b. Classification et évaluation

i. actifs financiers

La classification et l'évaluation des instruments financiers sont basées sur le business model de la société pour la gestion de l'actif et sur les caractéristiques des flux de trésorerie de l'actif.

Business model: Le business model reflète la manière dont la société gère les actifs afin de générer des flux de trésorerie. En d'autres termes, il s'agit de savoir si l'objectif est uniquement de percevoir les flux de trésorerie contractuels des actifs ou de percevoir à la fois les flux de trésorerie contractuels et ceux provenant de la vente d'actifs. Si aucun de ces deux objectifs n'est applicable (par exemple, si les actifs financiers sont détenus à des fins de transaction), alors ces actifs financiers sont classés comme faisant partie de l'"autre" business model et évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Paiements du capital et des intérêts

uniquement : Lorsque le business model consiste à collecter des flux de trésorerie contractuels, Africa Re évalue si les flux de trésorerie des instruments financiers représentent uniquement des paiements du principal et d'intérêts. En effectuant cette évaluation, elle examine si les flux de trésorerie contractuels sont compatibles avec un accord de prêt de base, c'est-à-dire si les intérêts ne sont fonction que de la valeur temporelle de l'argent, du risque de crédit, d'autres risques de prêt de base, ainsi que d'une marge bénéficiaire compatible avec un accord de prêt de base. Lorsque les conditions contractuelles introduisent une exposition au

risque ou à une volatilité incompatible avec un accord de prêt de base, l'actif financier correspondant est classé et évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Sur la base de ces facteurs, Africa Re classe ses instruments de dette dans l'une des catégories suivantes :

Coût amorti : les actifs détenus en vue du recouvrement de flux de trésorerie contractuels, lorsque ceux-ci représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêts, sont évalués au coût amorti. Les revenus d'intérêts provenant de ces actifs financiers sont inclus dans les revenus de placements, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces actifs financiers comprennent les liquidités et les soldes bancaires, les investissements au coût amorti, les créances commerciales et autres.

Juste valeur par le biais du compte de résultat :

Les actifs qui ne répondent pas aux critères du coût amorti ou de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI), sont évalués par le biais du compte de résultat.

ii. passifs financiers

Les passifs financiers d'Africa Re sont classés et évalués ultérieurement au coût amorti, déduction faite des coûts de transaction directement imputables.

Les gains ou pertes de juste valeur pour les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans le compte de résultat, à l'exception du montant de la variation qui est attribuable aux changements du risque de crédit propre à Africa Re, qui est présenté dans les autres éléments du résultat global. Le montant résiduel de la variation de la juste valeur du passif est présenté dans le compte de résultat. Les passifs financiers d'Africa Re comprennent les dettes commerciales et autres.

c. Impairment of financial assets

La comptabilisation des provisions pour dépréciation, en vertu de l'IFRS 9, est basée sur le modèle des pertes de crédit attendues (ECL). Le modèle ECL s'applique aux actifs financiers classés au coût amorti en vertu de la norme IFRS 9: Instruments financiers, trésorerie et banques, soldes et investissements et coût amorti. L'évaluation de l'ECL reflète un montant non-biaisé, et pondéré en fonction des probabilités, qui est déterminé en évaluant un éventail de résultats possibles, la valeur temporelle de l'argent et des informations raisonnables et justifiables, disponibles sans coût ou effort excessif à la date de clôture, sur les événements passés, les

conditions actuelles et les prévisions concernant les conditions économiques futures. Le modèle ECL dépend de la disponibilité de données pertinentes et précises, pour déterminer si une augmentation significative du risque de crédit s'est produite depuis la comptabilisation initiale, la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (LGD) et l'exposition possible en cas de défaut (EAD).

Le montant des pertes de crédit attendu est mis à jour à chaque date d'établissement de rapport, pour refléter les changements dans le risque de crédit, depuis la comptabilisation initiale des actifs financiers respectifs.

Africa Re évalue la provision pour pertes à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (PCA sur la durée de vie), lorsqu'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit d'un actif financier n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, alors la provision pour perte concernant cet actif financier est évaluée aux pertes de crédit attendues sur 12 mois (PCA 12 mois).

La PCA sur la durée de vie représente les pertes de crédit attendues qui résulteront de tous les cas de défaut possibles sur la durée de vie attendue d'un actif financier. En revanche, la PCA sur 12 mois représente la partie de la PCA sur la durée de vie qui devrait résulter de cas de défaut sur un actif financier qui sont possibles dans les 12 mois suivant la date d'établissement du rapport. Afin de déterminer s'il faut appliquer la PCA sur la durée de vie ou la PCA sur 12 mois, c'est-à-dire s'il y a eu ou non une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, Africa Re examine s'il y a eu une augmentation significative du risque de défaut depuis la comptabilisation initiale, plutôt que des éléments prouvant qu'un actif financier est déprécié à la date de clôture ou qu'un défaut de paiement s'est effectivement produit.

L'évaluation de la PCA est fonction de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut ou LGD (c'est-à-dire l'ampleur de la perte en cas de défaillance) et de l'exposition possible en cas de défaut ou EAD. L'évaluation de la PD et de la LGD se fonde sur des données historiques ajustées par les informations prospectives décrites ci-dessous. L'EAD est la valeur comptable brute de l'actif financier à la date de clôture. Un gain ou une perte de valeur est comptabilisé(e) pour tous les actifs financiers dans le compte de résultat, avec un ajustement correspondant de leur valeur comptable par le biais d'un compte de correction de valeur.

d. Augmentation significative du risque de crédit et définition de la défaillance

Pour évaluer si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, Africa Re compare le risque de défaillance de cet actif à la date de clôture avec le risque de défaillance à la date de la comptabilisation initiale.

A ce sujet, elle prend en considération des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience historique et les informations prospectives qui sont disponibles sans coût ou effort excessif. Les informations prospectives considérées comprennent les perspectives futures des secteurs dans lesquels les contreparties opèrent, obtenues à partir de rapports d'experts en économie, d'analystes financiers, d'organismes gouvernementaux et d'autres organisations similaires, outre la prise en compte de diverses sources externes d'informations économiques réelles et prévisionnelles.

Indépendamment du résultat de l'évaluation susmentionnée, le risque de crédit d'un actif financier est toujours présumé avoir augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale si les paiements contractuels sont en retard de plus de 30 jours, sauf si Africa Re détient des informations raisonnables et justifiables démontrant le contraire. En revanche, si un actif financier est considéré comme présentant un faible risque de crédit à la date de clôture, il est supposé que le risque de crédit sur cet actif n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale. Africa Re surveille l'efficacité des critères utilisés pour voir s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit et les réviser si nécessaire afin de s'assurer qu'ils permettent d'identifier des augmentations importantes du risque de crédit avant que le montant ne devienne échu.

Aux fins de gestion interne du risque de crédit, Africa Re considère qu'un cas de défaillance s'est produit si des informations internes et externes indiquent qu'il est peu probable que la contrepartie paie l'intégralité des montants dus aux créanciers (sans tenir compte de la garantie). En outre, les actifs financiers sont définis comme étant en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours ou lorsqu'il existe des indications claires que l'imposition de pénalités et/ou de sanctions financières ou juridiques rendra hautement improbable le recouvrement intégral des montants dus. Ces actifs sont considérés comme non-performants et regroupés dans la catégorie des actifs financiers de niveau 3.

Africa Re procède à la radiation d'un actif financier lorsqu'elle dispose d'informations indiquant que la contrepartie connaît de grandes difficultés économiques et qu'il n'y a pas de perspectives réalistes de reprise ; c'est-à-dire lorsque la contrepartie a été mise en liquidation ou a fait l'objet d'une procédure de faillite. Les actifs financiers passés par pertes et profits peuvent encore faire l'objet de mesures d'exécution en tenant compte, le cas échéant, de conseils juridiques. Tout recouvrement effectué est comptabilisé dans le compte de résultat.

e. Derecognition

i. actifs financiers

Africa Re procède à la décomptabilisation d'un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif expirent ou lorsqu'elle transfère l'actif financier et que le transfert remplit les conditions de décomptabilisation. Les gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers sont comptabilisés en tant que produits/charges financiers.

ii. passifs financiers

Africa Re décomptabilise un passif financier lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat est acquittée, annulée ou qu'elle expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre du même prêteur à des conditions substantiellement différentes, ou que les conditions d'un passif existant sont substantiellement modifiées, cet échange ou cette modification est traité(e) comme une décomptabilisation du passif initial et la comptabilisation d'un nouveau passif. La différence entre les valeurs comptables respectives est immédiatement comptabilisée dans l'état des profits ou pertes.

f. Modification

Lorsque les flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier sont renégociés ou modifiés d'une autre manière et que la renégociation ou la modification n'entraîne pas la décomptabilisation de cet instrument financier, Africa Re recalcule la valeur comptable brute de l'instrument financier et comptabilise immédiatement un bénéfice ou une perte de modification dans les produits/ (charges) financiers nets, à la date de la modification. La valeur comptable brute de l'instrument financier est recalculée comme étant la valeur actuelle des flux de trésorerie renégociés ou modifiés qui sont actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument financier.

g. Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est inscrit dans l'état de la situation financière. La compensation peut être

appliquée lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et qu'il existe une intention d'effectuer le règlement sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le droit juridiquement exécutoire ne dépend pas d'événements futurs ; il est exécutoire dans le cours normal des activités, ainsi qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite d'Africa Re ou de la contrepartie.

H. Créances de réassurance

Les montants recouvrables sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Les montants recouvrables au titre de contrats de rétrocession sont comptabilisés la même année que les sinistres auxquels ils se rapportent et sont présentés dans le compte de résultat et l'état de la situation financière, sur une base brute.

Les montants recouvrables au titre de contrats de réassurance et de rétrocession sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de clôture. De tels actifs sont considérés comme dépréciés s'il existe une preuve objective, à la suite d'un événement survenu après leur comptabilisation initiale, que le Groupe pourrait ne pas recouvrer tous les montants dus et que ledit événement a un impact mesurable de manière fiable sur les montants que la société recevra des débiteurs.

La valeur comptable des actifs est diminuée de la perte de crédit attendue, comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

I. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les investissements à court terme, très liquides, facilement convertibles en montants connus de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

J. Dépréciation d'actifs non-financiers

Il y a dépréciation lorsqu'il existe une indication objective que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa juste valeur ou sa valeur d'utilité, selon la plus élevée de ces deux valeurs. La Société procède périodiquement à une évaluation de ses actifs non-financiers.

Les terrains et les bâtiments sont évalués par des consultants externes tous les trois ans.

Afin de maintenir les niveaux de performance attendus et la durée de vie utile estimée, les installations et les équipements les plus importants

font l'objet de contrats d'entretien et de maintenance avec les fabricants d'origine ou leurs agents agréés. Les autres actifs non-financiers font l'objet d'une évaluation interne annuelle, afin de s'assurer qu'ils restent performants et utiles. Une évaluation financière des actifs dépréciés est effectuée pour déterminer s'ils doivent être remis en état ou remplacés. Les coûts de remise en état sont capitalisés s'il existe une preuve objective que cette remise en état permettra d'accroître la durée de vie utile de l'actif ; dans le cas contraire, ils sont traités comme des charges dans l'état des profits et charges. Les autres sont décomptabilisés par cession et remplacés.

L'évaluation de la dépréciation des logiciels informatiques est effectuée par le biais d'un examen des coûts encourus à ce jour et des coûts restant à courir jusqu'à l'achèvement, pour ceux qui sont en cours de développement, ou des coûts de maintenance, pour ceux qui sont en cours d'utilisation. Ces coûts sont comparés au budget initial.

K. Autres créances et paiements anticipés

Les autres créances sont évaluées au coût amorti et présentées après déduction des montants considérés comme dépréciés. Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, elle est annulée par imputation sur la provision correspondante ou directement sur le compte de profit et pertes, dans la mesure où elle n'a pas été préalablement provisionnée. Tout recouvrement ultérieur de créances annulées est crédité au compte de résultat. Les autres créances sont principalement des prêts au personnel, des débiteurs divers et des produits à recevoir.

Les paiements anticipés sont comptabilisés au coût moins les pertes de valeur cumulées et sont amortis sur une base linéaire dans le compte de résultat.

L. Conversion des devises

(i) Monnaies fonctionnelles et de présentation

Avec des bureaux éparpillés sur le continent africain, Africa Re effectue ses opérations en plusieurs monnaies.

L'environnement économique principal dans lequel une entité opère est normalement celui dans lequel est principalement générée et dépensée sa trésorerie. Une entité considère les facteurs suivants, pour déterminer quelle est sa monnaie fonctionnelle :

- la monnaie :
 - qui influence le plus les prix de vente des biens et services; et

- du pays dont les forces concurrentielles et les réglementations déterminent le plus les prix de vente de ses biens et services ;
- la devise qui influence principalement les coûts de la main-d'œuvre, des matériaux et les autres coûts liés à la fourniture de biens ou de services.

Les monnaies fonctionnelles des bureaux constitutifs du groupe ont été déterminées comme étant les monnaies des pays dans lesquels ils sont établis.

Conformément à la norme IAS 21 révisée, le groupe a choisi le dollar des Etats-Unis comme monnaie de présentation.

(ii) Conversion de devises

Les transactions en devises donnent lieu à une conversion dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de change résultant du règlement d'éléments monétaires ou de la conversion d'éléments monétaires à des cours différents de ceux auxquels ils ont été convertis lors de leur comptabilisation initiale pendant la période ou dans des états financiers antérieurs, doivent être comptabilisés en résultat net de la période pendant laquelle ils surviennent. Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. A l'inverse, lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat net, chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée en résultat net.

A la fin de chaque période :

- les éléments monétaires en monnaie étrangère sont convertis au taux de clôture,
- les éléments non monétaires qui sont évalués en termes de coût historique dans une monnaie étrangère, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction, et
- les éléments non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis en utilisant les taux de change à la date à laquelle la juste valeur a été évaluée.

Les résultats et la situation financière de toutes les entités formant le Groupe (dont aucune n'utilise la monnaie d'une économie hyper inflationniste) sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- a. les éléments d'actif et de passif de chaque situation financière présentée sont convertis au cours de change en vigueur à la date de ladite situation financière ;
- b. les produits et charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours moyen de change sur cette période (toutefois, si cette moyenne ne représente pas une bonne approximation de l'effet cumulé des cours de change en vigueur à la date de transaction, les produits et charges sont convertis à la date des transactions);
- c. les différences de change résultant des opérations sont portées dans la réserve de change en capital.

Conformément à la norme IAS 21 révisée, le groupe considère les bureaux qui le constituent comme des opérations à l'étranger et les consolide comme tels.

M. Contrats de location

La Société évalue chaque contrat dès son entrée en vigueur, afin de déterminer s'il contient un bail. Les contrats dans lesquels figure le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée, en échange d'une contrepartie par une entité du groupe, sont classés comme des contrats de location.

La Société, en tant que locataire, applique une méthode de comptabilisation et de mesure unique pour tous les contrats de location.

Les paiements effectués dans le cadre de contrats à court terme et de contrat de faible valeur sont imputés au compte de résultat selon la méthode linéaire, pendant la durée du bail.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont comptabilisés au coût à la date de début du contrat. Ils sont ensuite évalués à leur coût diminué de l'amortissement cumulé. Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du bail et la durée de vie utile moyenne des actifs sous-jacents (bâtiments).

N. Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les droits des employés à la rémunération liée au service et aux congés annuels sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis aux employés. Les coûts des avantages sociaux à court terme sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le service est rendu et ne sont pas actualisés.

Obligations en matière de prestations de retraite

La Société a mis en place à l'intention de ses employés un régime de retraite à cotisations définies et un régime de gratification de retraite sans capitalisation à prestations déterminées. Dans le cadre du régime à cotisations définies, la Société verse des contributions définies à une entité séparée.

Une fois que les contributions ont été payées, le Groupe n'est plus tenu juridiquement ou implicitement d'effectuer d'autres paiements si les avoirs disponibles dans le fond ne permettent pas de financer les prestations découlant du régime de retraite.

Les droits de l'employé au régime de retraite dans le cadre de la gratification dépendent des années de service de l'intéressé et du salaire de fin de carrière.

Les versements effectués par le Groupe au régime à cotisations définies sont inscrits au compte de résultat de l'exercice auquel ils se rapportent.

Le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière, au titre du régime de gratification de retraite sans capitalisation, représente la juste valeur de la prestation déterminée à la date du bilan. Le passif est calculé conformément aux dispositions internes en matière de qualification, le personnel qualifié étant celui qui aura été au service de la Société pendant 6 à 24 ans. Les coûts différentiels annuels sont directement imputés au compte de résultat.

En 2023, la société a mis en place un programme d'option d'achat d'actions pour les employés, dans le cadre duquel les employés intéressés se voient attribuer des actions par le biais du fonds de prévoyance. Le passif à la fin de l'année a été comptabilisé dans les dettes diverses.

Autres avantages du personnel

Le passif monétaire estimé pour les congés annuels des employés à la fin de l'exercice est comptabilisé comme une dépense de personnel. Les charges correspondantes sont incluses dans les dettes à court terme, dans l'état de la situation financière.

Les autres avantages sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles.

O. Impôt sur le revenu

Conformément aux dispositions de l'article 51 de l'Accord Portant Création de la Société Africaine de Réassurance, Africa Re n'est pas assujettie à l'impôt dans ses Etats membres. La charge/ (le produit) d'impôt comprend par conséquent les impôts courants et différés concernant uniquement l'Afrique du Sud, pour la filiale se trouvant dans ce pays, le calcul étant effectué conformément à la législation fiscale sud-africaine.

Impôt courant

L'impôt auquel la Société est assujettie actuellement est fondé sur le bénéfice annuel imposable. Le bénéfice imposable est différent du bénéfice tel que présenté dans l'état du revenu global, en raison de certains éléments de charge ou produit qui sont imposables ou déductibles d'un exercice à l'autre et d'autres qui ne le sont jamais. Pour déterminer le montant de l'impôt payable par la Société, on utilise les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la clôture de la période comptable.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre les montants déclarés de l'actif et du passif dans les états financiers et les bases d'imposition correspondantes utilisées pour calculer le bénéfice imposable. Le passif d'impôt différé est généralement comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable futur auquel ces différences temporelles pourront être imputées. L'actif et le passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés lorsque la différence temporelle naît de bonne foi ou de la comptabilisation initiale (et non d'un regroupement) d'autres actifs ou passifs dans une transaction sans conséquence sur le bénéfice imposable ou sur le bénéfice comptable.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est révisée à la fin de chaque période comptable et revue à la baisse dans la mesure où il n'est plus probable que le bénéfice imposable soit suffisant pour permettre de recouvrer tout ou partie de l'actif.

Le passif et l'actif d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pendant la période à laquelle le passif est réglé ou l'actif réalisé, sur la base des taux d'imposition en vigueur à la fin de la période comptable. L'évaluation du passif et de l'actif d'impôt différé reflète les conséquences fiscales susceptibles de

découler de la manière dont la Société s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs à la clôture de la période comptable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les passifs et les actifs courants, et s'ils se rapportent à des impôts sur le revenu prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur différentes entités fiscales, mais ayant l'intention de régler les passifs et les actifs fiscaux courants sur une base nette, ou dont les actifs et passifs seront réalisés simultanément.

Impôt courant et différé pour l'exercice

Les impôts courants et différés sont comptabilisés dans le résultat net, sauf lorsqu'ils se rapportent à des postes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

P. Dividendes

Les dividendes à payer sont comptabilisés en tant que passif de la période au cours de laquelle ils sont approuvés par les actionnaires.

Q. Capital social

Les actions sont classées en capitaux propres lorsqu'il n'y a pas d'obligation de transférer des espèces ou d'autres actifs. Les actions sont émises à la valeur nominale ; tout montant reçu en sus de la valeur nominale est classé comme prime d'émission dans les capitaux propres.

R. Provisions

Une provision est comptabilisée si, à la suite d'un événement passé, le Groupe a une obligation légale ou constructive qui peut être estimée fiable et il est probable qu'une sortie de bénéfices économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs escomptés à un taux avant impôt qui reflète les estimations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

S. Chiffres comparatifs

Dans la mesure du possible, les données comparatives ont été ajustées pour tenir compte des changements de présentation adoptés pour l'exercice en cours.

4 Placements**i) Placements par catégorie**

	2023 '000 \$EU	2022 '000 \$EU
Détenus au coût amorti		
Dépôts bancaires	317 848	284 934
Titres à taux fixes	351 957	339 290
Titres à taux variable	60 470	51 211
	730 275	675 435
A la juste valeur par le compte de résultat		
Titres à taux fixe	118 602	97 609
Titres à taux variable	42 001	39 414
Placements en actions cotées	47 978	63 377
	208 581	200 400
A la juste valeur ultérieurement dans le compte de résultat		
Placements en actions non cotées	61 753	61 909
	1 000 609	937 744
Comprenant :		
Partie courante	404 292	399 571
Partie non-courante	596 317	538 173
	1 000 609	937 744

Les titres à revenus fixes détenus au coût amorti sont présentés dans les états financiers du groupe à leur coût amorti au 31 décembre 2023, s'élevant à 351 957 071 \$EU (2022: 339 049 000 \$EU).

La juste valeur au 31 décembre 2023 des actifs détenus jusqu'à l'échéance est de 329 069 310 \$EU (2022: 344 522 643 \$EU).

ii) Dépréciation (Reprise) / Charge

	Groupe 2023 '000 \$EU	Groupe 2022 '000 \$EU
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Etape 1 - 12 mois ECL	585	555
Etape 2 - Durée de vie ECL sans crédits douteux		
Etape 3 - Durée de vie ECL avec crédits douteux		
Dépôts bancaires		
Etape 1 - 12 mois ECL	773	1 204
Etape 2 - Durée de vie ECL sans crédits douteux		
Etape 3 - Durée de vie ECL avec crédits douteux		
Obligations détenues au coût amorti		
Etape 1 - 12 mois ECL	215	187
Etape 2 - Durée de vie ECL sans crédits douteux	5	10
Etape 3 - Durée de vie ECL avec crédits douteux.	561	575
Total	2 139	2 531

iii) Taux d'intérêt effectifs moyens pondérés

	2023 %	2022 %
Placements productifs d'intérêts libellés en :		
Dollar Etats Unis	4.70	(1.00)
Euro	1.53	1.93
Rand Sud-africain	6.11	6.80

iv) Détermination de la juste valeur comptabilisée dans l'état de la situation financière

Les tableaux qui suivent offrent une analyse des actifs financiers de la Société évalués à leur juste valeur après la première comptabilisation. Les éléments d'actif sont regroupés par niveau (1 à 3), selon que leur juste valeur est plus ou moins observable :

- Niveau 1 : la juste valeur est dérivée du prix coté (non ajusté) sur des marchés actifs pour des éléments d'actif ou de passif identiques ;
- Niveau 2 : la juste valeur est dérivée de données autres que les prix cotés pris en compte au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire en tant que prix) ou indirectement (c'est-à-dire en tant que dérivé du prix); et
- Niveau 3 : la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation qui tiennent compte de données relatives à l'actif ou au passif non fondées sur des informations observables du marché (données inobservables).

	31/12/2023			
	Niveau 1 US\$'000	Niveau 2 US\$'000	Niveau 3 US\$'000	Total US\$'000
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Actifs non dérivés détenus à des fins de transaction	208 581	-	-	208 581
Actifs financiers à la valeur juste reclassés ultérieurement dans le compte de résultat				
Actions non cotées	-	-	61 753	61 753
Total	208 581	-	61 753	270 334

Ce total représente les titres à taux fixe par le biais du compte de résultat et les placements en actions cotées à la juste valeur au compte de résultat.

	31/12/2022			
	Niveau 1 US\$'000	Niveau 2 US\$'000	Niveau 3 US\$'000	Total US\$'000
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Actifs financiers non-dérivés détenus à des fins de transaction	200 400	-	-	200 400
Actifs financiers à la valeur juste reclassés ultérieurement après le compte de résultat				
Actions non cotées	-	-	61 909	61 909
Total	200 400	-	61 909	262 309

5 ACTIFS LIÉS AUX CONTRATS DE RÉTROCESSION

	2023 US\$'000	2022 US\$'000
Actifs liés aux contrats de rétrocession	107 650	71 280
Total	107 650	71 280
Comprenant :		
Courant	62 611	33 082
Non-courant	45 039	38 198

5.1. Report des actifs nets liés aux contrats de rétrocession détenus (Total)

	2023		2022	
	En '000 \$EU	En '000 \$EU	En '000 \$EU	En '000 \$EU
Actifs nets liés aux contrats de rétrocession au départ	(7 418)	38	(7 418)	38
Allocation de primes de rétrocession	(165 965)	-	(165 965)	-
Montants recouvrables sur sinistres encourus et autres dépenses	-	-	-	-
Recouvrement sur contrats sous-jacents onéreux et ajustements	-	287	-	287
Variations des montants recouvrables sur sinistres encourus	-	-	(3 059)	-
Montants recouvrables auprès des rétrocessionnaires pour les sinistres encourus	-	287	-	287
Produits ou charges nets sur les contrats de rétrocession détenus	(165 965)	287	(165 965)	287
Produits financiers de rétrocession	-	-	9 399	-
Effet des variations des taux de change	(40)	-	(848)	-
Total des variations de l'état des profits et pertes et des autres éléments du résultat global	(166 005)	287	(166 005)	287
Flux de trésorerie				
Primes versées	187 473	-	-	187 473
Montants reçus	-	-	(25 529)	(25 529)
Total Flux de trésorerie	187 473	-	(25 529)	161 945
Actifs de rétrocession nets à la clôture	14 050	325	90 925	107 650

5.2. Report des actifs nets de contrats de rétrocession détenus (Total)

En '000 \$EU	2022		2023		Total
	Actifs de la couverture restante		Montants recouvrables sur les sinistres encourus		
	Exclusion LRC	Portion Recouvrement de sinistres	Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement de risque	
Actif net au début du contrat de rétrocession	(9 470)	3	73 645	2 411	66 589
Allocation de primes de rétrocession	(147 219)	-	-	-	(147 219)
Montants recouvrables pour sinistres encourus et autres dépenses	-	-	22 254	2 929	25 184
Recouvrements sur contrats sous-jacents onéreux et ajustements	-	34	-	-	34
Changements des montants recouvrables pour sinistres encourus	-	-	54 581	(1 440)	53 141
Montant recouvrables auprès des rétrocessionnaires pour sinistres encourus	-	34	76 836	1 489	78 359
Produits ou charges nets sur les contrats de rétrocession détenus	(147 219)	34	76 836	1 489	(68 860)
Produit de financement de la rétrocession	-	-	(4 719)	-	(4 719)
Effet des variations des taux de change	(26)	-	(422)	-	(448)
Total des variations de l'état des profits et pertes et des autres éléments du résultat global	(147 246)	34	71 695	1 489	(74 027)
Flux de trésorerie					
Primes versées	149 299				149 299
Montants reçus			(70 581)		(70 581)
Total Flux de trésorerie	149 299		(70 581)		78 718
Actifs nets des contrats de rétrocession à la clôture	(7 417)	38	74 760	3 900	71 280

5.3. Report des actifs nets de contrats de rétrocession détenus (Vie)

En '000 \$EU	2023		2023		Total
	Actifs de la couverture restante		Montants recouvrables sur les sinistres encourus		
	Exclusion LRC	Portion Recouvrement de sinistres	Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement de risque	
Actif net au début du contrat de rétrocession	9 467	0	1 150	56	10 673
Allocation de primes de rétrocession	(8 016)	-	-	-	(8 016)
Recouvrements sur contrats sous-jacents onéreux et ajustements	-	-	1 541	33	1 574
Variation des montants recouvrables pour sinistres encourus	-	-	1 457	(41)	1 416
Montants recouvrables pour sinistres encourus et autres dépenses	-	-	2 998	(8)	2 990
Produits ou charges nets sur les contrats de rétrocession détenus	(8 016)	-	2 998	(8)	(5 026)
Produit de financement de la rétrocession	-	-	95	-	95
Total des variations de l'état des profits et pertes et des autres éléments du résultat global	(8 016)	-	3 093	(8)	(4 931)
Flux de trésorerie					
Primes versées	6 835	-	-	-	6,835
Montants reçus	-	-	(3 039)	-	(3 039)
Total Flux de trésorerie	6 835	-	(3 039)	-	3 796
Actifs nets des contrats de rétrocession à la clôture	8 286	-	1 204	48	9 538

5.4. Report des actifs nets de contrats de rétrocession détenus (Non-Vie)

2023

En '000 \$EU	Actifs de la couverture restante		Montants recouvrables sur les sinistres encourus		Total
	Exclusion LRC	Portion Recouvrement de sinistres	Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement de risque	
Actif net au début du contrat de rétrocession	(16 884)	38	73 610	3 844	60 608
Allocation de primes de rétrocession	(157 950)	-	-	-	(157 950)
Montants recouvrables pour sinistres encourus et autres dépenses	-	-	34 662	1 897	36 559
Recouvrements sur contrats sous-jacents onéreux et ajustements	-	287	-	-	287
Changements des montants recouvrables pour sinistres encourus	-	-	(4 516)	(3 439)	(7 955)
Montant recouvrables après des rétrocessionnaires pour sinistres encourus	-	287	30 145	(1 542)	28 891
Produits ou charges nets sur les contrats de rétrocession détenus	(157 950)	287	30 145	(1 542)	(129 060)
Produit de financement de la rétrocession	-	-	9 304	-	9 304
Effets des variations des taux de change	(40)	-	(849)	-	(888)
Total des variations de l'état des profits et pertes et autres éléments du résultat global	(157 990)	287	38 600	(1 542)	(120 644)
Flux de trésorerie					
Primes versées	180 638	-	-	-	180 638
Montants reçus	-	-	(22 490)	-	(22 490)
Total Flux de trésorerie	180 638	-	(22 490)	-	158 148
Actifs nets des contrats de rétrocession à la clôture	5 764	325	89 721	2 302	98 112

5.5. Report des actifs nets de contrats de rétrocession détenus (Vie)

2022

En '000 \$EU	Actifs de la couverture restante		Montants recouvrables sur les sinistres encourus		Total
	Exclusion LRC	Portion Recouvrement de sinistres	Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement de risque	
Actif net au début du contrat de rétrocession	8 141		425	37	8 604
Allocation de primes de rétrocession	(8 412)				(8 412)
Montants recouvrables pour sinistres encourus et autres dépenses			2 022	32	2 054
Variations des montants recouvrables pour sinistres encourus			3 185	(13)	3 172
Montant recouvrables après des rétrocessionnaires pour sinistres encourus			5 207	19	5 226
Produits ou charges nets sur les contrats de rétrocession détenus	(8 412)		5 207	19	(3 186)
Produit de financement de la rétrocession			(43)		(43)
Total des variations de l'état des profits et pertes et des autres éléments du résultat global	(8 412)		5 164	19	(3 229)
Flux de trésorerie					
Primes versées	9 738				9 738
Montants reçus			(4 440)		(4 440)
Total Flux de trésorerie	9 738		(4 440)		5 298
Actifs nets des contrats de rétrocession à la clôture	9 467		1 150	56	10 672

5.6. Report des actifs nets de contrats de rétrocession détenus (Non-vie)

En '000 \$EU	2022		Montants recouvrables sur les sinistres encourus		Total
	Actifs de la couverture restante		Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement de risque	
	Exclusion LRC	Portion Recouvrement de sinistres			
Actif net au début du contrat de rétrocession	(17 612)	3	73 220	2 374	57 986
Allocation de primes de rétrocession	(138 807)				(138 807)
Montants recouvrables pour sinistres encourus et autres dépenses			20 232	2 897	23 130
Recouvrements sur contrats sous-jacents onéreux et ajustements		34			34
Changements des montants recouvrables pour sinistres encourus			51 396	(1 427)	49 969
Montant recouvrables auprès des rétrocessionnaires pour sinistres encourus		34	71 628	1 470	73 133
Produits ou charges nets sur les contrats de rétrocession détenus	(138 807)	34	71 628	1 470	(65 674)
Produit de financement de la rétrocession			(4 677)		(4 677)
Effet des variations des taux de change	(26)		(421)		(448)
Total des variations de l'état des profits et pertes et des autres éléments du résultat global	(138 833)	34	66 531	1 470	(70 798)
Flux de trésorerie					
Primes versées	139 561				139 561
Montants reçus			(66 141)		(66 141)
Total Flux de trésorerie	139 561		(66 141)		73 420
Actifs nets des contrats de rétrocession à la clôture	(16 884)	38	73 610	3 844	60 608

6 PASSIFS DES CONTRATS DE REASSURANCE

	2023 '000 \$EU	2022 '000 \$EU
Passifs des contrats de réassurance	548 767	464 612
Dont :		
Courant	206 951	180 459
Non-courant	341 816	284 153

6.1. Report du passif net pour les contrats de réassurance (Total)

En '000 \$EU	2023		2022		Total
	Passif lié à la couverture restante		Passif pour les sinistres encourus		
	Exclusion LRC	Portion Recouvrement de sinistres	Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement aux risques	
Passif des contrats de réassurance au début	82 176	6 169	358 996	17 271	464 612
Revenus de Réassurance	(1 045 516)	-	-	-	(1 045 516)
Sinistres encourus et autres dépenses	-	-	347 934	14 379	362 314
Amortissement Flux de trésorerie d'acquisition en réassurance	262 420	-	-	-	262 420
Pertes sur contrats onéreux et reprises de ces pertes	-	357	-	-	357
Variations du passif pour sinistres encourus	-	-	174 169	(13 207)	160 963
Dépenses de services de réassurance	262 420	357	522 103	1 172	786 053
Résultat du service de réassurance	(783 096)	357	522 103	1 172	(259 463)
Charges de financement de réassurance	-	-	59 523	-	59 523
Effet des variations de taux de change	(910)	-	(5 957)	-	(6 867)
Total variations sur le compte de profits et pertes et les autres éléments du résultat global	(784 006)	357	575 669	1 172	(206 808)
Flux de trésorerie					
Primes reçues	1 068 488	-	-	-	1 068 488
Sinistres payés et autres dépenses	-	-	(504 780)	-	(504 780)
Flux de trésorerie d'acquisition de réassurance	(272 745)	-	-	-	(272 745)
Total flux de trésorerie	795 742	-	(504 780)	-	290 963
Passif net des contrats de réassurance à la clôture	93 912	6 526	429 886	18 443	548 767

6.2. Report du passif net des contrats de réassurance (Total)

En '000 EU	2022		2021		Total
	Actifs pour la couverture restante		Passif pour les sinistres encourus		
	Exclusion LRC	Portion Recouvrement de sinistres	Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement aux risques	
Passif des contrats de réassurance au début	56 126	10 313	324 226	16 048	406 713
Revenus de réassurance	(917 112)	-	-	-	(917 112)
Sinistres encourus et autres dépenses	-	-	283 357	13 705	297 062
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	232 568	-	-	-	232 568
Pertes sur contrats onéreux et reprises de ces pertes	-	(4 144)	-	-	(4 144)
Variations du passif pour sinistres encourus	-	-	255 425	(12 483)	242 942
Dépenses de services de réassurance	232 568	(4 144)	538 782	1 223	768 428
Résultat du service de réassurance	(684 544)	(4 144)	538 782	1 223	(148 684)
Charge de financement de réassurance	-	-	(24 155)	-	(24 155)
Effet des variations de taux de change	(680)	-	(5 348)	-	(6 028)
Total variations sur le compte de profits et pertes et les autres éléments du résultat global	(685 224)	(4 144)	509 278	1 223	(178 867)
Flux de trésorerie					
Primes reçues	946 930	-	-	-	946 930
Sinistres payés et autres dépenses	-	-	(474 508)	-	(474 508)
Flux de trésorerie d'acquisition de réassurance	(235 657)	-	-	-	(235 657)
Total Flux de trésorerie	711 274	-	(474 508)	-	236 766
Passif net des contrats de réassurance à la clôture	82 176	6 169	358 996	17 271	464 612

6.3. Report du passif net des contrats de réassurance (Vie)

En '000\$EU	2023				Total
	Actifs pour la couverture restante		Passif des sinistres encourus		
	Exclusion LRC	Recouvrement de sinistres	Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement aux risques	
Passif des contrats de réassurance au début	23 595	268	31 031	670	55 564
Revenus de réassurance	(103 803)	-	-	-	(103 803)
Sinistres encourus et autres dépenses	-	-	24 155	395	24 550
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	24 763	-	-	-	24 763
Pertes sur contrats onéreux et reprises de ces pertes	-	(55)	-	-	(55)
Variations du passif pour sinistres encourus	-	-	20 846	(445)	20 401
Charges de services de réassurance	24 763	(55)	45 001	(50)	69 658
Résultat du service de réassurance	(79 040)	(55)	45 001	(50)	(34 145)
Charges de financement de réassurance	-	-	2 839	-	2 839
Total variations de l'état des profits et pertes et des autres éléments du résultat global	(79 040)	(55)	47 840	(50)	(31 307)
Flux de trésorerie					
Primes reçues	100 320	-	-	-	100 320
Sinistres réglés et autres dépenses	-	-	(50 028)	-	(50 028)
Flux de trésorerie d'acquisition en réassurance	(24 550)	-	-	-	(24 550)
Total flux de trésorerie	75 770	-	(50 028)	-	25 742
Passif net des contrats de réassurance à la clôture	20 325	212	28 843	620	50 000

6.4. Report du passif net des contrats de réassurance (Non-vie)

En '000\$EU	2023				Total
	Actifs pour la couverture restante		Passifs des sinistres encourus		
	Exclusion LRC	Recouvrement de sinistre	Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie	Ajustement au risque	
Passif de contrat de réassurance au début	58 581	5 902	327 965	16 600	409 048
Revenus de réassurance	(941 713)	-	-	-	(941 713)
Sinistres encourus et autres dépenses	-	-	323 779	13 984	337 764
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	237 658	-	-	-	237 658
Pertes sur contrats onéreux et reprises de ces pertes	-	412	-	-	412
Variations du passif des sinistres encourus	-	-	153 323	(12 761)	140 562
Charges des services de réassurance	237 658	412	477 102	1 223	716 395
Résultat des services de réassurance	(704 056)	412	477 102	1 223	(225 318)
Charges de financement de réassurance	-	-	56 684	-	56 684
Effet des variations des taux de change	(910)	-	(5 957)	-	(6 867)
Total variations de l'état des profits et pertes et des autres éléments du résultat global	(704 966)	412	527 830	1 223	(175 501)
Flux de trésorerie					
Primes reçues	968 167	-	-	-	968 167
Sinistres payés et autres dépenses	-	-	(454 752)	-	(454 752)
Flux de trésorerie d'acquisition de réassurance	(248 196)	-	-	-	(248 196)
Total flux de trésorerie	719 972	-	(454 752)	-	265 220
Passif net des contrats de réassurance à la clôture	73 587	6 314	401 043	17 823	498 767

6.5. Report du passif net des contrats de réassurance (Vie)

En '000 \$EU	2022		Passifs des sinistres encourus		Total
	Actifs pour la couverture restante		Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie	Ajustement au risque	
	Exclusion LRC	Portion Recouvrement de sinistre			
Passif des contrats de réassurance au début	16 420	753	20 610	940	38 723
Revenus de réassurance	(83 251)	-	-	-	(83 251)
Sinistres encourus et autres dépenses	-	-	21 066	413	21 479
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	19 231	-	-	-	19 231
Pertes sur contrats onéreux et reprises de ces pertes	-	(486)	-	-	(486)
Variations du passif pour sinistres encourus	-	-	35 890	(682)	35 207
Charges de service de réassurance	19 231	(486)	56 956	(269)	75 432
Résultat des services de réassurance	(64 020)	(486)	56 956	(269)	(7 820)
Charges de financement de réassurance	-	-	(1 046)	-	(1 046)
Total variations de l'état des profits et pertes et des autres éléments du résultat global	(64 020)	(486)	(55 910)	(269)	(8 866)
Flux de trésorerie					
Primes reçues	91 053	-	-	-	91 053
Sinistres payés et autres dépenses	-	-	(45 488)	-	(45 488)
Flux de trésorerie de réassurance	(19 858)	-	-	-	(19 858)
Total flux de trésorerie	71 195	-	(45 488)	-	25 707
Passif net des contrats de réassurance à la clôture	23 595	268	31 031	670	55 564

6.6. Report du passif net des contrats de réassurance (Non-vie)

En '000 \$EU	2022		Passif pour les sinistres encourus		Total
	Actifs pour la couverture restante		Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement aux risques	
	Exclusion LRC	Portion Recouvrement de sinistres			
Passif des contrats de réassurance au début	39 706	9 560	303 616	15 109	367 991
Revenus de réassurance	(833 861)	-	-	-	(833 861)
Sinistres encourus et autres dépenses	-	-	262 290	13 292	275 583
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	213 337	-	-	-	213 337
Pertes sur les contrats onéreux et reprises de ces pertes	-	(3 658)	-	-	(3 658)
Variations du passif des sinistres encourus	-	-	219 536	(11 801)	207 735
Charges de service de réassurance	213 337	(3 658)	481 826	1 492	692 997
Résultat des services de réassurance	(620 524)	(3 658)	481 826	1 492	(140 864)
Charges de financement de réassurance	-	-	(23 110)	-	(23 110)
Effet des variations des taux de change	(680)	-	(5 348)	-	(6 028)
Total variations de l'état des profits et pertes et des autres éléments du résultat étendu	(621 203)	(3 658)	453 368	1 492	(170 002)
Flux de trésorerie					
Primes reçues	855 876	-	-	-	855 876
Sinistres payés et autres dépenses	-	-	(429 019)	-	(429 019)
Flux de trésorerie d'acquisition d'assurance	(215 798)	-	-	-	(215 798)
Total flux de trésorerie	640 078	-	(429 019)	-	211 059
Passif de réassurance net à la clôture	58 581	5 901	327 965	16 600	409 048

7 CHARGES DE SERVICES DE REASSURANCE

	2023 '000 \$EU	2022 '000 \$EU
Sinistres encourus et autres dépenses	362 313	297 062
Amortissement d'acquisition d'assurance Acquisition	262 420	232 568
Pertes sur contrats onéreux	357	(4 144)
Variations du passif des sinistres encourus	160 963	242 942
Total	786 053	768 428

8 IMMEUBLES DE PLACEMENT

	2023 '000 \$EU	2022 '000 \$EU
Coût		
Au 1er janvier	22 395	21 916
Transfert de l'immeuble (Note 9)	-	478
Au 31 décembre	22 395	22 395

Amortissement

Au 1er janvier	4 017	3 573
Charges de l'exercice	482	444

Au 31 décembre	4 499	4 017
----------------	-------	-------

Valeur comptable nette	17 896	18 378
-------------------------------	---------------	---------------

Les montants suivants ont été comptabilisés dans l'état des pertes et profits et dans les autres éléments du résultat global, en ce qui concerne les immeubles de placement :

Revenu locatif net (Note 17)	1 635	1 617
-------------------------------------	--------------	--------------

Les immeubles de placement représentent la partie locative de l'immeuble siège de la Société, deux immeubles résidentiels à Lagos, ainsi que des immeubles des bureaux régionaux à Nairobi, Casablanca, et Maurice.

Au 20 mars 2020, la valeur de marché de l'immeuble siège a été estimée à 38,25 millions \$EU (valeur comptable nette à décembre 2023: 5,38 millions \$EU) sur la base d'une évaluation faite par Knight Frank (FRC/2013/0000000000584), un cabinet d'experts immobiliers.

Au 7 août 2020, la valeur de marché des deux immeubles résidentiels à Lagos a été estimée à 14,23 millions \$EU (valeur comptable nette au 31 décembre 2023: 7,83 millions \$EU) sur la base d'une évaluation du cabinet d'experts immobiliers Knight Frank mentionné ci-dessus.

Au 31 décembre 2019, la valeur de marché de l'immeuble du bureau régional de Casablanca a été estimée à 10,36 millions \$EU (valeur comptable nette au 31 décembre 2023: 3,24 millions \$EU), selon une évaluation faite par Ceinture Immo, un cabinet d'experts immobiliers.

Au 31 décembre 2019, la valeur de marché de l'immeuble du bureau régional de Nairobi a été estimée à 8,48 millions \$EU (valeur comptable nette au 31 décembre 2023: 2,04 millions \$EU), selon une évaluation du cabinet d'experts immobiliers Knight Frank.

L'immeuble de bureaux de l'Ile Maurice a été achevé en octobre 2020. Le coût total de la part de la Société s'est élevé à 5,51 millions \$EU.

Le détail des immeubles de placement du Groupe et les informations relatives à la hiérarchie de la juste valeur au 31 décembre 2023 sont présentés ainsi qu'il suit :

	Niveau 1 '000 \$EU	Niveau 2 '000 \$EU	Niveau 3 '000 \$EU	Juste valeur au 31/12/2023 '000 \$EU
Immeuble du Siège	-	38 249	-	38 249
Immeubles résidentiels à Lagos	-	14 232	-	14 232
Immeuble du Bureau régional de Casablanca	-	10 362	-	10 362
Immeuble du Bureau régional de Nairobi	-	8 481	-	8 481
Immeuble du Bureau régional de l'Ile Maurice	-	6 166	-	6 166

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice

	Niveau 1 '000 \$EU	Niveau 2 '000 \$EU	Niveau 3 '000 \$EU	Juste valeur au 31/12/2022 '000 \$EU
Immeuble du Siège	-	38 249	-	38 249
Immeubles résidentiels à Lagos	-	14 232	-	14 232
Immeuble Bureau régional de Casablanca	-	10 362	-	10 362
Immeuble Bureau régional de Nairobi	-	8 481	-	8 481
Immeuble Bureau régional de Maurice	-	6 166	-	6 166

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice.

9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Immobilisations en cours	Biens immobiliers et terrains	Installations et équipements	Matériel de transport	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Exercice clos le 31 décembre 2023 :					
Coût					
Au 1er janvier	5 243	33 559	17 358	1 678	57 838
Acquisitions	-	585	1 210	600	2 396
Cessions	-	-	(6)	-	(6)
Reclassements/Transfert	-	-	33	-	33
Au 31 décembre	5 243	34 144	18 596	2 278	60 261
Amortissement					
Au 1er janvier	-	5 506	15 920	1 254	22 682
Charge d'amortissement	-	318	1 651	249	2 218
Reclassements /Transfert	-	-	13	14	28
Cessions	-	-	(3)	-	(3)
Au 31 décembre	-	5 824	17 581	1 518	24 923
Valeur comptable nette	5 243	28 320	1 015	761	35 339
Exercice clos le 31 décembre 2022 :					
Coût					
Au 1er janvier	5 409	32 705	17 324	1 973	57 411
Acquisitions	313	854	318	155	1 640
Cessions	-	-	(285)	(450)	(735)
Reclassements/Transferts	(478)	-	-	-	(478)
Au 31 décembre	5 243	33 559	17 358	1 678	57 838
Amortissement					
Au 1er janvier	-	5 126	14 881	1 445	21 452
Dotation aux amortissements	-	380	1 131	260	1 772
Reclassements/Transfert	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	(92)	(450)	(542)
Au 31 décembre	-	5 506	15 920	1 254	22 682
Valeur comptable nette	5 243	28 053	1 436	423	35 155

Est inclus dans les biens immobiliers et terrains en pleine propriété un montant total de 6 038 210, 17 \$EU (2022: 6 136 046,87 \$EU) représentant le coût des espaces occupés par le Groupe dans les immeubles du Siège à Lagos et des bureaux régionaux à Nairobi, Casablanca et Maurice. Les actifs en cours de construction représentent les immobilisations en cours.

10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels informatiques	Logiciels en cours d'acquisition	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Exercice clos le 31 décembre 2023:			
Coût			
Au 1er janvier	11 898	1 964	13 862
Acquisitions	-	-	-
Au 31 décembre	11 898	1 964	13 862
Amortissement			
Au 1er janvier	7 371	-	7 371
Charges de l'exercice	1 315	-	1 315
Au 31 décembre	8 687	-	8 687
Valeur comptable nette	3 211	1 964	5 175
Exercice clos le 31 décembre 2022:			
Coût			
Au 1er janvier	11,726	1 964	13 690
Acquisitions	172	-	172
Au 31 décembre	11,898	1 964	13 862
Amortissement			
Au 1er janvier	5,450	-	5 450
Charges de l'exercice	1,921	-	1 921
Au 31 décembre	7,371	-	7 371
Valeur comptable nette	4,527	1 964	6 490

Sont inclus ci-dessus des actifs au coût total de 6 145 111,69 \$EU (2022 : 6 101 997,49 \$EU) totalement amortis au 31 décembre 2023.

11 PRODUITS/(CHARGES) DE FINANCEMENT DE REASSURANCE

	2023 '000 \$EU	2022 '000 \$EU
Intérêts ajoutés aux contrats de réassurance à l'aide des hypothèses financières actuelles	(53 334)	(18 002)
En raison de variations des taux d'intérêts et d'autres hypothèses financières	(6 189)	42 158
Total (charges)/produits de financement de réassurance	(59 523)	24 155

Produits et charges de financement de rétrocession

Intérêts ajoutés aux contrats de rétrocession à l'aide des hypothèses financières actuelles	8 517	2 431
En raison de variations des taux d'intérêt et d'autres hypothèses financières	882	(7 150)
Total produits/(charges) de financement de réassurance	9 399	(4 719)
(Charges)/produits de financement de réassurance nets	(50 124)	19 435

12 IMPÔT DIFFERE

L'impôt différé ne concerne qu'une filiale, en l'occurrence African Reinsurance Corporation South Africa (ARCSA) et son calcul est effectué par la méthode du passif fiscal, en appliquant un taux d'imposition principal de 28%. Les mouvements sur le compte d'impôt différé se présente comme suit :

	2023 '000 \$EU	2022 '000 \$EU
Au 1er janvier	650	694
Impact du taux de change sur le solde d'ouverture	(31)	(44)
Imputation au compte de résultat (Note 19)	(207)	-
Au 31 décembre	412	650

Les actifs et passifs d'impôt différé et la charge/(le crédit) d'impôts différés figurant dans les états financier sont imputables aux éléments suivants :

	01/01/2023 '000 \$EU	Imputation au compte de résultat '000 \$EU	31/12/2023 '000 \$EU	31/12/2022 '000 \$EU
Excédent de l'amortissement sur les déductions pour amortissement	(75)	-	(75)	(75)
Gains non réalisés sur la réévaluation des investissements	863	(220)	643	863
Pertes accumulées	(94)	-	(94)	(94)
Impact des taux de change sur le solde d'ouverture	(44)	13	(31)	(44)
Passif d'intérêt différé net	650	(207)	412	650

13. POSITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE REASSURANCE

	2023		2022		Analyse des échéances des passifs par contrat (actualisation de la composante LIC)						
	Actif '000 \$EU	Net '000 \$EU	Passif '000 \$EU	Net '000 \$EU	Jusqu'à 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	>5 ans	Total
Contrats de réassurance émis		(547 809)		(464 612)							
Contrats de rétrocession détenus	107 650	107 650		71 280							
'000 \$EU											
Passif des contrats de réassurance	206 951		151 349		206 951	151 349	72 219	26 214	89 586	2 448	548 767
Total	206 951		151 349		206 951	151 349	72 219	26 214	89 586	2 448	548 767
'000 \$EU											
Passif des contrats de réassurance	180 459		94 298		180 459	94 298	59 293	92 895	19 008	18 659	464 612
Total	180 459		94 298		180 459	94 298	59 293	92 895	19 008	18 659	464 612

14 Other reserves	2023	2022
	'000 \$EU	'000 \$EU
Réserve générale	477 239	413 762
Réserve pour fluctuation de change	6 294	6 294
Réserve pour fluctuation de sinistres	60 600	59 600
Réserve pour ajustement à la valeur de marché	6 605	7 835
Réserve de conversion	(228 231)	(193 198)
	322 507	294 293

(i) Réserve générale

Un montant équivalant à 50% du bénéfice net de chaque exercice est affecté à la réserve générale, conformément à la résolution numéro 4/1992 de l'Assemblée générale.

(ii) Réserve pour fluctuations de change

La réserve pour fluctuation de change représente un montant mis de côté par les Administrateurs à partir des bénéfices de chaque exercice, pour amortir les effets des mouvements défavorables des taux de change dans les pays d'opération.

(iii) Réserve pour fluctuations de sinistres

La réserve pour fluctuations de sinistres représente un montant supérieur à la provision pour les sinistres en suspens, mis de côté par les Administrateurs à partir des bénéfices de chaque exercice, pour modérer les effets d'éventuelles fluctuations des sinistres au cours des exercices suivants.

(iv) Réserve de conversion

Elle représente les gains ou pertes de change non réalisés résultant de la conversion dans la monnaie de présentation de la société des actifs et passifs libellés dans les différentes monnaies fonctionnelles, à chaque date de clôture.

(v) Réserve pour ajustement à la valeur de marché

La réserve pour ajustement à la valeur de marché représente les gains ou pertes de change non réalisés résultant des variations de la juste valeur d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente.

Les mouvements dans les autres réserves sont présentés dans l'état des variations des capitaux propres figurant à la page 58.

15 CAPITAL SOCIAL	2023	2022
	Nombre	Nombre
Capital social autorisé	5 000 000	5 000 000
Emis et entièrement libéré	2 871 815	2 863 611

	'000 \$EU	'000 \$EU
Emis et entièrement libéré au 31 décembre	287 181	286 361
Valeur nominale de l'action	\$100	\$100

La variation du capital social entièrement libéré se présente comme suit :

	'000 \$EU	'000 \$EU
Au 1er janvier	286 361	286 361
Emission d'actions ordinaires	820	-
Au 31 décembre	287 181	286 361

16 AUTRES CHARGES	2023	2022
	'000 \$EU	'000 \$EU
Charges de personnel	28 602	27 746
Honoraires du Commissaire aux comptes	485	396
Dotation aux amortissements- immeubles et matériels	2 022	2 098
Dotation aux amortissements-immeubles de placement	482	507
Dotation aux amortissements- immobilisations incorporelles	1 510	1 532
Dépréciation des créances nées des opérations de réassurance	6 885	5 897
Locations à court terme	308	242
Frais de réparation et d'entretien	924	992
Honoraires de consultants	3 187	3 043
Frais et indemnités de voyage	1 151	763
Réunions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration	2 286	1 743
Electricité et eau	396	445
Assurance	695	670
Frais de communication	216	284
Publicité et frais de représentation	920	374
Formation et frais d'abonnement	333	420
Assistance technique	232	296
Frais médicaux	475	469
Outil informatique et frais connexes	3 028	2 529
Transport et maintenance	139	98
Frais bancaires et autres frais	599	439
Charges diverses de bureaux	73	767
Frais juridiques	138	262
Dons	97	60
	55 185	52 072

Comprenant

Autres charges attribuable	32 853	31 012
Autres charges non-attribuable	22 332	21 060

Sont incluses dans les charges de personnel les prestations de retraite qui s'élèvent à 740 116,47 \$EU (2022: 1 162 349\$EU).

17 Produits de placements et Revenus d'autres sources

	2023 000 \$EU	2022 000 \$EU
Instruments au cout amorti		
Produit d'intérêt sur dépôts bancaires	27 604	16 645
Produits d'intérêt sur titres détenus jusqu'à échéance à taux fixe	9 793	8 946
Produits d'intérêt sur titres à taux variable	4 895	2 979
	42 292	29 357
Juste valeur par le résultat net		
Produit d'intérêt sur titres à la juste valeur par le résultat net à taux fixe	9 455	5 709
Dividende des placements en actions cotées à la juste valeur par le résultat net	1 203	1 434
Gains sur la juste valeur des placements en actions cotées	7 818	(18 880)
Gains sur la juste valeur des obligations cotées	3 138	(7 972)
	21 614	(19 979)
Juste valeur reclasses ultérieurement dans le compte de resultat		
Dividende des placements en actions non cotées, évalués au coût diminué des pertes de valeur	4 040	1 899
Revenu locatif	1 635	1 617
Gains réalisés sur portefeuilles d'actions	3 341	195
Pertes réalisées sur portefeuilles d'obligations	(2 765)	(3 627)
Frais de gestion sur le portefeuille d'actions	(387)	(642)
Frais de gestion sur les portefeuilles d'obligations	(516)	(786)
	1 308	(3 241)
Total	69 254	8 306
b. Autres revenus d'exploitation	2023	2022
	'000 \$EU	'000 \$EU
Commissions	1 744	1 526
Plus-value sur cessions d'immobilisations	19	34
Revenus divers	272	71
	2 035	1 631
Total Produits de placements et Revenus d'autres sources	71 289	9 937
c. Intérêts sur les dépôts détenus par les cédantes	2023	2022
	'000 \$EU	'000 \$EU
Intérêts sur les dépôts détenus par les cédantes	2 277	2 125

Les revenus de commissions concernent les montants reçus en contrepartie de la gestion des pools Aviation et Pétrole & Energie. Ces pools sont des instruments à vocation spécifique mis en place par un consortium de sociétés d'assurance et de réassurance en Afrique.

18 GAINS/(PERTES) DE CHANGE NETTES

Il s'agit des pertes de change résultant du règlement des transactions en devises étrangères et de la conversion au taux de change de fin d'exercice des actifs et passifs libellés en devises étrangères.

	2023 '000 \$EU	2022 '000 \$EU
Gain/(perte) de change net(te)	1 358	(29 851)

19 TAXES RECOUVRABLES

Conformément aux dispositions de l'article 51 de l'Accord portant Création de la Société Africaine de Réassurance, la Société n'est pas assujettie à l'impôt dans ses Etats membres. La charge d'impôt dans les états financiers est relative au bénéfice réalisé par une filiale et elle est calculée sur la base de la législation fiscale applicable dans la juridiction de cette filiale, à savoir la République d'Afrique du Sud.

Le montant inscrit dans les états financiers à titre d'impôt se décompose comme suit :

	2023 '000 \$EU	2022 '000 \$EU
Impôt sur le revenu de l'exercice	685	539
Charge d'impôt différé sur le revenu (Note 12)	207	-
	892	539

La variation d'impôts recouvrables se présente comme suit :

Au 1er janvier		
Charge d'impôt de l'exercice	-(892)	-(539)
Impôts payés	2 262	1 772
At 31 Décembre	1 370	1 233

Réconciliation du taux d'impôt

	%	%
Taux d'impôt effectif	22	23
Revenu exonéré	1,9	1,9
Dépenses non déductibles	(-1)	(-1)
Impôt sur gains en capital	3	3
Sur-provision des exercices antérieurs	-	-
Autres	-	-
Taux d'imposition sociétés sud-africaines	27	28

20 DIVIDENDES

Au cours de la réunion annuelle de l'Assemblée générale (RAG) devant se tenir le **28 juin 2024**, il est prévu de proposer, à titre de dividende définitif pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, un montant de 10,00 \$EU par action, pour un total de 2 871 815 actions (2022: 2 863 611) existantes, soit un total de **28 718 150 \$EU** (2022: 25 199 777 \$EU). Le dividende déclaré lors de l'AG du 23 juin 2023, a été imputé aux fonds propres dans les présents états financiers.

Les dividendes à payer sur les résultats de 2023 seront traités comme une affectation du bénéfice dans les états financiers de qui sera clos le 31 décembre 2023.

Le mouvement du compte Dividende à payer est comme suit :

	2023	2022
	'000 \$EU	'000 \$EU
Au 1er janvier	15 506	11 639
Dividende final déclaré	25 200	25 200
Dividendes versés	(-26 877)	(-21 333)
Au 31 décembre	13 828	15 506

21 Notes à l'état des flux de trésorerie**a. Rapprochement du résultat avant impôt et des flux de trésorerie provenant des opérations :**

	Notes	2023	2022
		'000 \$EU	'000 \$EU
Résultat avant impôt		24 272	40 916
Ajustements au titre de :			
Revenu d'investissement net des frais de gestion		(-71 269)	(-13 090)
Amortissement des immeubles de placement	8	482	444
Amortissement des autres biens et équipement	9	2 218	1 772
Amortissement des actifs incorporels	10	1 315	1 921
Plus-value sur cession de biens et équipement	17	(19)	(34)
Variations dans l'ECL		392	(555)
Variations du fonds de roulement			
- Actifs des contrats de rétrocession		-36 370	(-4 691)
- Créances diverses		5 195	(-42 951)
- Dettes diverses		1 227	313
- Ecart de change sur solde d'ouverture de l'impôt différé	12	(-31)	(-44)
- Dettes de réassurance		120 225	120 764
Flux de trésorerie provenant des opérations		151 210	95 376

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et soldes bancaires	255 213	222 949
Comptes à terme auprès d'institutions financières avec échéance de 90 jours au plus	181 820	156 001
Trésorerie et équivalents de trésorerie	437 033	378 950

22 CREDITEURS DIVERS

	Notes	2023	2022
		'000 \$EU	'000 \$EU
Impôt sur le revenu courant		-	-
Avantages sociaux à court terme		3 620	3 574
Charges à payer		6 357	5 992
Revenus locatifs différés		185	323
Autres créditeurs		2 552	520
Avantages sociaux à long terme		8 131	8 732
		20 845	19 141
Comprenant :			
Partie courante		6 429	5 896
Partie non-courante		14 416	13 245
		20 845	19 141

23 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES ET SOLDES

Les transactions entre la Société Africaine de Réassurance et les filiales qui doivent être considérées comme des parties liées ont été éliminées de la consolidation et ne sont pas présentées dans les notes.

La Société Africaine de Réassurance a mis en place un Fonds de prévoyance pour mettre à la disposition du personnel un plan d'épargne à long terme. Le Fonds de prévoyance est considéré comme partie liée, en conformité avec la norme IAS 24. Les contributions au Fonds sont comptabilisées comme charges.

La Société Africaine de Réassurance a créé un fonds fiduciaire pour la responsabilité sociale d'entreprise qui s'engagera dans des projets et des initiatives visant à favoriser le développement de l'industrie de l'assurance et de la réassurance en Afrique.

Le fonds fiduciaire est considéré comme une partie liée, conformément à la norme IAS 24. Chaque année, la Société affecte à ce fonds un montant pouvant aller jusqu'à 2% de son bénéfice net annuel après impôts.

i) Transactions avec les parties liées – Actionnaires

Aucun actionnaire individuel ne détient de participation permettant le contrôle de la Société.

ii) Gestion du Fonds de prévoyance

	2023	2022
	'000 \$EU	'000 \$EU
	1 954	1 680

iii) Rémunération des Administrateurs non dirigeants

Les principaux dirigeants s'entendent des membres du Conseil d'administration de la Société, y compris leurs proches et toute entité sur laquelle ils exercent un contrôle. Les proches parents sont ceux dont on peut s'attendre à ce qu'ils influencent ou soient influencés par l'intéressé dans ses relations avec la Société Africaine de Réassurance.

Les principaux dirigeants du Groupe et les personnes qui leur sont liées sont également considérés comme des parties liées, à des fins de divulgation.

	2023	2022
	'000 \$EU	'000 \$EU
Jetons de présence (administrateurs non-exécutifs)	1 029	1 044
Autres rémunérations (membres élus de la direction)		
- Salaires et autres avantages à court terme	1 797	1 420
- Avantages en fin de carrière	33	200
iv) Administration de la fondation		
Fonds alloués à la fondation	475	576

24 GESTION DES RISQUES D'ASSURANCE

Risques d'assurance

La Société offre des couvertures en réassurance pour toutes les branches d'assurance, notamment : Accident et Maladie, Risques techniques, Garantie et Cautionnement, Responsabilité civile, Automobile, Incendie, Maritime, Energie, Aviation, Invalidité et Vie. Pour l'essentiel, ces affaires sont souscrites à court terme.

Le risque couvert par tout contrat d'assurance porte sur deux aspects : la souscription – la possibilité de survenance de l'évènement assuré et le provisionnement – l'incertitude quant au montant à payer dans ce cadre.

La Société a élaboré un manuel de souscription détaillé couvrant entre autres les critères d'acceptation du risque, les modalités de tarification, le contrôle des cumuls, les niveaux hiérarchiques et la couverture en réassurance. Ce document sert de guide aux souscripteurs qui s'appuient sur les principes de prudence et de professionnalisme pour leurs acceptations, tout en se fixant comme objectif global la diversification des types de risques acceptés. La souscription se fait aussi large que possible afin de réduire la variabilité du résultat attendu, la préoccupation première étant de veiller au respect des critères de sélection des risques, en insistant sur l'expertise et l'expérience des souscripteurs. En outre, une structure a été mise en place pour passer en revue les affaires proposées, veillant ainsi à leur qualité et à l'observation des règles de prudence dans l'utilisation des limites, termes et conditions de souscription. Un département indépendant chargé de l'Inspection Technique vérifie l'application de ces directives par le biais d'une revue périodique des opérations de chaque centre de production. Les rapports établis à l'issue de cet exercice sont soumis à la Direction et à la Commission d'Audit et des Risques du Conseil. Si la charge des sinistres de fréquence avait été supérieure de 5%, le chiffre d'affaires global de l'exercice aurait été inférieur de 19,87 millions \$EU (2022: 15,90 millions \$EU).

La Société rétrocède des affaires à des réassureurs de renom, afin de diversifier son portefeuille et de réduire le risque de sinistres catastrophiques sur sa couverture, mais cela ne la dispense pas d'honorer ses obligations vis-à-vis des cédantes. Lors des renouvellements annuels, elle passe en revue la situation financière des récessionnaires, qui sont ainsi choisis parmi un groupe de société financièrement solides et parmi les plus expérimentées du secteur. Les contrats de récession en vigueur sont les suivants :

31 décembre 2023

Branches	Limite de couverture	Rétention nette
	'000 \$EU	'000 \$EU
Excédent de sinistre par risque- Dommages aux biens	100 000	10 000
Excédent de sinistres catastrophes Dommages aux biens	175 000	17 500
Excédent de sinistres Maritime et Energie	60 000	10 000
Excédent de sinistre Aviation	12 000	3 000
Excédent de sinistre catastrophe Moyen-Orient et Asie	35 000	10 000
Excédent de sinistre Violence politique et Terrorisme	40 000	10 000
	Franchise annuelle globale	Limite de couverture annuelle
Agrégats non-marine	17 500	25 000
Agrégats Marine et Energie	5 000	10 000

31 Décembre 2022

Branches d'activité	Limite de couverture	Exposition nette
	'000 \$EU	'000 \$EU
Excédent de sinistre par risque- Dommages aux biens	100 000	10 000
Excédent de sinistres catastrophes Dommages aux biens	175 000	17 500
Excédent de sinistres Marine et Energie	60 000	10 000
Excédent de sinistre Aviation	12 000	3 000
	Franchise annuelle globale	Limite de couverture annuelle
Aggregate non-marine	17 500	25 000
Aggregate marine et énergie	5 000	10 000

Analyse de l'évolution des réserves de sinistres en suspens par année de souscription

ANNEE DE SOUSCRIPTION	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Provision technique brute	320 708	377 451	316 840	308 777	362 044	361 175	378 240	332 706	332 337	374 176	470 083
Paiement brut (Cumulé):											
1 an plus tard	141 640	137 782	119 797	139 091	180 724	160 703	139 180	121 206	170 115	153 156	120 201
2 ans plus tard	193 990	185 366	192 806	246 051	258 467	232 975	195 761	187 604	249 477		
3 ans plus tard	211 660	202 682	222 112	284 952	301 437	267 770	225 153	215 265			
4 ans plus tard	217 154	214 525	255 789	327 833	313 342	278 711	243 135				
5 ans plus tard	228 459	222 364	263 542	338 850	324 210	290 902					
6 ans plus tard	233 006	226 689	274 627	343 020	329 083						
7 ans plus tard	239 483	233 309	281 926	349 320							
8 ans plus tard	241 404	235 729	284 581								
9 ans plus tard	243 315	236 517									
10 ans plus tard	245 675										
Réestimation : ANNEES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Année clôture	320 708	377 451	316 840	308 777	362 044	361 175	378 240	332 706	332 337	374 176	470 083
1 an plus tard	211 533	217 345	205 796	210 040	218 945	352 974	307 021	306 650	273 274	302 487	
2 ans plus tard	211 983	218 897	204 066	228 995	284 336	363 798	320 081	311 523	329 556		
3 ans plus tard	212 662	221 573	203 567	223 315	360 119	364 508	327 591	281 567			
4 ans plus tard	213, 708	203 403	229 479	287 911	364 793	361 937	312 551				
5 ans plus tard	221 659	231 458	239 858	296 975	366 652	327 958					
6 ans plus tard	203 517	250 798	245 420	298 557	359 923						
7 ans plus tard	276 190	253 953	245 560	364 493							
8 ans plus tard	274 803	251 791	299 371								
9 ans plus tard	274 390	244 235									
10 ans plus tard	251 623										
	69 085	133 216	17 469	(55 716)	2 121	33 217	65 688	51 139	2 781	71 689	-

25 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités normales, la Société a recours à des instruments financiers ordinaires tels que les espèces et quasi-espèces, les obligations, les actions et les créances. De ce fait, elle est exposée à des pertes potentielles liées à divers facteurs inhérents au marché, y compris la variation des taux d'intérêt, des cours des actions et des taux de change des devises. Les activités financières de la Société sont régies par son Règlement financier et son document de Politique en matière de Placements, ainsi que son Manuel de Procédures Administratives et comptables qui contient des directives détaillées. Ces documents définissent un cadre pour les opérations d'investissement et les niveaux d'engagement, de concentration, de risque de crédit, de risque de change, de risque de liquidité et de risque de taux d'intérêt, entre autres.

a) Risque de crédit

C'est le risque qu'une des parties à un instrument financier ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations, faisant ainsi subir une perte financière à l'autre partie. La Société est exposée à un risque de crédit à travers ses actifs financiers, qui comprennent des dépôts bancaires à court terme, des valeurs à revenu fixe, ainsi que des créances.

Les dépôts bancaires à court terme sont placés auprès d'institutions financières jouissant d'une très bonne cote de solvabilité et judicieusement répartis entre elles afin d'éviter une concentration indue. Le Règlement financier prescrit une note de solvabilité minimum et une exposition maximum à l'égard de toute contrepartie prise individuellement.

Le portefeuille des titres à revenu fixe de la Société est géré par l'application de normes prudentielles de diversification et en tenant compte des critères de qualité de la notation des titres et de leurs émetteurs. Des dispositions spécifiques sont prévues pour fixer un plafond en ce qui concerne le montant des avoirs dans un seul titre émis par une seule et même entité, industrie ou secteur. L'objectif visé est de réduire au minimum la concentration du risque associée au portefeuille de valeurs à revenus fixes.

Le risque de crédit relatif aux créances est atténué par l'importance du nombre de cédantes et leur dispersion à travers le continent. Nombre de compagnies sur lesquelles Africa Re a des créances sont également des actionnaires du Groupe. En outre, l'engagement de la Société en ce qui concerne les sinistres à régler concerne des contrats d'assurance conclus avec les mêmes compagnies. Les créances sont présentées à leur juste valeur, nettes de la provision pour dépréciation. Il est procédé à une évaluation périodique des cédantes et des rétrocessionnaires afin de minimiser l'exposition à des sinistres importants pouvant résulter de leur insolvabilité.

Les modalités de transaction font également l'objet d'une stricte surveillance afin d'assurer la mise à jour constante des soldes.

Exposition maximale au risque de crédit vis-à-vis des sûretés détenues ou autres rehaussements de crédit :

	Exposition maximale	
	2023 '000 \$EU	2022 '000 \$EU
Trésorerie et équivalents de trésorerie	437 033	378 950
Investissements	1 000 609	937 744
Créances diverses	44 470	49 664
Actifs de contrat de rétrocession	107 650	71 280
Total des actifs exposés au risque de crédit	1 589 762	1 437 638

Au 31 décembre 2023:

	Trésorerie et équivalents de trésorerie '000 \$EU	Investissements '000 \$EU	Actifs de contrats de rétrocession '000 \$EU	Créances diverses '000 \$EU
Ni en souffrance ni déprécié	437 618	1 001 357	107 650	44 470
En souffrance mais non déprécié				
Déprécié		806		
Brut	437 618	1 002 163	107 650	44 470
Provision pour dépréciation – globale	585	1 554		
Net	437 033	1 000 609	107 650	44 470

Au 31 décembre 2022:

	Trésorerie et équivalents de trésorerie '000 \$EU	Investissements '000 \$EU	Actifs de contrats de rétrocession '000 \$EU	Créances diverses '000 \$EU
Ni en souffrance ni déprécié	379 505	938 914	71 280	49 664
En souffrance mais non déprécié				
Déprécié		806		
Bruts	379 505	938 720	71 280	49 664
Provision pour dépréciation – globale	555	1 976		
Net	378 950	937 744	71 280	49 664

La qualité de crédit du portefeuille de créances d'assurance, de placements et d'autres actifs financiers exposés au risque de crédit, qui n'étaient ni en souffrance ni dépréciés, peut être évaluée en fonction de la capacité de l'entreprise à payer sur les affaires souscrites.

Les actifs ci-dessus sont analysés dans le tableau qui suit, en utilisant la notation Standard & Poor's (S&P) (ou l'équivalent lorsqu'elle n'est pas disponible chez S&P)

Au 31 décembre 2023:

	AAA	AA	A	BBB	En deçà de BBB	Non notés
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	201 213	30 128	148 691	57 001
Placements	21 319	134 032	299 861	136 978	336 980	71 438
Créances diverses	-	-	-	-	-	44 470
Contrats de rétrocession détenus	-	-	107 650	-	-	-
	21 319	134 032	608 724	167 106	485 671	172 909

Au 31 décembre 2022:

	AAA	AA	A	BBB	Below BBB	Not rated
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	172 224	42 130	132 951	31 645
Placements	22 487	113 859	188 090	121 906	465 193	26 209
Créances diverses	-	-	-	-	-	49 664
Contrats de rétrocession détenus	-	-	71 280	-	-	-
	22 487	113 859	431 594	164 036	598 144	107 519

b) Risque de liquidité

Ce risque est attaché à la difficulté que pourrait rencontrer la Société pour mobiliser les fonds devant lui permettre d'honorer en temps utile ses engagements en matière de contrats de réassurance et ses autres obligations. Les directives en matière de placements fixent un niveau plancher pour les actifs financiers pouvant être détenus en espèces ou en instruments liquides. Lesdits instruments comprennent des dépôts bancaires dont la date d'échéance est inférieure à 90 jours. Par ailleurs, les portefeuilles confiés à des gestionnaires de placements font l'objet de transactions sur des marchés extrêmement liquides et sont ainsi de nature à permettre à la Société de faire aisément face à ses besoins de liquidité en cas de déficit.

Le tableau ci-dessous analyse les principaux éléments de l'actif et du passif de la Société regroupés en fonction de leur échéance, elle-même déterminée sur la base de la période restante au 31 décembre 2023 par rapport à la date antérieure de modification des taux ou d'échéance du contrat.

Au 31 décembre 2023 (en '000 \$EU)	1 an	1 - 2 ans	2 - 3 ans	3 - 4 ans	4 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	437 033	-	-	-	-	-	437 033
Actifs des contrats de rétrocession	62 611	17 669	(14 662)	42 033	-	-	107 650
	499 643	17 669	(14 662)	42 033	-	-	544 683
Placements :							
Dépôts bancaires	317 848	-	-	-	-	-	317 848
Titres à taux fixe à la juste valeur par le biais du compte de résultat	18 121	11 271	12 230	6 378	11 120	59 482	118 602
Titres à taux variable à la juste valeur par le biais du compte de résultat	7 724	12 886	13 072	4 875	1 965	1 478	42 000
Titres à taux fixe au coût amorti	12 620	24 369	54 207	51 233	24 517	185 011	351 957
Titres à taux flottant, au coût amorti	-	-	11 370	2 460	5 900	40 740	60 470
Participations à la juste valeur par le biais du compte de résultat	47 978	-	-	-	-	-	47 978
Actions non cotées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	61 753	61 753
Total placements	404 291	48 526	90 879	64 946	43 502	348 464	1 000 609
Total actifs	903 934	66 195	76 217	106 979	43 502	348 464	1 545 291
Passifs financiers							
Créditeurs divers	6 430	6 118	6 566	1 731	-	-	20 845
Dividendes à payer	5 118	1 929	2 543	1 298	456	2 484	13 828
Passifs relatifs aux contrats de réassurance	206 951	151 349	72 219	26 214	89 586	2 448	548 767
Total passifs	218 499	159 396	81 328	29 243	90 042	4 932	583 440

Au 31 décembre 2022 (en '000 \$EU)	1 an	1 - 2 ans	2 - 3 ans	3 - 4 ans	4 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	378 950	-	-	-	-	-	378 950
Actifs des contrats de rétrocession	33 082	(5 232)	43 430	-	-	-	71 280
	412 032	(5 232)	43 430	-	-	-	450 230
Placements :							
Dépôts bancaires	284 933	-	-	-	-	-	284 933
Titres à taux fixe à la juste valeur par le biais du compte de résultat	12 519	12 296	12 069	11 777	4 059	44 889	97 609
Titres à taux variable à la juste valeur par le biais du compte de résultat	3 875	11 177	10 171	8 793	4 020	1 378	39 414
Titres à taux fixe au coût amorti	34 867	24 739	31 921	42 220	56 997	148 546	339 290
Titres à taux flottant, au coût amorti	-	-	-	4 600	5 521	41 090	51 211
Participations à la juste valeur par le biais du compte de résultat	63 377	-	-	-	-	-	63 377
Actions non cotées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	61 909	61 909
Total placements	399 571	48 212	54 161	67 390	70 597	297 812	937 744
Total actifs	811 603	42 980	97 591	67 390	70 597	298 574	1 387 973
Passifs financiers							
Créditeurs divers	5 896	5 637	6 021	1 587	-	-	19 141
Dividendes à payer	8 782	1 935	2 906	411	175	1 297	15 506
Passifs relatifs aux contrats de réassurance	180 459	94 298	59 293	92 895	19 008	18 659	464 612
Total passifs	195 137	101 870	68 220	94 893	19 183	19 956	499 259

c) Risque de marché**i) Risque de taux d'intérêt**

L'exposition de la Société aux variations des taux d'intérêt est principalement liée à son portefeuille de placements à revenus fixes confié à des gestionnaires, qui est évalué à la juste valeur. Toute variation des taux d'intérêt a un effet immédiat sur le revenu net déclaré et partant, sur les fonds propres. Ce portefeuille vise essentiellement à générer des revenus et à atténuer la volatilité des prix, raison pour laquelle sa durée moyenne est inférieure à 5 ans.

La Note 4 présente le taux d'intérêt moyen pondéré sur les principaux investissements productifs d'intérêts.

Sensibilité au taux d'intérêt	'000 \$EU	'000 \$EU
	Augmentation parallèle de 100 points de base	Diminution parallèle de 100 points de base
2023	(6 264)	6 264
2022	(5 673)	5 673

Le tableau de sensibilité ci-dessus est présenté pour montrer l'impact des variations des taux d'intérêt sur le résultat.

ii) Risque de variation du cours des actions

Ce risque porte sur la perte potentielle de juste valeur résultant de variations négatives des prix des actions dans lesquelles la Société a investi. Elle détient un portefeuille d'actions confié à des gestionnaires et se trouve de ce fait exposée aux fluctuations du cours des actions. Elle n'a pas recours à des instruments dérivés pour la gestion de ce risque. En lieu et place, elle utilise le mécanisme de la diversification sous diverses formes, notamment les plafonds aux allocations par action, par industrie et secteur, ainsi que la bonne répartition géographique. Les directives en matière de placement prévoient une limite maximale pour les actifs financiers pouvant être détenus sous forme d'actions.

Une analyse de sensibilité est proposée ci-dessous pour les instruments de capitaux propres du niveau 3 :

Analyse de sensibilité des actions	'000 \$EU	'000 \$EU
	10% baisse de marché par rapport au \$ EU	10% augmentation de marché par rapport au
2023	(6 175)	6 175
2022	(6 191)	6 191

iii) Risque de change

La Société conserve ses actifs et passifs en plusieurs monnaies, ce qui l'expose au risque de change découlant des opérations de rapprochement de l'actif et du passif. Elle n'a pas recours aux techniques de couverture pour réduire les risques inhérents à la fluctuation des cours, mais veille à ce que l'engagement net à cet égard reste dans les limites acceptables, en révisant périodiquement les écarts. Africa Re possède des bureaux dans sept régions dont les monnaies, outre son unité de compte, représentent près de 95% de son volume d'affaires. Les actifs et passifs libellés dans ces monnaies sont répartis selon une clé déterminée par le Groupe.

La Société entretient des relations d'affaires avec des partenaires de pays variés et fait face au risque de change découlant de l'usage de différentes monnaies, principalement en rapport avec l'euro, le franc CFA de l'Afrique centrale, le rand sud-africain, le shilling kenyan et le naira nigérian. A cet égard, sa principale exposition est liée au Rand d'Afrique du Sud, au CFA d'Afrique centrale et à l'euro. Le risque de change résulte des opérations de réassurance exécutées dans les monnaies locales, les investissements réalisés dans des monnaies autres les monnaies de présentation, et qui ne sont pas portés dans les actifs et passifs au titre d'activités à l'étranger.

Les tableaux des pages 144 et 145 montrent les différentes monnaies dans lesquelles étaient libellés les actifs et passifs du Groupe au 31 décembre 2023 et 2022. Les soldes en monnaies autres que le dollar des Etats Unis montrent la forte exposition aux devises.

Analyse de sensibilité aux devises

	'000 \$EU	'000 \$EU
	Dépréciation de 10%	Appréciation de 10%
2023	(4 114)	4 114
2022	(8 193)	8 193

	USD	ZAR	GBP	CFA/EUR	MAD	EGP	NGN	KES	MUR	Autres	TOTAL
Au 31 décembre 2023: ('000 \$EU)											
Actifs											
Trésorerie et équivalents de trésorerie	224 830	24 369	7 779	33 773	15 333	7 839	11 214	46 277	2 412	63 207	437 033
Actifs liés aux contrats de rétrocession	158 343	2 650	4 234	(15 906)	5 705	(143)	(3 828)	(2 438)	29	(40 996)	107 650
	383 173	27 019	12 013	17 867	21 038	7 696	7 386	43 839	2 441	22 211	544 683
Placements :											
Dépôts bancaires	213 362	51 690	-	36 337	4 570	4 239	432	3 772	1 289	2 157	317 848
Titres à taux fixe à la juste valeur par le biais du compte de résultat	76 827	37 695	-	-	-	-	-	4 080	-	-	118 602
Titres à taux variables à la juste valeur par le biais du compte de résultat	42 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42 000
Titres à taux fixes au coût amorti	258 941	33 828	7 705	51 483	-	-	-	-	-	-	351 957
Titres à taux flottant au coût amorti	60 470	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60 470
Participations à la juste valeur par le biais du compte de résultat	40 334	6 650	-	-	-	-	2	992	-	-	47 978
Actions non-cotée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	60 453	-	-	530	-	-	770	-	-	-	61 753
Total placements	752 387	129 863	7 705	88 350	4 570	4 239	1 204	8 844	1 289	2 157	1 000 609
Total actifs	1 135 560	156 882	19 718	106 217	25 608	11 935	8 590	52 683	3 730	24 368	1 545 292
Passifs											
Créditeurs divers	36 760	(3 304)	304	(8 176)	(4 971)	189	235	(1 170)	213	766	20 846
Dividendes à payer	13 828	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 828
Passifs de contrats d'assurance	164 266	88 913	11 088	(35 156)	(9 829)	8 517	20 622	45 792	11 309	243 246	548 767
Total passifs	214 854	85 609	11 392	(43 332)	(14 800)	8 706	20 857	44 622	11 522	244 012	583 441
Situation nette	920 706	71 273	8 326	149 550	40 408	3 229	(12 267)	8 062	(7 792)	(219 644)	961 851
Codification des devises											
\$EU – Dollar Etats Unis; ZAR – Rand sud-africain; GBP – Livre britannique; CFA – Franc CFA; EUR – Euro											
MAD – Dirham marocain; EGP – Livre égyptienne; NGN – Naira nigérian; KES – Shilling kenyan; MUR – Roupie mauricienne											

Au 31 décembre 2022: ('000 \$EU)	USD	ZAR	GBP	CFA/EUR	MAD	EGP	NGN	KES	MUR	Autres	TOTAL
Actifs											
Trésorerie et équivalents de trésorerie	163 824	21 878	10 530	42 314	20 606	2 049	9 762	39 566	4 403	64 018	378 950
Actifs liés aux contrats de rétrocession	102 633	19 599	1 471	(13 247)	5 970	65	(6 052)	(1 478)	25	(37 705)	71 280
	266 457	41 477	12 001	29 067	26 576	2 114	3 710	38 088	4 428	26 313	450 230
Placements:											
Dépôts bancaires	195 393	47 053	2 614	31 052	-	1 149	1 320	1 364	4 456	532	284 933
Titres à taux fixe à la juste valeur par le biais du compte de résultat	53 741	37 534	-	-	-	-	-	6 334	-	-	97 609
Titres à taux variables à la juste valeur par le biais du compte de résultat	39 414	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39 414
Titres à taux fixes au coût amorti	257 221	33 518	7 188	35 335	-	6 028	-	-	-	-	339 290
Titres à taux flottant au coût amorti	51 211	-	-	-	-	-	-	-	-	-	51 211
Participations à la juste valeur par le biais du compte de résultat	54 893	6 865	-	-	-	-	1	1 617	-	-	63 376
Actions non-cotée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	60 058	-	-	459	-	-	1 392	-	-	-	61 909
Total placements	711 931	124 970	9 802	66 846	7 177	7 177	2 713	9 315	4 456	532	937 744
Total actifs	978 388	166 447	21 803	95 913	26 576	9 291	6 423	47 403	8 884	26 845	1 387 974
Créiteurs divers	15 177	(898)	-	240	276	334	1 294	(403)	159	2 962	19 141
Dividendes à payer	15 506	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 506
Passifs de contrats d'assurance	140 918	86 597	2 956	(20 899)	2 387	8 979	22 517	46 880	9 037	165 241	464 612
Total passifs	171 601	85 699	2 956	(20 659)	2 663	9 313	23 811	46 477	9 196	168 203	499 259
Situation nette	806 787	80 748	18 847	116 573	23 913	(22)	(17 387)	926	(313)	(14 1358)	888 714

Codification des devises

\$EU – Dollar Etats Unis; ZAR – Rand sud-africain; GBP – Livre britannique; CFA – Franc CFA; EUR – Euro
MAD – Dirham marocain; EGP – Livre égyptienne; NGN – Naira nigérien; KES – Shilling kenyan; MUR – Roupie mauricienne

26 PARTICIPATIONS DANS LES FILIALIES

Le détail des filiales significatives du Groupe à la fin de la période considérée se présente comme suit :

	Activité principale	Capital action '000 \$EU	Participation	2023 '000 \$EU	2022 '000 \$EU
African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited	Réassurance	*	100%	*	*
African Retakaful Company	Réassurance	30 000	100%	30 000	30 000
Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited	Immobilier	*	100%	*	*
Africa Re Underwriting Agency Dubai (United Arab Emirates) Limited	Réassurance	500	100%	500	500

* Moins de 1000 \$EU dans African Reinsurance Corporation (South Africa) limited – 7 actions ordinaires de 0,01 rand; Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited – 40 000 actions ordinaires de 0,10 Rand

African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited clôture son exercice le 31 décembre, African Retakaful Company, le 30 juin et Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited, le 31 août.

African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited

African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited a été créée le 9 janvier 2004. Sa principale activité concerne la fourniture de services de réassurance aux pays se trouvant dans la zone du rand, ainsi qu'au Botswana. La société a réalisé un bénéfice de 4 647 741 \$EU au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (2022 : 2 843 521 \$EU). Les activités majeures d'African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited sont déterminées par son conseil d'administration à la majorité simple des voix, chaque action disposant d'une voix.

De ce fait, les Administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe détient un contrôle sur African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited et les informations financières concernant cette filiale sont consolidées dans les présents états financiers.

Lesdites informations financières sont résumées ci-dessous :

African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited	2023	2022
	'000 \$EU	'000 \$EU
Résumé de l'état de la situation financière		
Total Actif	280 583	279 121
Total Passif	(218 834)	(217 730)
Actif net	61 749	61 391
Résumé de l'état du résultat net et du revenu global		
Résultat brut du service d'assurance	30 071	35 564
Bénéfice avant impôt sur le revenu	6 160	3 846
Impôt sur le revenu	(1 513)	(1 003)
Bénéfice de l'exercice	4 647	2 844
Résumé de l'état des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie nets liés aux opérations	(6 563)	1 989
Trésorerie nette concernant les activités de placement	12 645	(3 892)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 083	(1 904)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	834	2,800
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	6 917	896

African Retakaful Company

African Retakaful Company a été créée le 1er septembre 2010. Son activité principale est la fourniture de produits de réassurance qui sont entièrement conformes à la Charia. La société a enregistré une perte de 5,263 millions \$EU au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (décembre 2022 : perte de 4,877 millions \$EU). Les activités majeures d'African Retakaful Company sont déterminées par son conseil d'administration à la majorité simple des voix, chaque action donnant droit à une voix.

Par conséquent, les Administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe dispose du contrôle sur 'African Retakaful Company' et les informations financières concernant cette société sont consolidées dans les états financiers.

Ci-après un résumé des informations financières relatives à cette filiale.

African Retakaful Company Limited

Résumé de l'état de la situation financière	2023	2022
	'000 \$EU	'000 \$EU
Total actif	151 586	137 860
Total passif	(62 558)	(54 569)
Passif net	(89 028)	(83 291)
Résumé de l'état du résultat net et du revenu global		
Primes nettes acquises	13 960	6 157
(Pertes) / Bénéfice avant impôt sur le revenu	(5 263)	(4 877)
Autres éléments du résultat global	-	-
Total revenu global	(4 851)	(16 195)
Résumé de l'état des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie nets liés aux opérations	7 043	4 377
Flux de trésorerie nets liés aux investissements	(4 782)	(3 545)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 261	832
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	8 517	7 685
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	10 778	8 517

Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited

Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited a été rachetée par African Reinsurance Corporation en octobre 2012. L'activité principale de la société est la détention de biens immobiliers. Elle a déclaré un bénéfice de 61 000 \$EU au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (2022: 91 000 \$EU). Les activités majeures de Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited sont déterminées par son conseil d'administration à la majorité simple des voix, chaque action donnant droit à une voix.

Par conséquent, les Administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe dispose du contrôle sur Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited et, de ce fait, les informations financières relatives à cette société sont consolidées dans les présents états financiers.

Un résumé des informations financières de cette filiale est présenté ci-dessous.

Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited

Résumé de l'état de la situation financière	2023 '000 \$EU	2022 '000 \$EU
Total actif	1 575	1 691
Total passif	(571)	(51)
Actif net	1 004	1 640

Résumé de l'état du résultat net et du revenu global

Résultat net	112	91
Bénéfice avant impôt sur le revenu	91	120
Charge d'impôt sur le revenu	(30)	(29)
Autres éléments du résultat global	-	-
Total revenu/(perte) global	61	91

Résumé de l'état des flux de trésorerie

Flux de trésorerie nets liés aux opérations	-	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	-	-
Trésorerie nette générée par les activités de financement	-	-
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-	-
(Perte)/gain net(te) sur les actifs liquides	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	-	-

Africa Re Underwriting Agency Dubai (Émirats Arabes Unis) Limited

African Re Underwriting Agency Dubai (United Arab Emirates) Limited a été constituée le 28 avril 2020. Son activité principale est la gestion des assurances. Elle a commencé ses activités le 1er janvier 2021.

Par conséquent, les Administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe dispose du contrôle sur African Re Underwriting Agency et les informations financières de cette société sont consolidées dans les présents états financiers.

Lesdites informations financières sont résumées ci-dessous.

Africa Re Underwriting Agency Dubai (United Arab Emirates) Limited

Résumé de l'état de la situation financière	2023 '000 \$EU	2022 '000 \$EU
Total actif	1 196	756
Total passif	-696	-256
Actifs nets	500	500

Résumé de l'état du résultat net et du revenu global

Revenu net	852	715
Bénéfice avant impôt sur le revenu	-	-
Charge d'impôt sur le revenu	-	-
Autres éléments du revenu global	-	-
Total revenu global	-	-

Résumé de l'état des flux de trésorerie

Flux de trésorerie nets liés aux opérations	304	68
Trésorerie nette liée aux activités d'investissement	(91)	(2)
Trésorerie nette générée par les activités de financement	(79)	(79)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	134	(14)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	137	151
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	271	137

27 PASSIFS EVENTUELS

Il n'y a pas de passif éventuel significatif concernant des litiges en cours impliquant la société et pour lesquels une provision n'a pas été constituée dans les présents états financiers.

28 CONTRATS DE LOCATION**Charges locatives à payer**

La Société a un droit d'utilisation sur certains terrains utilisés pour la construction d'immeubles à bureaux et d'immeubles résidentiels. Ces actifs offrant un droit d'utilisation sont classés avec d'autres actifs similaires appartenant à la Société, dans les Biens, Installations et Equipements, à la Note 9.

La Société loue des bureaux au Soudan, en Ouganda, en Ethiopie et aux Emirats Arabes Unis. Les montants minimums futurs à payer à ce titre s'établissent comme suit :

	2023 '000 \$EU	2022 '000 \$EU
1 an au plus	82	122
Plus d'1 an, jusqu'à 3 ans	361	53
	443	175

Produits locatifs à recevoir

A la fin de la période sous revue, la partie locative de l'immeuble du siège social de la Société à Lagos, ainsi que les immeubles des bureaux régionaux de Nairobi, Ebène, Le Caire, Abidjan et Casablanca, avaient fait l'objet de contrats avec des locataires, pour les créances suivantes :

	2023 '000 \$EU	2022 '000 \$EU
1 an au plus	804	1 303
Plus d'1an et au plus tard 3 ans	1 720	1 777
Plus de 3 ans et au plus tard 7 ans	202	235
	2 726	3 316

29 GESTION DU CAPITAL

La Société n'est soumise à aucune réglementation en matière de fonds propres imposée de l'extérieur. Toutefois, elle continuera de tout mettre en œuvre afin d'augmenter son capital disponible, pour satisfaire aux exigences des agences de notation et atteindre son objectif en matière de notation, tout en visant un ratio d'adéquation du capital interne d'un bon niveau (capital disponible divisé par capital requis ajusté au risque).

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- aligner le profil de son actif sur celui de son passif, en tenant compte des risques inhérents à l'industrie ;
- maintenir sa solidité financière de manière à pouvoir soutenir la croissance de ses opérations;
- satisfaire aux exigences des compagnies qu'elle réassure et des agences de notation ;
- conserver la flexibilité financière, en maintenant une trésorerie importante et l'accès à un certain nombre de marchés de capitaux ;
- préserver la capacité de la Société à poursuivre son activité afin qu'elle puisse continuer à fournir des rendements aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes; et
- assurer des rendements adéquats aux actionnaires en fixant les taux des contrats d'assurance par rapport au niveau des risques.

La Société dispose de plusieurs sources de capital et s'attache à optimiser sa capacité de rétention afin de pouvoir maximiser le rendement des actionnaires de manière constante. Lorsqu'il s'agit d'évaluer le déploiement et l'utilisation du capital, la Société ne s'arrête pas aux sources traditionnelles de capital, mais envisage également des sources alternatives, y compris la rétrocession, si cela est nécessaire. Dans sa gestion du capital, elle prend en compte tous les éléments pouvant être traités en tant que tel.

Le capital géré par la Société se compose comme présenté ci-dessous :

	2023 '000 \$EU	2022 '000 \$EU
Capital social	287 182	286 361
Prime d'émission d'actions	218 038	217 170
Autres Réserves	322 507	294 292
Bénéfice non distribué	237 966	201 162
Total fonds propres	1 065 691	998 986

30 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu d'évènement postérieur à la date des états financiers qui nécessite un ajustement ou une mention dans les présents états financiers..

